Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)



13 juillet 2022

SESSION ORDINAIRE 2021-2022

Comment améliorer la formation en alternance pour en faire un meilleur outil d'épanouissement, d'accès à l'emploi et de réorientation professionnelle à Bruxelles et comment y associer les employeurs bruxellois privés et publics ?

RAPPORT

fait au nom de la commission délibérative

par Mme Imelda T., et M. Habibu A. S., citoyens bruxellois

par Mme Clémentine BARZIN et M. Michael VOSSAERT

SOMMAIRE

1.	Mandat confié à la commission délibérative		
2.	Réunion du 10 juin 2022 – séance d'installation de la commission délibérative – phase informative		
3.	Réunion du 11 juin 2022 – phase informative (suite)		
	3.1.	La situation existante à Bruxelles et les compétences de la Commission communautaire française, par M. Emmanuel Baufayt, chef du Service formation PME (SFPME), et par M. Vincent Giroul, directeur de l'Espace formation PME (EFP)	9
	3.2.	Les liens et passerelles avec les autres entités, par M. Alain Goreux, directeur général de l'Office francophone de la formation en alternance (OFFA)	12
	3.3.	Les liens entre la formation en alternance et le monde de l'emploi à Bruxelles sous l'angle des stages et sous l'angle du marché du travail,	13
		- par Mme Isabelle Meulemans, directrice de talent.brussels	
		 par Mme Cristina Amboldi, directrice d'Actiris 	
		 par Mme Ludivine de Magnanville, présidente de la Fédération Horeca Bruxelles 	
		 par M. Jean-Pierre Martin, directeur des ressources humaines de la STIB 	
	3.4.	Processus	17
4.	Réu	nions des samedi 25 juin 2022 et dimanche 26 juin 2022	18
	4.1.	Réunion du samedi 25 juin 2022 matin – phase informative (suite)	18 18 20 20 21 21 22 27
	4.2.	Réunion du samedi 25 juin 2022 après-midi – phase délibérative	29 29

Ont participé aux travaux :

Mme Latifa Aït-Baala, Mme Barzin Clémentine, M. Jamal Ikazban, M. Sadik Köksal, Mme Véronique Lefrancq,
 M. Ahmed Mouhssin, M. Mohamed Ouriaghli (président), Mme Magali Plovie (présidente du Parlement),
 M. Temiz Sevket, M. Kalvin Soiresse Njall, M. Hicham Talhi et M. Michael Vossaert.

⁻ Trente-quatre citoyennes et citoyens bruxellois tirés au sort.

		4.2.2. Présentation des mind maps et débat en plénière Groupe 1 (Mme Mariama T., Mme Marielle D. et M. Mohamed	30		
		Ouriaghli)Groupe 2 (Mme Floriane D. et M. Ahmed Mouhssin)	30 31		
		Groupe 3 (M. Rayane A. et M. Sadik Köksal)	33		
		Groupe 3 (Mr. Rayarie A. et Mr. Sauk Roksar)	35		
		Groupe 5 (M. Antonio V. et M. Michael Vossaert)	37		
		Groupe 6 (M. Alain H. et M. Abdelkader M.)	39		
	4.3.	Réunion du dimanche 26 juin 2022 – phase délibérative			
		(suite)	41		
		4.3.1. Processus	41		
		4.3.2. Présentation des pré-recommandations	41		
		4.3.3. Processus (suite)	43		
		4.3.4. Propositions de recommandations	46		
5.	Réunion du samedi 2 juillet 2022 – phase de recommandations				
	5.1.	Processus	49		
	5.2.	Phase de redécouverte des recommandations et propositions d'amélioration	49		
	5.3.	Processus	63		
	5.4.	Présentation des recommandations finales	63		
	5.5.	Processus	71		
6.	Réunion du jeudi 7 juillet 2022 – phase d'amendements et de votes				
	6.1.	Processus	71		
	6.2.	Discussion et vote des amendements et des recommandations	72		
	6.3.	Processus	93		
7.	Réu	eunion du mercredi 13 juillet 2022 – approbation du rapport			
8.	Éval	valuation du processus par les participants			
9.	Ann	Annexes			
	9.1.	Annexe 1 : L'alternance en Région bruxelloise francophone – contribution du cabinet du ministre Bernard Clerfayt, ministre en charge de la Formation professionnelle	96		
	9.2.	Annexe 2 : Contribution de Mme Olivia P'tito, directrice générale de Bruxelles Formation	100		
	9.3.	Annexe 3 : Mind Maps	107		
	9.4.	Annexe 4 : Tableau des amendements intégrés aux propositions de recommandation	108		
	9.5.	Annexe 5 : Recommandations adoptées par la Commission délibérative	115		
	9.6.	Annexe 6 : Évaluation du processus par les participants	119		
	9.7.	Annexe 7 : Composition de la commission délibérative	131		

Mesdames, Messieurs,

La commission délibérative a examiné, en ses réunions des 10,11, 25 et 26 juin, ainsi que des 5 et 13 juillet 2022, la thématique « Comment améliorer la formation en alternance pour en faire un meilleur outil d'épanouis-sement, d'accès à l'emploi et de réorientation professionnelle à Bruxelles et comment y associer les employeurs bruxellois privés et publics ? ».

1. MANDAT CONFIÉ À LA COMMISSION DÉLIBÉRATIVE

La commission délibérative a été instituée en application de l'article 42ter du Règlement du Parlement francophone bruxellois et du vade-mecum qui lui est annexé [doc. 19 (2020-2021) n° 1].

Le Bureau élargi a été saisi d'une suggestion parlementaire déposée par plusieurs groupes politiques et a décidé de constituer une commission délibérative sur la thématique telle que reprise dans le document 80 (2021-2022) n° 1, à savoir « Comment améliorer la formation en alternance pour en faire un meilleur outil d'épanouissement, d'accès à l'emploi et de réorientation professionnelle à Bruxelles et comment y associer les employeurs bruxellois privés et publics ? ».

En sa séance plénière du 1^{er} avril 2022, la constitution d'une commission délibérative et sa thématique ont été validées par l'assemblée par 50 voix pour et 7 abstentions.

2. RÉUNION DU 10 JUIN 2022 – SÉANCE D'INSTALLATION DE LA COMMISSION DÉLIBÉRATIVE – PHASE INFORMATIVE

En date du 10 juin 2022, la commission délibérative a été installée.

Elle est composée, d'une part, de 36 citoyens bruxellois tirés au sort parmi des citoyens inscrits sur la plateforme https://democratie.brussels, à la suite de la réception d'un courrier d'invitation envoyé à dix mille citoyens bruxellois âgés de 16 ans ou plus tirés au sort et, d'autre part, des douze députés membres de la commission de l'enseignement, de la formation professionnelle, des personnes handicapées, du transport scolaire, des crèches, de la culture et du tourisme.

M. Mohamed Ouriaghli (président de la commission délibérative) a tenu devant les participants le discours suivant :

« Bienvenue à la soirée d'installation de la deuxième commission délibérative du Parlement francophone bruxellois. Trois commissions délibératives ont également déjà eu lieu au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale. Il s'agit de ma première participation à une commission délibérative.

Je salue l'ensemble des citoyens tirés au sort, mes collègues députés et la présidente du Parlement francophone bruxellois, Mme Magali Plovie. Bravo et merci de vous être engagés dans cette aventure.

Je m'appelle Mohamed Ouriaghli. Je présiderai cette commission délibérative parce que je suis le président de la commission chargée, notamment, de la formation professionnelle au sein de l'Assemblée de la Commission communautaire française.

Cette commission délibérative est composée de 36 citoyens et 12 élus de différentes formations politiques. Vous travaillerez pendant plusieurs semaines pour coconstruire des recommandations relatives à la thématique de la formation en alternance.

J'aimerais également vous signaler la présence d'une délégation de femmes tunisiennes qui nous font le plaisir d'être des nôtres en tribune ce soir pour suivre les travaux. Bienvenue à elles. Je salue également les autres observateurs présents. La thématique que nous traiterons au sein de cette commission s'intitule « Comment améliorer la formation en alternance pour en faire un meilleur outil d'épanouissement, d'accès à l'emploi et de réorientation professionnelle à Bruxelles et comment y associer les employeurs bruxellois privés et publics ? ».

Les formations en alternance ouvrent les portes à près de 200 métiers en combinant un stage en entreprise et une formation pratique et théorique sous la forme de cours. Elles s'adressent principalement aux jeunes, aux adultes, aux chercheurs d'emploi et à ceux qui souhaitent réorienter leur carrière.

Nous entendrons une série d'acteurs liés à la formation en alternance. Ensuite, vous construirez avec les députés des recommandations qui seront suivies.

Mon rôle consistera à veiller au bon déroulement des travaux, au traitement équitable entre citoyens et députés dans la prise de parole, et au respect du programme.

Les députés qui siégeront dans cette commission sont :

- Mme Latifa Aït-Baala et Mme Clémentine Barzin pour le groupe MR;
- M. Ahmed Mouhssin, M. Kalvin Soiresse Njall et M. Hicham Talhi pour le groupe Ecolo;
- M. Sadik Köksal et M. Michael Vossaert pour le groupe DéFI;
- Mme Véronique Lefrancq pour le groupe Les Engagés, en tant qu'observatrice;
- M. Jamal Ikazban, M. Sevket Temiz et moi-même pour le groupe PS.

Le groupe PTB est absent.

Les acteurs-clés de la commission délibérative sont :

- les citoyens et les députés, qui sont là pour travailler avec vous main dans la main, de manière à coconstruire les prochaines recommandations;
- le Comité d'accompagnement, composé de quatre experts en participation citoyenne et deux fonctionnaires parlementaires, qui garantissent l'indépendance du processus dans son ensemble, dont le garant Gaël Watteeuw;
- les personnes-ressources que nous entendrons demain et le 25 juin prochain;
- les huissiers et l'équipe technique du Parlement qui veillent au bon déroulement des séances;
- l'opérateur externe et les facilitateurs qui animeront nos débats sont également des acteurs-clés. ».

Mme Magali Plovie (présidente du Parlement francophone bruxellois), a tenu devant les participants le discours suivant, sur base du schéma repris ci-après :

Dépôt d'une thématique Suggestion citoyenne ou parlementaire



Contrôle de recevabilité du sujet par le Parlement



Validation

Constitution de la commission délibérative

Refus Justification

Information

Délibération

Recommandations

Vote des parlementaires et des citoyens

Recommandations acceptées Suivi dans les 6 mois Recommandations refusées

Justification

« Bienvenue à tous. J'espère que vous, citoyens et députés, vivrez une expérience agréable dans cette commission délibérative.

Je suis la présidente de l'Assemblée de la Commission communautaire française. Au sein de la Région bruxelloise, la Commission communautaire française ne s'adresse qu'aux francophones et s'occupe de matières telles que la santé, le sport, le handicap, la lutte contre la pauvreté, mais également la formation, sujet sur lequel vous travaillerez.

Pourquoi impliquer les citoyens dans les prises de décisions ?

Le travail des députés consiste à interpeller les ministres et à légiférer, mais nous estimons qu'il faut également travailler avec la population, en l'écoutant et en construisant avec elle. Dans cette commission, les citoyens et les députés collaborent pour émettre des recommandations qui pourront être suivies d'effets par les mêmes députés.

Dans cette coconstruction, chacun apporte ses réalités et son expérience. L'expérience des citoyens vaut autant que celle des députés. Le croisement de ces différents savoirs permet de créer quelque chose de plus intéressant qu'un travail traditionnel.

À quoi la commission délibérative servira-t-elle?

Vous travaillerez ensemble, députés et citoyens, et rédigerez puis voterez des recommandations. L'objectif est qu'ensuite, les députés déterminent la manière de donner un suivi concret à ces recommandations.

Comment les membres de la commission délibérative ont-ils été sélectionnés ?

Pour ce qui est des citoyens, nous avons tiré au sort 10.000 personnes sur la liste des résidents de plus de 16 ans inscrits au Registre national sans condition de nationalité. Parmi les personnes ayant répondu positivement, nous avons effectué un deuxième tirage au sort en appliquant une série de critères pour obtenir la meilleure représentativité de la population bruxelloise. Ces critères concernent notamment le genre, l'âge, le niveau de diplôme et la répartition géographique dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Tout le monde est légitime pour parler dans ce parlement qui est la maison de toute la population. L'ensemble du processus a d'ailleurs été rendu le plus accessible possible. Si vous éprouvez des difficultés, n'hésitez pas à le signaler.

Les députés membres de cette commission délibérative, quant à eux, sont ceux qui siègent à la commission chargée de la formation, présidée par M. Ouriaghli.

En quoi consiste votre participation?

Votre travail se déroulera sur plusieurs jours. La première journée sera informative. Vous entendrez des personnes qui expliqueront différents aspects de la formation en alternance. Vous les rencontrerez également en petits groupes et leur poserez des questions, ce qui permettra l'émergence de débats et de réflexions. À l'issue de cette journée, vous pourrez indiquer quels sont les éléments et expertises qui n'ont pas été évoqués et que vous aimeriez entendre. Les services trouveront les experts que vous avez demandés pour la séance suivante.

Le week-end de délibération consistera en des débats au sein de petits groupes, suivis de la rédaction des propositions, que vous présenterez ensuite en plénière, avant de vous réunir de nouveau en petits groupes. Cette alternance entre petits groupes et grand groupe vous permettra de construire tous ensemble ces recommandations.

Ensuite, chacun pourra émettre des remarques et vous retravaillerez les recommandations pour les finaliser. Enfin, vous voterez sur ces recommandations. Celles qui seront adoptées seront transmises à la commission parlementaire et les députés devront en effectuer le suivi. Après neuf mois, vous reviendrez dans l'hémicycle et les parlementaires, ainsi que des ministres, devront vous expliquer comment ils ont suivi concrètement ces recommandations. Vous verrez ainsi à quoi aura servi votre travail.

Pourquoi les parlementaires participent-ils également à cette commission ?

Il est vrai que des panels de citoyens tirés au sort travaillent entre eux et émettent des recommandations. Toutefois, ce que nous estimons intéressant est la coconstruction avec des personnes qui travaillent sur ces questions au quotidien, la rencontre d'expertises et de savoirs. Les citoyens connaissent des éléments que nous ignorons ou qui sont peu visibles.

Le vote est-il semblable pour les parlementaires et pour les citoyens ?

Non, car notre Constitution prévoit que toutes les décisions finales sont entre les mains des élus. Actuellement, la Constitution belge ne permet pas de donner ce même droit aux citoyens.

Le vote des citoyens est donc consultatif et celui des députés est décisionnel. Nous avons toutefois tenté de limiter cette inégalité le plus possible. Ainsi, les citoyens voteront avant les députés, qui verront de cette manière vers quoi les citoyens veulent se diriger. Les députés prendront en considération cette indication importante. Si le vote des députés est contraire à celui des citoyens, les parlementaires devront motiver leur vote.

Comment garantir l'indépendance du processus ?

Nous sommes encadrés par un Comité d'accompagnement, qui est composé d'experts de la participation ainsi que de la thématique de la formation, et de membres des services des deux parlements, puisque les commissions délibératives existent au sein du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale ainsi que de l'Assemblée de la Commission communautaire française. Deux membres des services s'investissent énormément à cet égard, dont M. Gaël Watteeuw, pour la Commission communautaire française, qui suivra l'ensemble du processus. À l'exception des experts de la thématique, les six membres du Comité d'accompagnement nous suivent depuis deux ans. Ils veillent au bon déroulement du processus et nous conseillent sur notre fonctionnement et sur l'organisation. Ce sont également eux, et non les députés, qui ont désigné les experts de la thématique, pour que vous entendiez différents points de vue et informations.

Comment gérer les difficultés de compréhension du processus ?

Il est important que vous vous sentiez à l'aise à tout moment, tant au niveau de la compréhension que de la confiance en vous, pour que vous participiez. En cas de difficultés, vous pouvez vous adresser à différentes personnes. Des séances en visioconférence seront également organisées entre les réunions de la commission dans l'hémicycle, afin de s'assurer que l'organisation, la thématique de la commission délibérative, etc. soient bien compris.

Je vous souhaite un bon travail, de bons échanges et de passer de bons moments. Ma participation à la précédente commission délibérative m'a beaucoup marquée. J'assisterai à la présentation du rapport, le 13 juillet prochain. ».

M. Gaël Watteeuw (garant du processus délibératif pour le Parlement francophone bruxellois), a tenu devant les participants le discours suivant :

« Je suis fonctionnaire au Parlement depuis une vingtaine d'années. Il s'agit de ma deuxième commission délibérative en tant que garant du processus, rôle qui consiste à accompagner le processus du début à la fin. Le processus débute par le dépôt de la thématique qui est ensuite votée par le Parlement francophone bruxellois. Nous avons ensuite procédé aux deux tirages au sort et constitué le document d'environ 80 pages qui vous a été envoyé. Nous vous enverrons encore des convocations.

En plus de vous approprier le Parlement, vous vivrez une belle aventure humaine. ».

Ensuite, les membres de la commission délibérative, citoyens et députés, ont été informés du déroulement des travaux et des dates des prochaines réunions. Les citoyens ont été invités à remplir quelques documents à portée administrative.

3. RÉUNION DU 11 JUIN 2022 - PHASE INFORMATIVE (SUITE)

Le vade-mecum des commissions délibératives dispose que la première phase des travaux, dite « phase informative », outre la séance d'installation, est consacrée à des échanges entre les participants et des personnes-ressources spécialisées dans les sujets constituant les enjeux de la thématique.

Une vidéo de présentation des répartitions des compétences a été diffusée aux participants. Ensuite, les intervenants se sont succédés à la tribune.

- 3.1. La situation existante à Bruxelles et les compétences de la Commission communautaire française, par M. Emmanuel Baufayt, chef du Service formation PME (SFPME), et par M. Vincent Giroul, directeur de l'Espace formation PME (EFP)
 - M. Emmanuel Baufayt a tenu devant les participants le discours suivant :

« La Commission communautaire française est compétente en matière de formation en alternance, sur deux volets : d'une part, au travers de son Service formation PME (SFPME), qui a pour mission de financer un centre de formation en alternance, et d'autre part, la Commission communautaire française exerce des missions opérationnelles, c'est-à-dire l'accompagnement des jeunes qui effectuent un stage en entreprise, pour s'assurer que ce stage se déroule de manière optimale.

Il s'agit de faire acquérir des compétences professionnelles à des personnes, leur donner toutes les compétences pour leur permettre de trouver un emploi et, pour une partie d'entre eux, à terme, créer une entreprise. Nous estimons que 20 % du public crée une entreprise dans les cinq ans.

Le Service formation PME (SFPME) finance l'Espace formation PME (EFP), centre de formation situé à Uccle, mais surtout, il accompagne les jeunes en stage en entreprise et s'assure qu'ils acquièrent les compétences visées.

Le deuxième axe consiste à définir le contenu des programmes de formation. La création des programmes est fondamentale car ils définissent le cœur des apprentissages dans le parcours de formation. L'offre de formation à Bruxelles concerne près de 100 métiers dans de nombreux secteurs, tels que la construction, l'alimentation, mais également les services, comme la comptabilité, l'immobilier, etc. Contrairement aux idées reçues, la formation en alternance ne se réduit pas aux métiers techniques et manuels. Elle concerne également des prestataires de services et des métiers intellectuels.

Outre l'axe de la formation PME, dans le cadre de laquelle 6.000 personnes suivent une formation chaque année, la Commission communautaire française est également le pouvoir organisateur d'un centre d'éducation et de formation en alternance (CEFA), à savoir le CERIA, situé dans l'EFP. Un CEFA est un centre qui dépend d'une école et qui organise des formations professionnelles suivant le modèle de l'alternance. Sont dispensées dans les CEFA des formations en alternance du niveau de l'apprentissage qui concernent des métiers dans les domaines de la restauration et du commerce de détail, notamment. Une centaine de jeunes suivent une formation chaque année au CERIA. Bruxelles compte cinq CEFA, qui regroupent environ 1.000 apprenants par an. ».

À la question de ce qui peut être fait pour améliorer la formation en alternance à Bruxelles, **M. Emmanuel Baufayt** a répondu ceci :

« L'alternance amène de nombreuses personnes à une réalité d'emploi et présente des aspects extrêmement positifs, mais également des difficultés, dont les suivantes.

Premièrement, le niveau de compétence des jeunes de 15 à 20 ans à l'entrée est trop bas. Pour accéder à l'apprentissage, il faut avoir suivi deux années de l'enseignement secondaire. Ces jeunes arrivent donc logiquement avec un bagage de l'ordre du certificat d'études de base (CEB), voire un peu plus. Or, nous testons systématiquement les compétences réellement maîtrisées par les jeunes à l'entrée et nous constatons que plus d'un quart d'entre eux présente un niveau de compétences de base (mathématiques, français, etc.) de l'ordre de la quatrième primaire. Un important décalage existe entre les compétences déclarées par l'enseignement et les compétences réellement maîtrisées.

Ce décalage entraîne de lourdes conséquences sur le parcours de formation des jeunes, car démarrer avec un handicap de compétences n'est pas facile, d'autant que nombre de ces jeunes ont eu un parcours scolaire difficile. Contrairement aux idées reçues, la formation en alternance n'est pas facile. Des jeunes de 15 ans doivent se présenter dans une entreprise, se vendre, prendre rendez-vous et faire valoir leurs compétences. Ces démarches sont très compliquées pour des jeunes déjà déforcés.

Des compétences de savoir-être, ou *soft skills*, sont également nécessaires. Je pense qu'à 15 ans, j'aurais éprouvé des difficultés à me présenter et à décrocher un travail. En outre, une entreprise qui vit une mauvaise expérience avec un apprenant est perdue. Elle ne fera plus appel à nous.

Un travail doit donc être réalisé à ce niveau. Nous proposons notamment la création d'une année préparatoire en apprentissage, pour remédier aux lacunes constatées, et travailler les compétences comportementales de ces jeunes, pour les aider à s'insérer dans le monde de l'entreprise.

Deuxièmement, j'ai toujours été choqué par l'aspect de la certification. Deux dispositifs existent pour les plus jeunes : les CEFA et la formation PME. Depuis 2015, le contrat d'alternance est commun à ces deux opérateurs. Les apprenants bénéficient des mêmes barèmes, des mêmes congés et le contenu des cours est identique.

Toutefois, les droits des personnes ne sont pas identiques au terme des formations. Un jeune qui sort de l'EFP ne pourra pas accéder à la fonction publique régionale ou fédérale, alors qu'un jeune sortant du CEFA le pourra. Pire encore, un jeune qui sort de l'EFP ne pourra pas suivre d'études supérieures, contrairement à un jeune du CEFA. Je ne comprends pas cette discrimination fondamentale liée à l'origine de l'enseignement fréquenté, alors que le contenu de la formation est identique.

Troisièmement, le travail est une réalisation de soi mais doit aussi permettre de gagner sa vie. Un formateur en maçonnerie m'a demandé, la semaine dernière, si je pensais qu'une rémunération de 250 euros par mois était une motivation suffisante pour les jeunes. La rémunération associée à la formation en alternance incite-t-elle les jeunes, dans notre contexte économique, à s'investir dans des métiers parfois dévalorisés, comme dans la construction ? Dans d'autres pays, le niveau de rémunération des apprentis est nettement supérieur. En France, par exemple, il est de l'ordre du SMIC. Des réflexions fondamentales doivent être menées à ce sujet. ».

M. Vincent Giroul a tenu devant les participants le discours suivant :

« La formation en alternance est encore peu connue. La lisibilité des dispositifs doit être assurée.

Définissons tout d'abord l'alternance. L'alternance est l'articulation de deux temps fondamentaux : celui de formation en entreprise et celui de formation en centre de formation.

D'autres dispositifs vertueux incluant de la formation en entreprise, par exemple, les stages de fin d'études en entreprise ne relèvent pas de la formation en alternance au sens strict.

La formation en alternance est également un projet négocié de formation entre l'apprenant, les équipes de formation en centre et l'entreprise.

Une formation en alternance doit durer minimum six mois. À Bruxelles, dans le dispositif de formation PME et dans les CEFA, la durée minimale est de trois ans pour les plus jeunes et les formations d'adultes durent un, deux ou trois ans minimum. Il s'agit donc d'une formation relativement longue.

En outre, une formation en alternance doit contenir au minimum 20 % de temps de formation en centre, et minimum 50 % de temps de formation en entreprise.

Des exemples de métiers enseignés en alternance sont boulanger, agent de pompes funèbres, courtier en assurances, accueillante d'enfant et agent immobilier. L'EFP organise des formations pour 95 métiers. Par ailleurs, les personnes désireuses d'apprendre un métier, pour lequel aucune formation n'existe à Bruxelles, peuvent se former en Wallonie dans le réseau de l'Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises (Ifapme) et suivre leur stage à Bruxelles.

Dans le cadre d'une formation en alternance, le temps passé en entreprise est rémunéré et les niveaux de rémunération évoluent en fonction du niveau de compétences de l'apprenant. Cependant, j'estime que les rému-

nérations ne progressent pas suffisamment au regard du coût de la vie. Il importe que les personnes disposent de la possibilité socioéconomique de se former et de développer des compétences.

Par ailleurs, la formation en alternance est un encadrement permettant une interaction pédagogique qui peut encore être renforcée.

Dans les dispositifs de formation PME que sont l'EFP à Bruxelles, l'Ifapme en Wallonie et Syntra en communauté néerlandophone, tous les formateurs en centre sont des professionnels en activité. Ils doivent exercer le métier qu'ils enseignent et peuvent dispenser au maximum 600 heures de formation par an. Le reste du temps, ils travaillent dans leur entreprise. Les apprenants sont donc en contact avec des professionnels en activité, ce qui est très positif. Les formateurs sont également exigeants quant aux équipements qui doivent répondre aux besoins des métiers d'aujourd'hui. Un investissement dans un équipement à la hauteur des attentes des formateurs et des apprenants est donc nécessaire.

Ensuite, la formation en alternance est un dispositif pédagogique parmi d'autres, qui est indiqué dans certains cas mais pas tous. Un trop grand nombre de personnes arrivent en alternance pour de mauvaises raisons, car ils y sont relégués par des centres psycho-médico-sociaux (PMS), des écoles, etc. qui orientent parfois quelqu'un vers la formation en alternance parce qu'ils ne savent « plus rien faire » avec lui. Ces jeunes sont alors mis dans une situation de nouvel échec parce que l'alternance est exigeante.

Par ailleurs, de nombreuses personnes ne viennent pas tout de suite car elles ont une mauvaise image de l'alternance. De nombreuses personnes ayant suivi un parcours dans l'enseignement supérieur avant d'arriver en alternance nous disent qu'elles auraient dû venir tout de suite chez nous parce que ce dispositif pédagogique leur convient bien et leur donne l'occasion d'acquérir des savoirs, qui ne sont d'ailleurs pas que manuels, par exemple en comptabilité.

Ils acquièrent également des savoir-faire et des compétences de savoir-être. Ces dernières sont très importantes, particulièrement pour les plus jeunes. Une immersion en entreprise permet d'acquérir les codes de fonctionnement du travail, tels que la ponctualité. Si un jeune qui suit une formation en alternance arrive en retard pour embarquer dans la camionnette qui doit l'emmener sur le chantier de son entreprise, c'est terminé pour lui.

Cette immersion en entreprise constitue également une occasion de développer la créativité et une capacité de collaboration avec d'autres travailleurs de l'entreprise.

Grâce à la formation en alternance, il est possible d'avoir cinq ans d'expérience à l'âge de 20 ans. Je parle beaucoup des plus jeunes, mais la majorité écrasante de notre activité concerne la formation d'adultes âgés de 18 à 65 ans, car de nombreuses personnes intègrent notre dispositif de formation dans l'optique d'une reconversion professionnelle ou d'une formation initiale. Certaines formations sont proposées en cours du soir et le week-end. Ainsi, les personnes en formation peuvent garder leur emploi.

Par ailleurs, je n'aime pas la notion de « formation pour chef d'entreprise » parce qu'elle crée un biais. Elle décrit une partie de la réalité mais l'oriente trop dans un sens. Notre dispositif de formation vise à développer des compétences et à travailler. Toutefois, la modalité entrepreneuriale est possible et encouragée par une série de cours de gestion d'activités liées à l'entrepreneuriat proposés à tous. Nous semons des graines d'entrepreneuriat. Certains transforment l'essai et deviennent indépendants, pour peut-être devenir salariés par la suite. Les parcours professionnels ne sont plus aussi linéaires qu'auparavant.

Enfin, la formation en alternance est ouverte mais pas limitée aux chercheurs d'emploi. Ce public croît, notamment grâce à une mesure prise en Région bruxelloise concernant une intervention dans les frais d'inscription. Actuellement, 70 % des personnes formées à l'EFP viennent de Bruxelles. Les 30 % restants proviennent de Wallonie et de Flandre. Parmi ces 70 %, 45 % sont chercheurs d'emploi. Le public est donc mixte et se compose de chercheurs d'emploi et de personnes en réorientation professionnelle. ».

À la question de ce qui peut être fait pour améliorer la formation en alternance à Bruxelles, **M. Vincent Giroul** a répondu ceci :

« Premièrement, il faut en simplifier la visibilité.

Deuxièmement, il faut aborder la question de l'orientation. De nombreuses initiatives ont été mises en place en Région bruxelloise, telles que la Cité des métiers de Bruxelles, dont nous sommes partenaires. Des activités d'orientation sont également organisées pour les plus jeunes. Nous organisons également des essais de métiers en entreprise, des découvertes de métiers en centre. Je salue ces initiatives, mais elles ne suffisent pas.

Un véritable investissement de l'ensemble des acteurs est nécessaire, dans des dispositifs d'aide à l'orientation, non seulement par rapport aux métiers mais aussi aux dispositifs de formation. Les gens doivent être accompagnés pour poser les bons choix. Le parcours de vie des gens présente une trop grande casse à cause d'une orientation insuffisante.

Toutefois, il n'est pas évident de savoir ce qu'est une bonne orientation. Des efforts de professionnalisation sont en cours en Belgique. Par exemple, des universités proposent des formations sur la question de l'orientation. FormaForm, un dispositif de formation de formateurs commun à la Région wallonne et à la Région bruxelloise, proposera également des formations pour améliorer ce travail d'orientation. Chacun doit avoir l'occasion d'être accompagné pour poser les bons choix dans sa vie, ce qui permet des gains de temps et d'argent.

Quant à l'investissement, les entreprises – qui sont déjà très présentes – doivent jouer le jeu de l'alternance. Les pouvoir publics consacrent au total environ 12 millions d'euros par an pour notre dispositif. Par la rémunération qu'elles accordent aux apprenants, les entreprises consacrent également environ 12 millions d'euros par an. Cependant, pour que l'ensemble du public vive une alternance réelle, il faudrait que les entreprises doublent leur investissement.

Pour ce faire, il faut susciter leur intérêt. Il faut également que les pouvoirs publics accompagnent les entreprises, en particulier au moment charnière du début de formation et de l'entrée en entreprise, difficile pour le jeune et pour l'entreprise. L'entreprise doit faire preuve d'une importante volonté pour jouer le jeu de l'alternance. Soutenir davantage les entreprises permettrait de stimuler ce dispositif, auquel nous croyons beaucoup. ».

3.2. Les liens et passerelles avec les autres entités, par M. Alain Goreux, directeur général de l'Office francophone de la formation en alternance (OFFA)

M. Alain Goreux a tenu devant les participants le discours suivant :

« Comme talent.brussels, l'Office francophone de la formation en alternance (OFFA) est une jeune institution. Il existe depuis sept ans et je l'ai rejoint il y a un an et demi. L'OFFA est une coupole qui dépend du Collège de la Commission communautaire française, du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et du gouvernement de la Région wallonne, qui sont très rarement d'accord. Nous essayons de prendre des décisions, que nous négocions.

Le rôle de l'OFFA consiste à piloter l'alternance en Belgique francophone. La création de l'OFFA prouve que tous les organismes qui le composent ne parviennent pas à bien fonctionner ensemble.

L'une des premières actions de l'OFFA a été la mise en place du contrat d'alternance. Auparavant, chaque organisme avait son propre contrat, sachant qu'il existe à Bruxelles l'EFP et cinq CEFA, ainsi que 38 CEFA et les 17 asbl de l'Ifapme en Wallonie. Quand une entreprise accueillait trois jeunes de trois organismes différents, ils avaient trois contrats différents. La réglementation a été homogénéisée et a permis de fluidifier les processus. Pour pouvoir accueillir un jeune, les entreprises doivent être agréées. Cet agrément est désormais commun. Un agrément donné par l'EFP est valable pour un CEFA, et inversement.

La présentation de l'EFP et du SFPME est typique du secteur. Quand un opérateur prend la parole, il se présente mais ce que font les autres est anecdotique. Mon rôle n'est ni de défendre la formation professionnelle, ni de défendre l'enseignement, mais de présenter l'ensemble. À mon avis, on ne peut pas présenter l'alternance en ignorant l'un des acteurs.

Dans cette commission, vous devez définir comment améliorer l'alternance à Bruxelles. D'abord, vous devez définir ce qui ressort de l'alternance. Est-ce uniquement les jeunes de 15 à 25 ans ? S'agit-il d'une alternance globale ? Voulez-vous englober tous les liens entre la formation en plein exercice ou entre la formation alternance et l'enseignement supérieur ?

En France, la réforme de la formation en alternance décidée par M. Hollande et mise en œuvre par M. Macron s'est traduite par une augmentation de 60 % en cinq ans, car ils ont donné la possibilité aux jeunes sortant en alternance ou de plein exercice en secondaire de suivre une formation en alternance dans l'enseignement supérieur. Ainsi, des Français suivent une formation d'ingénieur en alternance.

Nous parlons d'inclusion sociale. À un moment donné, trois de mes quatre enfants suivaient l'enseignement supérieur. Les fins de mois étaient compliquées, alors que mon épouse et moi-même travaillons à temps plein. L'alternance permet à des jeunes dont les parents ne pourraient pas supporter les coûts, de suivre une formation. En France, un jeune en deuxième année de master d'ingénieur touche le SMIC, soit environ 1.500 euros par mois. Cela permet à ces jeunes de suivre des études supérieures et de connaître une ascension sociale. Ainsi, dans votre réflexion, essayez d'établir des liens entre vos propositions.

Selon moi, l'alternance répond à deux besoins sociétaux : la formation de personnes ayant décroché pour réintégrer le marché du travail et le besoin des entreprises de trouver de la main-d'œuvre.

Dans votre travail, vous devez choisir entre émettre des propositions quantitatives ou qualitatives. Le gouvernement ne pourra pas faire les deux. Les entreprises ne pourront pas passer subitement de 12 à 24 millions d'euros d'investissement.

Pour augmenter qualitativement les résultats de l'alternance, faut-il mettre en place une année préparatoire, afin de permettre à chacun de pouvoir suivre et éviter les échecs, ou préférez-vous travailler dans le volume, former de nombreuses personnes et inonder le marché ? Dans des métiers qui n'existent plus, il est vain d'inonder le marché. La mise en place d'une filière d'apprentissage n'est pas une réponse à un besoin actuel, car le temps que la filière soit mise en place et que la formation se déroule, le jeune sortira dans quatre ou cinq ans, alors que le besoin n'existera plus. Cette dimension mérite une importante réflexion. ».

3.3. Les liens entre la formation en alternance et le monde de l'emploi à Bruxelles sous l'angle des stages et sous l'angle du marché du travail, par Mme Isabelle Meulemans, directrice de talent.brussels, par Mme Cristina Amboldi, directrice d'Actiris, par Mme Ludivine de Magnanville, présidente de la Fédération Horeca Bruxelles, par M. Jean-Pierre Martin, directeur des ressources humaines de la STIB

Mme Isabelle Meulemans a tenu devant les participants le discours suivant :

« Talent.brussels est une nouvelle administration régionale qui s'occupe principalement du recrutement des agents statutaires de la fonction publique régionale bruxelloise, mais également des ressources humaines au niveau régional et des grandes lignes directrices de la fonction publique.

La fonction publique comporte deux systèmes à savoir celui du contrat de travail classique, comme dans le secteur privé, et celui du statut. Après la réussite d'un examen et un stage de six mois à un an, vous pouvez obtenir le statut de fonctionnaire, qui offre une plus grande sécurité de l'emploi. Nous activons également de nombreux mécanismes encourageant la mobilité entre agents de l'État. Plusieurs institutions régionales bruxelloises permettent des carrières riches et variées, qui ne ressemblent plus aux carrières d'antan où un fonctionnaire restait toujours au même endroit.

Talent.brussels est confronté aux réalités du travail, au même titre que le secteur privé. Nous sommes également soumis à la « guerre des talents ». Nous recherchons des talents que nous ne trouvons pas forcément sur le marché de l'emploi, et ce dans des métiers très variés, qui ne nécessitent pas toujours une formation universitaire. Je suis convaincue que la formation en alternance peut constituer une piste très intéressante. Une demande importante existe pour les métiers techniques, dans lesquels nous éprouvons des difficultés à recruter. Des partenariats méritent d'être renforcés à cet égard. Un enjeu important consiste à trouver ces talents pour les intégrer à la fonction publique.

En outre, les environnements évoluent très rapidement. Nous avons tendance à chercher quelqu'un qui sera directement opérationnel. S'orienter vers de la formation en alternance pourrait constituer une piste intéressante pour trouver des profils de personnes ayant davantage développé ces compétences-là, ou que nous pouvons accompagner dans un parcours beaucoup plus cadré. ».

À la question de ce qui peut être fait pour améliorer la formation en alternance à Bruxelles, **Mme Isabelle Meulemans** a répondu ceci :

« Afin d'améliorer la formation en alternance, il convient de mieux faire connaître le dispositif au sein des institutions régionales. Il faut donc sensibiliser mais également intégrer l'alternance dans une gestion des talents globale au niveau de la Région. La reconnaissance de diplômes de certains jeunes formés n'est pas effective. Nous pouvons mettre en œuvre un levier au niveau de la réglementation pour changer les choses et faire en sorte que ces compétences soient reconnues et valorisées. ».

Mme Cristina Amboldi a tenu devant les participants le discours suivant :

« Je travaille chez Actiris depuis plus de vingt ans et j'en suis la directrice depuis le 1^{er} décembre 2021. Je connais bien la problématique du marché de l'emploi.

Les deux missions principales d'Actiris sont l'accompagnement de chercheurs d'emplois, pour leur permettre de trouver un emploi de qualité et durable, et l'accompagnement des employeurs dans leur recherche de candidats.

Nous travaillons, actuellement, sur notre futur contrat de gestion qui sera conclu entre Actiris, son comité de gestion et le gouvernement. Ce contrat de gestion constitue notre stratégie de développement pour les cinq prochaines années.

Actiris ne dispense pas de formations mais en commande et finance des partenaires de formations. Nous travaillons à déterminer les besoins de formations pour répondre aux besoins des employeurs et du marché de l'emploi, et déterminer les compétences à améliorer pour répondre à ces besoins. Pour ce faire, nous collaborons avec Bruxelles Formation ainsi qu'avec le VDAB Bruxelles.

Pour la formation en alternance, nous avons un partenariat avec les CEFA, c'est-à-dire la formation en alternance dans l'enseignement. Nous finançons les CEFA pour qu'ils puissent accompagner les jeunes dans la recherche de stages.

Nous avons développé un pôle de prospecteur alternant. Nos équipes présentent la formation en alternance aux entreprises et essayent d'obtenir des offres de stage, indispensables à l'alternance. La cellule de prospection a connu un début chaotique car les opérateurs sont nombreux, mais le fonctionnement est en train de se fluidifier.

En 2019, nous avions obtenu 1.857 places de stage que nous avons communiquées aux opérateurs de formations en alternance. En 2021, nous avons obtenu 769 places. Nous communiquons les offres de stage que nous avons obtenues au réseau, constitué des CEFA, de l'EFP, etc., qui les attribue à des candidats. La diminution entre 2019 et 2021 est due à la crise sanitaire. De nombreux secteurs qui jouent le jeu de l'alternance, tels que l'esthétique, les coiffeurs, l'Horeca et la construction ont été durement touchés par cette dernière.

Actiris est également chargé du suivi administratif et du paiement des incitants financiers régionaux pour les entreprises et pour les jeunes apprenants. La Région octroie un incitant aux entreprises qui comptent des tuteurs. Un jeune en alternance n'est pas productif à 100 %, puisqu'il est là pour apprendre, et la personne de l'entreprise qui encadre ce jeune ne travaille pas. Cette prime sert donc à compenser la non-productivité. L'apprenant a également droit à une prime entre la première et deuxième année. ».

À la question de ce qui peut être fait pour améliorer la formation en alternance à Bruxelles, **Mme Cristina Amboldi** a répondu ceci :

« La formation en alternance est extrêmement exigeante. Travailler trois jours par semaine en entreprise et suivre des cours pendant deux jours est exigeant. Il faut s'adapter à des rythmes différents dans une même semaine, ce qui nécessite des compétences fondamentales. Il est important de vérifier au début de l'inscription si le jeune dispose des compétences requises, afin non pas d'exclure des jeunes mais d'identifier les compétences qui leur font défaut. Il serait donc peut-être utile de prévoir une année de préparation avant d'entrer dans le dispositif

pour donner toutes ses chances au jeune, et s'assurer que le métier pour lequel il compte se former l'intéresse vraiment. La formation en alternance est exigeante et présente un réel potentiel sur le marché de l'emploi, mais elle nécessite une préparation.

Il faut oser briser les tabous. Parler de la formation en alternance sans évoquer son financement est une utopie. Il faut en faire une filière d'excellence, ce qui ne signifie pas élitiste pour autant. Après deux ou trois ans de formations en alternance, ces gens ont de l'or dans les mains. Il faut mettre la question du financement sur la table. Il importe également de définir ce que nous voulons financer et pourquoi. ».

Mme Ludivine de Magnanville a tenu devant les participants le discours suivant :

« L'Horeca concerne les hôtels, les restaurants et les cafés. Sur le papier, la Fédération Horeca Bruxelles est la fédération du patronat qui regroupe tous les entrepreneurs de la commission paritaire 302. Je suis présidente de cette fédération depuis début février 2022. Je gère deux restaurants et un bar.

Je travaille dans l'un des plus beaux secteurs qui existent. En effet, notre métier consiste à accueillir des gens chez nous et leur faire passer un bon moment, que nous soyons en cuisine ou en salle. Certes, nous travaillons pendant que les autres s'amusent, mais les autres s'amusent grâce à nous.

Il faut chérir la formation et la transmission. L'excellence ne doit pas être élitiste. Il s'agit selon moi d'un mélange de passion, de persévérance, de bienveillance et de respect.

Une structure encadrante étatique permet le lien entre les entrepreneurs et les personnes formées. ».

À la question de ce qui peut être fait pour améliorer la formation en alternance à Bruxelles, **Mme Ludivine de Magnanville** a répondu ceci :

« Nous disposons de filières d'alternance différentes : l'EFP et le CERIA. Bruxelles Formation ne dispense pas de formations en alternance mais organise des immersions totales, pour certains types de formation.

Je regrette l'encadrement financier de la formation en alternance. En septembre dernier, un artiste en reconversion professionnelle voulait développer sa passion pour la cuisine. Il a demandé à suivre une formation pour chef d'entreprise à l'EFP. Il avait 36 ans et une petite fille. Il nous a expliqué en décembre que les 460 euros mensuels prévus pour la première année ne lui permettaient pas de payer son loyer. À cause de l'aspect financier, nous avons perdu quelqu'un qui avait un projet très précis et qui aurait probablement monté son entreprise. En outre, les allocations pour artistes qu'il percevait lui ont été retirées car il avait changé de filière.

Nous avons également perdu un garçon dont la mère s'est vu retirer ses allocations familiales car il est passé dans la deuxième tranche de rémunération et, à 20 euros près, il a perdu ses allocations familiales. Ce jeune a dû arrêter pour cette raison.

Nous trouverons toujours des entreprises apprenantes car la transmission est au cœur de notre métier. L'échange est important. La volonté de transmettre est là.

Un jeune entre 16 et 22 ans qui vit chez des parents qui n'ont pas besoin d'allocations pour s'en sortir n'éprouvera pas de difficultés à suivre une formation en alternance. Dans notre secteur, on trouve un travail dans la semaine suivant le terme de sa formation. Dans d'autres secteurs, tels que la communication et le marketing, il est plutôt difficile de trouver un travail. Dans l'Horeca, le travail ne manque pas. ».

M. Jean-Pierre Martin a tenu devant les participants le discours suivant :

« Le métier de directeur des ressources humaines présente plusieurs facettes, dont le recrutement. Un directeur des ressources humaines doit veiller à attirer des candidats pour les engager, puis à les retenir, et à maintenir l'employabilité du personnel.

La STIB compte plus de 10.000 travailleurs, dans des métiers très différents. Les recrutements sont à la fois internes (par la mobilité interne et les promotions) et externes. Les recrutement externes oscillent entre 850 et 950 nouveaux engagés par an, dont environ la moitié remplace des départs et l'autre moitié répond à l'expansion. En effet, la STIB connaît une croissance car l'offre, la fréquence et le maillage des transports en commun à Bruxelles ont augmenté. Davantage de conducteurs, de techniciens de maintenance, d'ingénieurs, etc., sont donc nécessaires.

Les trois rôles principaux de la STIB sont ceux de planificateur, de développeur et d'opérateur de la mobilité.

Le rôle de planificateur consiste à penser la ville dans 20, 30 ou 40 ans, à anticiper l'évolution de la ville et des besoins de mobilité. La voiture n'est plus le moyen de transport le plus populaire en ville et nous souhaitons développer la mobilité collective et la mobilité douce. Dans le cadre de la planification s'inscrit, par exemple, la réflexion sur l'opportunité que la STIB devienne un opérateur de trottinettes électriques, de voitures partagées, etc.

Un autre rôle consiste à développer des infrastructures, telles que la nouvelle ligne 3 du métro qui traversera la ville d'est en ouest, en reliant Albert à Bordet. La STIB est chargée du développement de cette ligne et des travaux d'infrastructure qu'elle implique.

Derrière les métiers visibles dans l'espace public, tels que ceux de chauffeur et de conducteur, nous comptons dans nos rangs de nombreux techniciens de maintenance et ingénieurs qui développent les transports de demain. La STIB compte 300 métiers, dont beaucoup sont en pénurie.

Pour nous, l'alternance remplit deux rôles principaux. D'une part, il s'agit d'un canal de recrutement permettant de trouver des travailleurs formés et compétents, disponibles sur le marché de l'emploi. Je souscris d'ailleurs à l'idée de filière d'excellence ou de cercle vertueux en associant les différents acteurs de l'emploi que sont les agences pour l'emploi et la formation, ainsi que les employeurs, pour arriver à mettre le plus de personnes au travail.

Nous pouvons soit engager des personnes issues d'une filière de l'alternance, soit anticiper les évolutions de la STIB. Pour donner un exemple concret, la STIB ne comptera dans quelques années plus aucun bus diesel. Depuis plusieurs décennies, des centaines de techniciens se chargent actuellement de la maintenance de bus diesel. Bientôt, ils ne pourront plus le faire. Nous avons donc anticipé cette évolution et conclu un partenariat avec technicity.brussels, un pôle de formation dans les métiers de l'industrie technologique en Région bruxelloise. Nous avons ainsi développé les compétences de nos techniciens diesel, qui ont passé un test d'aptitudes. Ceux qui présentaient l'aptitude de suivre la formation de technicien électrique ont suivi cette filière de formation. Un poste de reclassement dans l'entreprise est prévu à terme pour les autres. Nous n'avons donc pas licencié de techniciens.

Le métier va changer. La maintenance des bus électriques comprend en effet la dimension de l'alimentation et de recharges de batteries. Des techniciens devront effectuer de la maintenance à des terminus, où seront installées les bornes, ce qui n'est pas le cas actuellement. Le partenariat avec des organismes d'alternance permet de maintenir l'employabilité de nos travailleurs.

Pour sa part, Proximus a annoncé supprimer 2.000 postes de techniciens spécialisés dans le cuivre, conducteur idéal pour la téléphonie durant des décennies, et embaucher 1.000 travailleurs dans la fibre optique. Certains travailleurs n'étaient pas en mesure de transformer leurs compétences pour travailler avec la fibre. La STIB, quant à elle, essaie d'anticiper. L'alternance constitue une voie pour former nos collaborateurs et garantir leur employabilité, tout en les maintenant au travail.

L'alternance constitue donc un canal de recrutement supplémentaire, notamment pour des métiers en pénurie tels que technicien, électromécanicien et technicien du gaz et de l'électricité.

Au début de ma carrière professionnelle, nous publiions une annonce dans le journal et recevions de nombreuses candidatures. Aujourd'hui, pour certains métiers, nos publications d'offres d'emploi sur Internet ne recueillent souvent aucune candidature. L'offre de travailleurs qualifiés est désormais bien inférieure à la demande. Par le biais de l'alternance, nous espérons remettre des compétences sur le marché du travail et accroître le nombre de candidats.

Par ailleurs, nous avons des partenariats avec Actiris et Bruxelles Formation, notamment. Nous engageons 115 personnes au travers d'Actiris, qui met à l'emploi des jeunes éprouvant des difficultés à se positionner sur le marché du travail. Il ne s'agit dans ce cadre pas vraiment d'alternance. La STIB offre un an d'expérience professionnelle pour alimenter le CV des candidats, qui peuvent postuler ensuite à une offre d'emploi disponible au sein de la société. Même s'ils ne sont pas sélectionnés, leur CV est ainsi enrichi. Nous avons également des partenariats avec Bruxelles Formation sur des formations, notamment en alternance. Entre 5 et 10 des 900 personnes embauchées chaque année à la STIB le sont en alternance.

Pour améliorer la formation en alternance, il faut selon moi d'abord distinguer le savoir-faire et le faire-savoir.

Le savoir-faire est la manière de former les étudiants en alternance dans certaines filières. Je ne pense pas que de nombreuses filières proposées dans le cadre des formations en alternance correspondent aux besoins de la STIB.

Quant au faire-savoir, il existe peu de communication relative aux études en alternance et peu de promotion de ces études. Un effort de relais doit être fourni. Dans ma précédente entreprise, je travaillais beaucoup avec l'Office flamand de l'emploi et de la formation professionnelle (VDAB). Le VDAB comptait dans ses rangs des commerciaux chargés de la relation avec l'entreprise. Lorsque nous faisions face à un besoin, nous appelions l'un de ces commerciaux, qui transférait notre demande dans les différents services. Nous disposions donc d'un point de contact unique, ce qui est très pratique pour les entreprises.

Un autre frein pratique pour les entreprises est la structure institutionnelle belge. La formation est une compétence régionale, alors que l'enseignement est une compétence communautaire. Les entreprises souhaitent simplement des étudiants en alternance, peu importe s'ils viennent de la Région ou de la Communauté.

La France et l'Allemagne sont beaucoup plus avancées que la Belgique en matière d'études en alternance, qui sont une filière vertueuse.

En Belgique aujourd'hui, les élèves suivent d'abord l'enseignement général. S'ils rencontrent d'importantes difficultés, ils sont redirigés vers l'enseignement professionnel et, s'ils ne réussissent toujours pas, ils se trouvent marginalisés par rapport au marché de l'emploi et utilisent les canaux de formation régionaux.

Je pense qu'une révolution philosophique est nécessaire. Les études en alternance doivent devenir de vraies filières. Mes anciens collègues d'Allemagne prenaient 700 à 800 étudiants en alternance par an, issus d'écoles d'ingénieurs, d'écoles techniques, etc. À l'issue du programme, 92 % des alternants signaient un contrat de travail. Nos collègues français prenaient environ le même nombre d'alternants mais le taux de conversion n'atteignait que 25 %. Je regrette que cette possibilité n'existe pas réellement en Belgique. ».

3.4. Processus

À l'issue de la journée d'information, des citoyennes et une députée ont formulé les demandes suivantes.

Mme Floriane D. a exprimé le souhait que la commission délibérative entende :

- un responsable du CEFA;
- des apprenants et des tuteurs de formations en alternance;
- des informations relatives au financement de la formation en alternance.

Mme Floriane D. a également exprimé le souhait d'obtenir un schéma reprenant les différents organismes et leurs représentants.

M. Gaël Watteeuw (garant) a précisé qu'un formateur, un étudiant, un patron et un délégué à la tutelle, qui fait le lien entre patron et étudiant, seront entendus par la commission délibérative le 25 juin 2022. Il entend également contacter le conseil zonal de l'alternance pour que l'un de leurs membres s'exprime devant la commission délibérative le 25 juin, et demander à Mme Olivia P'tito, directrice de Bruxelles Formation, si elle peut intervenir sur l'aspect du financement.

Le garant a également précisé que les participants recevraient par voie postale de la documentation fournie par Mmes Olivia P'tito et Cristina Amboldi, ainsi qu'un document expliquant le paysage institutionnel de la formation en alternance.

Mme Anne P. (citoyenne) a demandé si le délégué à la tutelle qui sera reçu le 25 juin 2022 était lié au CEFA ou à l'EFP. L'un suit vingt apprenants, l'autre 120, et c'est ce dernier qui intéresse la citoyenne.

M. Gaël Watteeuw (garant) a indiqué que la déléguée à la tutelle entendue par la commission délibérative sera Mme Soumailla Srifi, du SFPME, qui suit 120 apprenants.

Mme Clémentine Barzin (MR) a salué la présence de Mme Ludivine de Magnanville, qui a évoqué la situation du secteur Horeca, mais a suggéré d'inviter un intervenant évoquant la situation des entreprises de manière plus globale, expliquant l'intérêt de l'alternance à l'aide de chiffres, les besoins des entreprises, les métiers en pénurie, etc. Cet intervenant pourrait être membre de BECI ou de la Fédération des entreprises de Belgique.

La députée a également émis le souhait qu'une fiche reprenant des chiffres de view.brussels montrant l'intérêt pour les métiers en pénurie et l'alternance soit distribuée.

Enfin, la députée a noté que les intervenants ont relevé la trop faible rémunération des personnes en reconversion, qui décrochent de ce fait. Elle a demandé s'il était possible de suivre une formation en alternance en cours du soir, en promotion sociale ou si cette formule était envisagée.

M. Vincent Giroul (intervenant) a précisé que plus de la moitié des métiers peuvent être suivis en cours du soir et le week-end à l'EFP.

4. RÉUNIONS DES SAMEDI 25 JUIN 2022 ET DIMANCHE 26 JUIN 2022

- 4.1. Réunion du samedi 25 juin 2022 matin phase informative (suite)
- M. Mohamed Ouriaghli (président) a souhaité la bienvenue aux participants et remercié les personnes-ressources du jour pour leur présence.
- **M.** Ahmed Mouhssin (Ecolo) a expliqué que, pour pouvoir émettre des propositions concrètes relatives au financement, il fallait des éléments précis à ce sujet. Il convient de savoir quel est le budget et quelles sont les marges. Il serait inutile d'émettre des propositions qui coûtent 100 millions d'euros si le budget ne s'élève qu'à 10 millions d'euros.

4.1.1. Présentation de Mme Béatrice Brees, coordinatrice du CEFA d'Ixelles-Schaerbeek

Mme Béatrice Brees a tenu le discours suivant :

« Le centre d'éducation de formation en alternance (CEFA) relève du domaine de l'enseignement, qui le finance en grande partie. Les aspects législatifs de la formation du CEFA sont donc ceux de l'enseignement.

Nous proposons des formations à un public âgé de 15 à 21 ans au moment de son inscription, pour terminer à 25 ans. Nous n'offrons pas de formations pour adultes.

Les formations proposées relèvent de différents niveaux, soit des formations de base, dites « article 45 » dans notre jargon, et des formations identiques à celles de l'enseignement, en troisième, quatrième, cinquième, sixième et septième professionnelles, dites « article 49 », ainsi que des formations en technique de qualification, en cin-

quième et en sixième. Les agents d'éducation (anciennement appelés « éducateurs A2 »), par exemple, peuvent se former en alternance.

Les formations qui relèvent de l'article 49 existent dans l'enseignement. Les formations de l'article 45 sont des préformations et sont spécifiques à l'alternance. Par exemple, il existe une préformation 'commis de cuisine' au métier de restaurateur.

Les formations mixtes, qui se déroulent en parallèle du temps plein, permettent une mobilité de jeunes. Des jeunes suivent un parcours à temps plein, puis viennent en alternance en cinquième, sixième et septième. D'autres jeunes commencent en alternance mais ne sont pas en adéquation avec le principe d'être présent deux jours par semaine au CEFA pour la formation générale et professionnelle, et trois jours en entreprise. Une mobilité est possible. Par exemple, un jeune qui a réussi sa quatrième dans un CEFA peut passer en cinquième dans une école à temps plein, si l'alternance ne lui convient pas parce qu'il n'est pas prêt à travailler en entreprise ou parce que la modalité d'apprentissage ne lui convient pas.

Le statut fondamentalement différent de l'alternance constitue sa richesse. Dans l'enseignement à temps plein, des stages sont prévus. L'absence d'un stagiaire n'est pas très grave.

En alternance, le jeune intègre l'équipe de l'entreprise, qui compte sur lui. L'employeur introduit une déclaration immédiate d'emploi (Dimona) dès l'entrée. Un transfert de rémunérations, même minimes, a également lieu. Le jeune est un travailleur à part entière, ce qui constitue pour lui une valorisation, car il a parfois connu un parcours difficile. Il se trouve confronté à un monde d'adultes, qui lui octroient une reconnaissance en le formant et en lui donnant des retours.

Il s'agit d'un outil très intéressant pour l'insertion, l'accrochage scolaire, mais aussi l'orientation. En effet, après une année en entreprise, certains jeunes se rendent compte qu'il ne s'agit pas du métier qu'ils veulent exercer. Nous servons aussi d'agents d'orientation. Des portes et des métiers se ferment.

Dans un CEFA se trouvent des professeurs de la formation générale et de la formation professionnelle, ainsi qu'une équipe d'accompagnateurs, qui constituent le lien entre le jeune, la famille et l'entreprise. Ils gèrent également le côté administratif et l'aide à la recherche d'emploi du jeune. En effet, nous attendons une petite participation d'un jeune qui entame une formation en alternance. Un jeune qui termine son cursus doit être prêt à mener une recherche active d'emploi pour entrer sur le marché du travail, s'il n'est pas engagé à l'issue de sa formation et s'il ne poursuit pas une autre formation.

Les accompagnateurs établissent également un profil de formation et réalisent des évaluations en entreprise, avec l'employeur. ».

À la question de ce qui pourrait être fait pour améliorer la formation en alternance, **Mme Béatrice Brees** a répondu ceci :

« La formation en alternance reste le parent pauvre de l'orientation. Dans le schéma classique, les élèves qui ne réussissent pas l'enseignement général passent en transition, en technique de qualification, en professionnel. Dans les organismes orientant et dans l'enseignement, l'image doit être fondamentalement changée. Le jeune qui s'engage en alternance prend un engagement deux fois plus compliqué. Il jongle avec une casquette scolaire et une casquette de travailleur.

Par ailleurs, l'offre de formations mérite d'être élargie. Dans notre CEFA, environ 80 jeunes sont inscrits en septième année et peuvent passer leur certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS). De nombreux jeunes poursuivent avec une formation de bachelier, qui n'existe pas en alternance. Il faut donc les préparer à passer à une formation en temps plein, ce qui peut poser des problèmes de modalités d'apprentissage. Il importe que nous développions d'autres formations pour poursuivre le parcours, comme en France, en Suisse et en Allemagne.

Dans notre CEFA, nous programmons des formations relatives à l'article 45 en quatrième, cinquième, sixième et septième, qui s'achèvent par le CESS, puis l'alternance s'arrête. Quelques expériences existent dans l'enseignement supérieur mais elles sont à la marge.

Il s'agit d'un changement de posture pour l'enseignement, qui doit se concentrer sur l'apprentissage des essentiels en établissement scolaire et admettre que l'entreprise puisse donner un sens aux apprentissages et les dépasser.

La posture change puisque le jeune part avec un bagage fourni, est confronté à l'entreprise, revient avec des bonnes pratiques et demande à l'enseignement de s'adapter par rapport à ce qu'il a entendu. L'enseignement doit s'adapter aux besoins du terrain.

Les enseignants de notre CEFA doivent s'adapter puisque les jeunes, forts de leur immersion en entreprise, remettent en question les techniques apprises par l'enseignant, au regard de la réalité de terrain.

Dans le cadre de parcours de bachelier en alternance, l'enseignement doit suivre cette dynamique qui peut avoir lieu dans les CEFA. Il est également important que les CEFA développent des formations qui ne se cantonnent pas au niveau de l'enseignement professionnel. Nos décrets permettent d'organiser des formations techniques de qualification, comme pour les métiers d'agents d'éducation, de technicien en comptabilité et de nombreux autres.

Une diversité de formations existe mais elle n'est pas employée. L'origine des CEFA vient de la prolongation de l'obligation scolaire de 14 à 18 ans. La démarche était expérimentale et renouvelée chaque année. Nous sommes entrés progressivement dans l'enseignement, mais les CEFA doivent élargir l'offre de formations au-delà de l'enseignement professionnel, dans tout le qualifiant. Une refonte du qualifiant arrangera peut-être la situation.

Nous ne disposons pas de la souplesse de formation qu'on pourrait avoir hors enseignement. Un répertoire des métiers a été constitué par le Service francophone des métiers et des qualifications. Les CEFA dépendent de l'enseignement et donc de réseaux qui choisissent les options que nous pouvons ouvrir. La puériculture, par exemple, n'est pas accessible en alternance. Il existe en revanche des formations pour devenir aide-soignant. Nous rencontrons donc des freins institutionnels et de réseaux. ».

4.1.2. Présentation de M. Rida Derdeb, chef d'entreprise

M. Rida Derdeb a tenu le discours suivant :

« Je suis patron d'un cabinet d'experts-comptables. Depuis bientôt 12 ans, nous accueillons chaque année des stagiaires en alternance. Nous en tirons une très belle expérience. Des éléments pourraient être améliorés, tels que les échanges entre l'établissement d'enseignement, comme l'Espace formation PME (EFP), et nous.

En outre, l'alternance répond à un besoin hybride au niveau du personnel de notre cabinet et complète bien nos équipes. Nous apprécions le fait d'avoir des stagiaires qui viennent trois jours par semaine et qui continuent d'apprendre la théorie.

Avant la création du cabinet, lorsque j'étais salarié, je m'étais déjà occupé de stagiaires. J'ai poursuivi dans cette lancée quand j'ai créé mon cabinet, parce que ce type de formation présente une grande efficacité et répond aux besoins de certains étudiants qui se demandent, en fin d'études secondaires, s'ils vont suivre l'enseignement à temps plein ou une formation en alternance. Certains profils sont adaptés à l'alternance. Nous parvenons à réaliser de belles choses avec eux durant les trois ans que dure la formation en comptabilité. Nous en sommes satisfaits. ».

4.1.3. Présentation de Mme Laura Antohi, stagiaire

Mme Laura Antohi a tenu le discours suivant :

« Je suis stagiaire à l'EFP et chez Rida, en comptabilité, depuis un an. J'ai été très bien accueillie par l'équipe qui est jeune, dynamique et présente. Le suivi est excellent.

Je suis arrivée dans ce mode de formation car j'estime qu'acquérir de l'expérience directement en entreprise est plus dynamique et me motive. Nous apprenons tous les jours. C'est une expérience très agréable à vivre. ».

4.1.4. Présentation de Mme Soumailla Srifi, déléguée à la tutelle

Mme Soumailla Srifi a tenu le discours suivant :

« Je suis déléguée à la tutelle. Mon rôle est identique à celui des référents et des accompagnateurs. Nous effectuons le suivi de tous les stagiaires en formation en alternance à l'EFP et au service formation PME (SFPME). Je suis l'intermédiaire entre le patron formateur, le stagiaire et le centre de cours. Nous intervenons dans cette relation tripartite.

Nous nous efforçons de créer une relation de confiance avec l'entreprise et l'apprenant. Nous disposons de deux filières de formation : l'apprentissage, qui s'adresse aux plus de 15 ans, et la formation de chef d'entreprise qui s'adresse à un public majeur.

L'accompagnement pour choisir le bon métier est également important. À 15 ans, les jeunes ne savent pas toujours ce qu'ils veulent faire.

Ces dernières années, je me suis rendue compte que notre public était très fragilisé, certainement à cause de la crise sanitaire mais aussi d'autres facteurs. Outre l'accompagnement, il faut assumer un volet social et psychologique. L'une des difficultés de mon métier est l'accompagnement, le volet social et humain.

Il faut essayer de prendre sur soi, mais nous ne disposons pas toujours de tous les moyens pour y arriver. Nous disposons toutefois, au sein de notre service, d'une conseillère d'orientation qui joue un rôle important notamment pour les jeunes qui changent plusieurs fois de métier pendant leur cursus. L'idée est de suivre les apprenants durant toute la formation, qui dure généralement trois ans, mais parfois un ou deux ans.

Une relation de confiance se développe avec le patron, l'apprenant, les parents, les formateurs et le centre de cours. Nous travaillons tous ensemble. ».

4.1.5. Présentation de M. Jean-Pierre Lannoy, formateur à l'EFP

M. Jean-Pierre Lannoy a tenu le discours suivant :

« Je suis formateur à l'EFP depuis 2014, principalement en administration de biens, en tant qu'agent immobilier. L'agent immobilier est tantôt courtier, tantôt administrateur de biens. Ces deux facettes sont reprises à l'institut professionnel.

J'ai toujours été passionné par mon métier. Mon objectif est de transmettre cette passion aux apprenants.

Je suis administrateur de biens depuis 42 ans. Dans la vie courante, un administrateur de biens est appelé syndic de copropriété et est chargé de la gestion des parties communes d'un immeuble. Il s'agit donc d'une fonction capitale au vu des enjeux énergétiques et environnementaux, et qui va se développer dans les prochaines années.

Une autre activité de l'agent immobilier, beaucoup plus connue, est son rôle d'intermédiaire entre locataire et bailleur ou entre futur acquéreur et vendeur.

Je forme à la fois des jeunes et des moins jeunes, dont de nombreuses personnes en reconversion professionnelle.

Au début de chaque session, je me fixe l'objectif de transmettre la passion de mon métier, en les convainquant que ce métier offre de nombreuses possibilités d'épanouissement, au-delà des clichés. Mon objectif est également de créer une relation entre l'entreprise et le formateur, le formateur et l'apprenant. Ce cycle donne tout son sens à l'alternance.

L'alternance est avant tout proche du terrain. Se limiter à des méthodes pédagogiques consistant à bombarder de la théorie ne correspond pas aux objectifs du cadre général de l'alternance.

Avant tout, il faut des moyens de diversifier les activités pédagogiques. Les heures passées en centre par les apprenants ne doivent pas servir à connaître le Code civil. Ce n'est pas leur rôle.

Il faut également une adéquation constante entre les activités professionnelles et le programme dispensé, à travers des activités pédagogiques bien définies et des méthodes pédagogiques modernes. ».

4.1.6. Échange de vues

M. Polydor-Edgar K. (citoyen).- Mme Brees, à qui s'adressent les formations que vous avez évoquées ? S'adressent-elles aux jeunes en décrochage scolaire ou à des jeunes qui suivent leurs études à temps plein et qui veulent suivre une formation en parallèle ?

Mme Béatrice Brees (intervenante).- Nous avons différents publics. Certains jeunes viennent du décrochage scolaire. Ils sont fâchés avec l'école et les organismes nous les envoient. Ce ne sont pas les plus belles réussites car ils ne sont pas forcément prêts à l'alternance.

Ces jeunes demandent beaucoup de travail d'accrochage scolaire par les accompagnateurs. En général, ils suivent nos préformations.

Les autres formations dispensées en troisième, quatrième, cinquième, sixième et septième sont identiques à celles de l'enseignement secondaire professionnel ou technique de qualification traditionnel. Les cours sont les mêmes, sauf certains que nous retirons, tels que l'éducation physique et la religion. Les horaires sont identiques au temps plein.

Un restaurateur qui se forme dans un CEFA, suivant l'article 49, obtient les mêmes diplômes, qualifications professionnelles et certifications professionnelles qu'en enseignement à temps plein, à savoir le CE6P, diplôme de fin de sixième année, et le certificat d'enseignement secondaire en fin de septième éventuelle. Ce ne sont donc pas les mêmes formations mais elles peuvent octroyer les mêmes diplômes.

La modalité pédagogique consiste en une présence à l'école deux jours par semaine, en formation commune, générale et professionnelle. En parallèle, l'apprenant exerce les compétences apprises en entreprise, en acquiert d'autres et confronte l'enseignement avec la réalité de terrain.

M. Polydor-Edgar K. (citoyen).- Existe-t-il un lien entre les entreprises et ces formations, pour voir si les jeunes sont en adéquation ?

Par ailleurs, d'où viennent les enseignants?

Mme Béatrice Brees (intervenante).- Le lien est très fort parce que les entreprises sont des partenaires de formation, tant au niveau des apprentissages et des compétences transmises que de l'accrochage scolaire.

Nous remotivons ensemble, avec l'entreprise, les jeunes qui ne viennent pas à l'école. D'ailleurs, l'accompagnateur mène des évaluations des acquis en entreprise et est présent en cas de problème. Chaque accompagnateur suit 40 à 45 jeunes en entreprise et assure ce lien.

Mme Mariama T. (citoyenne).- Mme Brees, combien d'années dure la formation?

Mme Béatrice Brees (intervenante).- Cela dépend du moment auquel vous arrivez. Pour devenir aide-soignant, par exemple, si vous avez réussi une sixième en aide familiale, la formation ne durera qu'un an. Si vous venez d'une quatrième de l'enseignement général, vous devrez suivre trois ans : deux ans d'aide familiale puis un an pour devenir aide-soignant. Cela dépend du niveau d'entrée, qui est la dernière année réussie dans l'enseignement de plein exercice.

Globalement, il faut deux ans pour un certificat de qualification voire trois ans pour un certificat d'enseignement secondaire supérieur. Le parcours préalable est déterminant.

Mme Mariama T. (citoyenne).- Pourquoi des cours généraux ne sont-ils pas dispensés ?

Mme Béatrice Brees (intervenante).- Nous devons diviser notre temps. En enseignement de plein exercice, les heures sont nombreuses. Nous mettons en formation générale les cours qui ont été qualifiés d'essentiels. Le programme comportera du français, du néerlandais, des mathématiques, de la formation scientifique, des sciences humaines. Les cours d'éducation physique, entre autres, disparaissent au profit de 8 ou 12 heures de formation professionnelle pour acquérir les bases. Nous allons à l'essentiel.

Une cinquième année en formation générale de plein exercice compte le même nombre d'heures. Elles diminuent en formation professionnelle puisque le jeune apprend les essentiels en centre – ce que les jeunes qui suivent l'enseignement de temps plein font à l'école – et exerce les compétences en entreprise.

M. Sevket Temiz (PS).- Je félicite M. Derdeb car prendre des stagiaires en formation est courageux.

Mme Srifi, comment accompagnez-vous les parents dont l'enfant n'a pas satisfait à son devoir scolaire ? J'ai rencontré de nombreux parents gênés d'inscrire leur enfant à une formation en alternance.

Mme Soumailla Srifi (intervenante).- L'enseignement traditionnel ne convient pas à tout le monde. J'essaie de faire comprendre aux jeunes qu'il ne s'agit pas d'un échec. Chaque enfant a ses compétences et ses capacités. Tout le monde ne rentre pas dans le même moule. La formation en alternance pourrait répondre à ce genre de problématiques.

Dans nos formations en alternance, les plus jeunes passent trois jours par semaine en entreprise, et deux jours de cours au centre de cours, à savoir un jour de pratique et un jour de théorie. Les jeunes qui éprouvent des difficultés de concentration, pour rester assis toute une journée, pour suivre des cours de français, de mathématiques, etc. devront tout de même suivre ces cours, mais un seul jour par semaine. La formation pratique chez le patron est très importante et elle épanouit souvent le jeune.

Nous essayons de le mettre en confiance. Le jeune teste différents métiers. Notre rôle est de l'accompagner et d'être présents. Nous sommes une personne-ressource sur laquelle l'apprenant et le patron peuvent compter.

Un échange a lieu avec le patron. Lors de la signature du contrat, nous réexpliquons les devoirs de chacun. Je leur signifie qu'ils peuvent venir me voir au moindre problème, ou en cas de manque de motivation. Tout le monde connaît des hauts et des bas. Notre rôle est de les accompagner et d'essayer de trouver des solutions tout au long du parcours scolaire.

M. Sevket Temiz (PS).- J'ai souvent été confronté à des parents qui hésitaient à faire le pas vers un CEFA. Ils sont réticents à ce que leur fils s'inscrive dans une institution alors qu'ils ne sont pas totalement d'accord.

J'entends qu'un accompagnement est mis en place et que les chefs d'entreprise suivent. Il faut aussi créer la confiance chez les parents.

Mme Béatrice Brees (intervenante).- Nous avons de nombreux parents qui sont en souffrance parce que leur enfant est en décrochage ou ne correspond pas à leurs attentes. Il est important de les impliquer dans le processus.

Pour donner un exemple issu d'un récent conseil de classe, nous avons vu régulièrement la maman d'un jeune de 16 ans, parce qu'il est l'adolescent typique qui erre, qui a des compétences mais qui ne valide rien. Ce jeune a réussi son année. Il m'a dit qu'il s'agissait de sa première réussite depuis la sixième primaire. Nous avons contacté sa maman avant la proclamation. Nous l'avons invitée pour renforcer le lien positif. Nous lui avons dit qu'elle pouvait être fière de son enfant, malgré ses errances.

Il est important d'expliquer la situation aux parents et de les impliquer, ce que nous faisons. Nous prenons le temps de les voir lors de nombreuses réunions au fil de l'année, car certains parents sont en grande désespérance mais, cinq ans après, leur enfant finit parfois très bien un cursus compliqué chez nous.

Mme Latifa Aït-Baala (MR).- M. Derdeb, dans le cadre de votre expérience, avez-vous eu l'occasion d'intégrer des stagiaires au sein de votre entreprise à l'issue de leur formation ?

Mme Brees, quels sont les taux globaux de réussite ? Quel est le taux d'insertion sur le marché du travail – l'une des raisons d'être de la formation en alternance ?

M. Rida Derdeb (intervenant).- Au sein de notre cabinet, la première finalité est de recruter le stagiaire en alternance à l'issue des trois années de formation. Au-delà de la transmission du métier, l'alternance offre le temps de découvrir le potentiel humain, technique et les compétences du stagiaire.

Plus d'une fois, nous avons rencontré des stagiaires qui éprouvaient des difficultés purement académiques pour étudier leurs matières, mais qui ont un potentiel extraordinaire, des compétences de compréhension et d'assimilation pratique parfois impressionnantes.

Nous jouons un rôle de coaching et d'accompagnement non négligeable pour sortir les bonnes choses qu'ils ont au fond d'eux et ouvrir leur esprit sur ce qu'ils construisent pour leur avenir. Nous réalisons ce travail de manière indirecte et progressive.

En un, deux ou trois ans, nous parvenons à construire une personne qui va développer tout son potentiel, avec aisance, sans trop de contraintes psychologiques, qui peuvent survenir dans l'entreprise dans laquelle ils effectuent leur stage, ou pendant leurs cours. L'exigence, la rigueur, l'attitude un peu trop stricte ou pas assez ouverte de certains patrons peuvent les freiner. Nous essayons de supprimer ces barrières.

Nous avons vécu de belles expériences d'accompagnement de certains profils. Certains ont été recrutés. Notre métier étant en pénurie, il n'est toutefois pas évident de conserver nos ressources. La finalité de l'alternance est en tout cas de recruter.

Nous recevons de nombreuses candidatures. Dans notre processus de sélection de stagiaires, nous mettons principalement l'accent sur le côté humain. Nous recherchons ce qui peut être développé avec le temps chez cette jeune personne, au-delà du côté académique.

Mme Béatrice Brees (intervenante).- Pour ce qui est de l'article 45, c'est-à-dire la préformation, le taux de réussite atteint environ 40 % dans mon CEFA, car certains jeunes s'échappent de l'école par l'alternance en attendant la fin de l'obligation scolaire. Certains n'ont pas atteint une maîtrise de la langue suffisante.

En sixième année professionnelle, le taux de réussite doit avoisiner 80 %. En septième, sur les 75 élèves qui ont présenté les épreuves de fin d'année dans mon CEFA, certains ont été engagés directement. Environ 15 % des jeunes terminent un certificat d'enseignement secondaire supérieur et poursuivent leurs études.

Nous avons justement lancé un suivi de cohorte pour déterminer s'ils sont en capacité de réussir le bachelier qu'ils entament. Des jeunes suivent des formations d'assistant en psychologie ou d'éducateur et reviennent nous solliciter en deuxième année pour des stages. Ce retour n'est toutefois pas encore chiffré.

M. Alain H. (citoyen).- Concernant le décrochage scolaire, le rôle joué par les parents a été soulevé. Certains sont en détresse. D'autres sont simplement dépassés par les événements. Mme Brees, dans ces cas spécifiques, pour autant que vous soyez au courant, prévoyez-vous une assistance psychologique ?

Mme Béatrice Brees (intervenante).- Oui, bien sûr. Des agents psycho-médico-sociaux (PMS) sont présents dans le centre scolaire. Ils rencontrent et suivent le jeune et les parents. Nous envoyons également des parents en difficulté vers des associations spécialisées. Un lien se fait.

Je suis à la coordination du CEFA d'Ixelles-Schaerbeek depuis dix ans. Durant cette période, nous avons réussi à faire revenir les parents à l'école, ce qui constitue pour nous une victoire. Il y a dix ans, très peu de parents venaient. Ils déposaient leurs enfants puis nous ne recevions plus de nouvelles. Parfois, ils étaient aussi fâchés avec l'école car cette dernière avait tendance à ne les appeler que lorsque des problèmes se présentaient.

Nous avons pris le parti de favoriser les retours positifs et les convocations de parents avant les réunions de parents pour saluer le parcours de leur enfant. Cette démarche est rassurante, valorisante pour les parents et bénéfique pour tout le monde.

Mme Clémentine Barzin (MR).- Je tiens à remercier tous les intervenants du jour. Les parcours sont très intéressants et nous constatons la nécessité de correspondance entre la formation et le monde de l'entreprise.

Mme Brees, comment améliorer l'implication des entreprises dans la définition des formations ? Vous avez évoqué le Service francophone des métiers et des qualifications. Le processus est beaucoup plus rapide en France, les entreprises étant très impliquées. À Bruxelles, tirons-nous profit des apports des entreprises dans les pôles formation-emploi ou à l'EFP pour qu'une communication efficace soit mise en place et que l'expérience que les enseignements retirent au sein d'une structure puisse servir aux autres, même si vous dépendez de l'enseignement ?

Mme Srifi, trouver des stages est très difficile pour les apprenants. Comment améliorer la communication avec les entreprises à cet égard ? Comment améliorer l'accompagnement des apprenants dans leur recherche de stage ? Ne serait-il pas utile de simplifier le volet administratif, et notamment de demander à l'EFP directement d'être en lien avec les entreprises, pour que le contact et le suivi du stage soient beaucoup plus rapides et efficaces ?

Mme Amboldi propose de réfléchir à instaurer davantage d'incitants pour les entreprises. Selon vous, quels incitants seraient utiles pour accueillir plus d'apprenants dans le cadre de stage ? Une pérennisation de l'augmentation de la prime tuteur serait-elle envisageable et souhaitable ?

- **M. Polydor-Edgar K. (citoyen)**.- Mme Antohi, l'alternance a-t-elle été pour vous un choix délibéré ou les cours généraux ne vous intéressaient-ils pas ?
- M. Lannoy, quel est le profil des personnes que vous formez ? Ont-elles déjà d'autres qualifications, ou viennentelles réellement pour devenir agents immobiliers ?
- **M. Jean C. (citoyen)**.- Mme Srifi, j'ai appris l'existence d'une formation pour devenir chef d'entreprise. Dans le cadre de la formation en alternance, des stages sont-ils adressés à des jeunes de 18 ans qui savent qu'ils veulent devenir chefs d'entreprise ? Une fois en société, où est leur place ? Est-elle près du patron de la société ? Cela m'intrigue parce que nous évoquons les jeunes en décrochage.

En tant qu'entrepreneur, je suis un ardent défenseur de la libre entreprise. Quelle est la façon de procéder pour motiver un jeune à devenir chef d'entreprise dans le cadre de ce genre de formations ?

Mme Floriane D. (citoyenne).- Un accompagnateur d'un CEFA suit 40 à 45 jeunes. À l'EFP, chaque accompagnateur prend en charge environ 120 jeunes. Les accompagnateurs ne s'occupent-ils pas d'un trop grand nombre d'apprenants ?

Mme Béatrice Brees (intervenante).- Le problème d'un enseignement avec les profils de formation du Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ) est que plusieurs années sont nécessaires pour que des modifications entrent en vigueur.

Dans notre CEFA, des accompagnateurs qui se rendent en entreprise pour rencontrer les employeurs pointent des manquements par rapport à notre profil de formation, qui ont trait à l'accueil, au matériel ou à des techniques particulières.

Nous disposons de marges de manœuvre réduites pour revoir un profil. Aussi avons-nous mis en place des modules additionnels. Nous faisons appel aux centres de compétence et de référence pour qu'ils dispensent des formations spécifiques sur toutes les thématiques.

Lorsque, dans une section, un employeur pointe des compétences que nous n'abordons pas dans nos cours, nous organisons des formations. Nous allons également dans les centres de compétence et les centres de référence bruxellois pour suivre des formations spécifiques qui vont au-delà du profil du SFMQ. Pour être en adéquation avec le terrain dans certains métiers, nous ne pouvons pas nous limiter aux profils du SFMQ. Certains sont complètement désuets et nous n'avons pas d'espoir de changement rapide.

M. Rida Derdeb (intervenant).- Je ne crois pas que la rémunération soit le meilleur moyen d'attirer des stagiaires, mais c'est un incitant qui motive l'apprenant et qui doit être maintenu. Il convient toutefois de ne pas tomber dans l'excès car nous risquerions de vouloir recruter des diplômés plutôt que des apprenants.

Il pourrait être intéressant de permettre aux apprenants en recherche d'un stage d'avoir une vision plus détaillée de l'entreprise, ainsi que des différents types d'entreprises ou d'institutions au sein desquelles ils peuvent effectuer leur stage, par exemple entre le public et le privé. Le secteur privé comprend de toutes petites mais aussi de grandes entreprises. Il faudrait leur expliquer la différence pratique entre ces différents choix. Le stress principal

d'un étudiant qui entame sa première année en alternance est en effet de trouver un stage. Dès qu'il recevra une réponse positive d'une entreprise, il saisira l'occasion car il est conscient de la difficulté de trouver un stage.

Par ailleurs, j'estime qu'il serait utile de disposer d'une plateforme numérique pour que les stagiaires puissent découvrir les entreprises de manière synthétique et effectuer une sélection, et pour que les entreprises bénéficient d'une interaction presque instantanée, en répondant à ces questions et en passant en revue les candidatures plus rapidement.

Une telle plateforme pourrait accélérer la recherche et l'attribution d'un stage. Les employeurs doivent évidemment s'impliquer et compléter leur profil de manière attractive. Les délais pourraient ainsi être réduits de plusieurs semaines. Nous serions beaucoup plus efficaces. Actuellement, nous recevons des CV par courriel puis organisons des entretiens. Si cette plateforme permettait de lancer directement des visioconférences, nous gagnerions du temps.

Cette plateforme devrait aussi présenter les différents types de stage. Certains stagiaires préfèrent les grandes entreprises. En comptabilité, il est recommandé d'effectuer un stage dans un cabinet d'experts-comptables, en raison de la variété de tâches que l'on retrouve très rarement dans d'autres structures.

Mme Laura Antohi (intervenante).- L'alternance a été, pour moi, un choix réfléchi. Choisir l'alternance n'est pas un échec. Je n'étais pas en décrochage scolaire. J'ai choisi l'alternance car j'estime que la pratique en entreprise et l'expérience sont une grande plus-value. Je ne vois pas l'intérêt d'apprendre de la théorie cinq jours par semaine sans pouvoir la mettre en pratique. En comptabilité, j'apprends plus en entreprise qu'aux cours. Je regrette que l'alternance soit uniquement vue comme une réponse à un échec scolaire.

M. Rida Derdeb (intervenant).- Il faut mettre bien plus en valeur la formation en alternance, qui est un bel outil.

Mme Soumailla Srifi (intervenante).- Effectivement, il faut mettre plus en valeur la formation en alternance. L'image de l'alternance n'est pas très positive. Or, nous n'avons pas que des jeunes en décrochage scolaire.

M. Jean C., dans la formation de chef d'entreprise, nous avons des personnes qui sont passionnées par un métier. Je suis chargée des métiers qui ont trait aux espaces verts, tels qu'entrepreneur de jardin. Je suis des adultes de parfois 40 ou 50 ans, en reconversion professionnelle. Ces personnes sont passionnées et nous constatons un épanouissement durant les trois années de formation. Nous n'accueillons pas que des jeunes en décrochage scolaire.

M. Jean C. (citoyen).- Je m'interrogeais plutôt sur la motivation, la formation et l'accueil des jeunes de 18 ans.

Mme Soumailla Srifi (intervenante).- La formation de chef d'entreprise comprend des cours de gestion et des cours professionnels, qui donnent un accès à la profession. Au terme de la formation, la personne formée peut s'installer en tant qu'indépendant. De nombreux anciens stagiaires deviennent d'ailleurs patrons puis reviennent nous voir pour engager un stagiaire à leur tour.

Des incitants financiers existent, tels que les primes tuteurs, qui ont été revues à la hausse depuis la crise sanitaire pour une période déterminée. Ce point mériterait toutefois peut-être d'être davantage développé, notamment pour des petites entreprises dont le patron travaille seul et dispose de peu de moyens pour assumer un stagiaire.

La création d'une plateforme a été évoquée, mais cette idée n'a pas encore abouti. Le but est de créer un lien entre les jeunes et les patrons.

Actuellement, concernant la recherche de patrons, des entreprises nous contactent directement. Elles peuvent également introduire une demande sur le site de l'EFP. La procédure est longue et dans certains métiers, nous manguons cruellement de patrons.

Des pistes d'amélioration sont la création de cette plateforme, le renforcement de la publicité, de la communication, de la visibilité et de la fluidité. En effet, tous les patrons ne connaissent pas la formation en alternance. Nous travaillons également avec Actiris, dont une cellule se charge de la prospection de patrons. Les procédures sont toutefois longues.

Il n'est pas aisé de trouver de nouvelles entreprises et réaliser les démarches, qui sont très longues. Toutes les entreprises ne peuvent pas engager un jeune. Pour qu'une entreprise soit validée, elle doit notamment être affiliée à un centre de médecine du travail et avoir souscrit une assurance accidents du travail. Les vérifications prennent beaucoup de temps. Le moniteur de formation doit également répondre à certaines conditions. La charge administrative est lourde.

Mme Floriane D., les délégués à la tutelle du SFPME prennent en charge environ 120 stagiaires, du début jusqu'à la fin de leur parcours. Ce nombre est très élevé. Un renfort ne serait pas de refus.

M. Jean-Pierre Lannoy (intervenant).- Concernant le profil, dans ma section agent immobilier, nous avons deux tiers de jeunes qui découvrent la profession et un tiers de personnes en reconversion professionnelle, qui sont de plus en plus nombreuses.

J'attache beaucoup d'importance à un tout autre profil. En tant que formateur, je vois immédiatement la différence entre ceux qui disposent d'un contrat en alternance et ceux qui n'en disposent pas. Je dois adopter une tout autre attitude pédagogique. L'une des difficultés du formateur est de contenter les deux profils à travers les activités pédagogiques qu'il va développer.

Prônons l'alternance, qui correspond tout à fait aux objectifs de l'entreprise. J'ai été chef d'entreprise. J'ai moimême cédé une partie de mon portefeuille à la personne que j'avais engagée en sous-alternance, qui est ellemême devenue patron d'entreprise et qui accueille des personnes sous contrat d'alternance depuis 10 ans. Elle est devenue un moteur économique important. Il s'agit d'une véritable success story.

4.1.7. Présentation de Mme Olivia P'tito, directrice générale de Bruxelles Formation

Mme Olivia P'tito a tenu le discours suivant sur la base d'un document PowerPoint projeté :

« Le momentum est important car les besoins des employeurs sont considérables à la sortie de la crise sanitaire. Nous sommes aussi à la veille de certaines évolutions. Nous entendons la richesse de l'alternance et son utilité concrète.

Bruxelles Formation est le service public francophone bruxellois chargé de la formation professionnelle. Notre équipe compte 600 personnes, essentiellement des pédagogues et non des praticiens encore en fonction ailleurs, comme à l'EFP. Pour être engagés à Bruxelles Formation, ils doivent toutefois répondre à des exigences pédagogiques et avoir une expérience professionnelle dans le métier qu'ils transmettent.

Ces 600 personnes, avec plus de 50 partenaires, formaient plus de 16.000 chercheurs d'emploi par an avant la crise sanitaire, et 13.000 chercheurs d'emploi l'année passée. Je pense que nous reviendrons rapidement au nombre de 16.000 par an. Le taux d'achèvement atteint près de 89 %, en légère baisse ces deux dernières années. Le taux de sortie vers l'emploi dépasse 70 %. Plus de 95 % des stagiaires ont le sentiment d'avoir été bien formés. Les statistiques de 2021 sont meilleures que jamais.

La formation professionnelle à Bruxelles dépend de la Commission communautaire française. Les CEFA dépendent de la Fédération Wallonie-Bruxelles mais le pouvoir organisateur peut être le SFPME.

L'accord de majorité prévoit de simplifier le paysage de la formation professionnelle francophone, en intégrant Bruxelles Formation et le SFPME. L'idée est de mieux intégrer les offres de formation professionnelle pour simplifier la vie de l'usager.

Pour ce qui est du financement, le budget de la Commission communautaire française alloué à la formation professionnelle s'élève à 76,6 millions d'euros, dont 11 millions sont attribués au support général de la politique de la formation professionnelle. Une partie de ce montant est dédiée au fonctionnement du SFPME.

Les classes moyennes, dont l'opérateur EFP, bénéficient quant à elles d'environ 12 millions d'euros, auxquels s'ajoutent les recettes constituées des frais d'inscription des apprenants de l'EFP. Par ailleurs, le ministre a souhaité que nous remboursions l'EFP du manque à gagner pour des chercheurs d'emploi. Depuis 2019, les chercheurs d'emploi ne paient plus. Ils sont traités de la même manière qu'ils s'inscrivent à l'EFP, à Bruxelles Formation ou chez nos partenaires. Le choix ne doit pas être guidé par des raisons financières.

Bruxelles Formation bénéficie de 53 millions d'euros, avec un principe clair de gratuité pour tout chercheur d'emploi qui s'inscrit à Bruxelles Formation ou chez nos partenaires, organismes d'insertion socioprofessionnelle ou autre. En outre, une indemnité stagiaire de 2 euros par heure a été instaurée le 1^{er} janvier 2021, en plus du remboursement des frais de déplacement. Voilà pour le cadre budgétaire, que j'ai tenté de simplifier au maximum.

Au-delà des moyens alloués par la Commission communautaire française, Bruxelles Formation bénéficie de moyens du fonds social européen et de la Région bruxelloise, grâce à la sixième réforme de l'État, afin de développer l'offre de formations.

Les dépenses, quant à elles, sont affectées pour 56 % aux ressources humaines. Vient ensuite la production de la formation, qui comprend la rémunération des stagiaires. Plus de 8 millions d'euros partent dans la poche de nos stagiaires et de ceux de nos partenaires. D'autres dépenses concernent les infrastructures, l'informatique et la communication, dont relève le centre d'appels. Nous avons dépensé plus de 500.000 euros pour le centre d'appels de la Cité des métiers de Bruxelles durant la crise sanitaire, parce que celui de Bruxelles Formation a fait office de centre d'appels pour la Cité des métiers, qui n'en disposait pas et qui avait fermé ses portes. Nous avons beaucoup travaillé par téléphone.

Je plaide pour une prise de recul. La formation en alternance a toute sa valeur mais il existe d'innombrables manières d'ouvrir les portes des entreprises. C'est un enjeu capital pour le moment. Le but n'est pas de réduire l'apprentissage en milieu de travail, c'est-à-dire la formation en entreprise sous toutes ses formes, à la seule formule du contrat de l'alternance, qui a pour autant toute sa valeur. Il n'y a aucune concurrence entre nous – que du contraire. Le but est de valoriser dans son ensemble l'alternance et les formations en entreprise. Il n'existe pas une vision univoque. Les employeurs y sont sans doute confrontés, parce qu'ils peuvent recourir aux CEFA, aux contrats d'alternance, à des stagiaires de Bruxelles Formation, ainsi qu'à des contrats de formation professionnelle individuelle en entreprise. Il existe donc de nombreuses possibilités d'alterner des périodes en centres de formation et des formations en entreprise, et surtout donner une force de travail.

Nous avons également récemment mené des expériences avec la SNCB et Veolia. Il existe d'innombrables possibilités d'apprentissage dans le milieu du travail. Nous souhaitons valoriser tous les parcours sous toutes leurs formes.

J'ai voulu simplifier les enjeux. Le but est de simplifier la vie des chercheurs d'emploi bruxellois. La prise en charge des chercheurs d'emploi constitue en effet la mission première de Bruxelles Formation. Nous avons également beaucoup parlé de reconversion professionnelle, des travailleurs et de personnes qui devraient pouvoir se relancer. Le dispositif présente une grande richesse, notamment avec la formation de chef d'entreprise.

L'enjeu premier est de rendre ce choix le plus clair possible et l'offre de formations la plus accessible possible, en veillant à ce que ce choix ne soit pas dicté par l'offre d'un opérateur. Le choix doit s'effectuer en fonction de la vocation et de l'envie d'aller tout de suite en entreprise. Il faut être orienté vers l'usager.

Nous devons aussi veiller à ce que toutes les personnes qui ont le même statut, par exemple les chercheurs d'emploi, soient traitées de la même manière durant la formation quant à la rémunération, notamment. Il ne doit pas y avoir de dégressivité des allocations de chômage. Il faut être dans une bulle d'apprentissage qui permette de se former sereinement.

Par ailleurs, les titres obtenus ne donnent pas les mêmes droits. Il s'agit d'un véritable problème. Ce critère ne devrait pas guider les choix. Les titres devraient permettre d'avancer professionnellement de manière équivalente.

Ensuite, le nombre de stagiaires formés a connu une baisse en 2020 et en 2021. L'offre de Bruxelles Formation comprend des formations professionnelles individuelles en entreprise, mais également des formations qui comprennent des moments où les stagiaires travaillent en entreprise, parce que notre décret nous permet d'effectuer des allers-retours. Pour ne pas créer de la confusion, nous ne qualifions toutefois pas ces formations de « formation en alternance ».

En 2022, l'offre de formations s'adresse aux chercheurs d'emploi et aux travailleurs dans une moindre mesure. L'offre s'élève à plus de 4 millions d'heures et 22.000 places pour les chercheurs d'emploi. Quant aux domaines de formation, nous avons en premier lieu les formations liées au secteur tertiaire (gestion, management, administration, etc.). En 2023, 3.600 places et près de 800.000 heures seront proposées pour ce secteur.

Ensuite vient le numérique, avec plus de 3.000 places et près d'un million d'heures de formation. Suivent le secteur Horeca, les langues orientées métier, etc.

Nous avons mis en place un langage commun au niveau de Bruxelles Formation, de nos partenaires, mais également de l'EFP, du SFPME et de l'Office flamand de l'emploi et de la formation professionnelle (VDAB). Ce langage commun est à l'intention du public mais surtout des prescripteurs de formations, qui orientent les personnes vers les formations à la Cité des métiers, dans les CPAS, dans les services emploi des communes et chez Actiris. Ils disposent d'un inventaire de l'offre au-delà de ce qui est régi par Bruxelles Formation.

Cette vue d'ensemble permet de voir qui fait quoi, qui est l'opérateur de la formation, avec quel partenaire éventuel. Le but est de s'assurer de faire le bon choix en amont de la formation qualifiante. Nous appelons cela des déterminations ciblées, c'est-à-dire se positionner sur un métier pour être sûr de se lancer dans la bonne formation.

Nous sommes capables d'orchestrer l'amont et l'aval de la formation, qu'elle soit en alternance ou non. Bruxelles Formation est en quelque sorte un chef d'orchestre sans être un chef. Comme tous nos collègues, nous nous mettons au service de l'usager et essayons de disposer en permanence d'une vue d'ensemble des besoins des employeurs et des usagers, et d'identifier les chaînons manquants pour rendre l'offre la plus accessible possible.

Enfin, comment convaincre davantage d'entreprises d'ouvrir leurs portes et les jeunes et moins jeunes de se lancer dans un apprentissage en milieu de travail ? En décembre 2015, une journée d'étude sur l'apprentissage en milieu de travail a été organisée dans toute la Belgique. Tous les acteurs (l'EFP, les CEFA, Syntra, le VDAB, le Forem, l'enseignement) étaient présents. De nombreuses pistes ont été évoquées. L'Office francophone de la formation en alternance et le contrat unique sont nés à la suite de cela, ce qui est éminemment positif. Toutefois, de nombreuses avancées doivent encore être réalisées.

Déjà à l'époque, les employeurs nous disaient être très contents. Certains avaient eu recours à la formation professionnelle individuelle en entreprise, d'autres à des contrats d'alternance, qui n'étaient pas encore simplifiés. Ils disaient déjà que leur principale motivation n'était pas l'incitant financier qu'ils recevaient, même s'il était le bienvenu.

Il convient de rassurer les entreprises, les futurs formés et les parents par la qualité des services offerts par les services publics (contrat clair, programme de formation, obligation des parties, référent, suivi) au bénéfice des futurs formés. Cela permettrait sans doute d'ouvrir plus facilement les portes des entreprises.

Je reste convaincue que nous nous trouvons à un momentum. Il n'existe pas de tradition en Belgique, et encore moins à Bruxelles, d'ouvrir les portes des entreprises à des stagiaires, quels qu'ils soient. Il y a aussi de graves abus. Certains sites web ouvrent la porte à des stagiaires de tout bord, mais en bénévolat, sans encadrement par de vrais contrats. Cet abus a fait l'objet d'une condamnation récente au niveau européen. Nous en avons discuté avec le ministre bruxellois chargé de la formation, M. Bernard Clerfayt, parce qu'un cadrage s'impose. Les acteurs publics sont à même de cadrer les choses. Malheureusement, des jeunes et des moins jeunes se font avoir et travaillent hors cadre et hors contrat clair.

Il convient de valoriser le modèle belge d'apprentissage, pluriel par essence. Il faut aussi valoriser les entreprises qui ouvrent leurs portes comme entreprises apprenantes. Une véritable valorisation avait été envisagée mais n'a pas eu lieu. Il faut également valoriser les métiers techniques et professionnels ainsi que les filières qui y mènent, et responsabiliser les entreprises mais également les opérateurs publics, qui doivent se voir imposer des délais de réponse aux employeurs et aux stagiaires. Les procédures doivent être accélérées.

Enfin, un point de contact unique est sans doute nécessaire pour la prospection entre enseignement et formation. ».

4.2. Réunion du samedi 25 juin 2022 après-midi - phase délibérative

4.2.1. Processus

Un premier moment de délibérations en petits groupes, composés de deux députés et six citoyens, accompagnés chacun d'un facilitateur, a été consacré à un processus d'idéations libres. Elles ont été reprises *bruto* dans les *mind maps* joints en annexe 8.3.

Ce travail en petits groupes a été suivi d'un moment en séance plénière au cours duquel chacun des groupes a présenté, par la voix d'un citoyen et d'un député, les idées dégagées.

Chaque présentation a fait l'objet d'un court débat au cours duquel des experts sont intervenus.

4.2.2. Présentation des mind maps et débat en plénière

GROUPE 1 (MME MARIAMA T., MME MARIELLE D. ET M. MOHAMED OURIAGHLI)

Le premier groupe a choisi de structurer ses recommandations en six catégories.

La première catégorie est la valorisation de la formation. Il convient de valoriser les métiers après une alternance grâce à des diplômes équivalents qui mènent à des salaires équitables, et de valoriser les formations en alternance dans les écoles, notamment.

La deuxième catégorie est l'élargissement de la formation en alternance à davantage de métiers.

La troisième catégorie est l'accompagnement. Les employeurs doivent se montrer plus compréhensifs et à l'écoute, et prendre davantage de personnes en alternance.

La quatrième catégorie est l'accessibilité à tous.

La cinquième catégorie est le financement. Il faut allouer davantage de moyens financiers à la formation en alternance, dont les étudiants qui doivent être mieux rémunérés.

La sixième et dernière catégorie, transversale, est la conclusion selon laquelle la formation doit déboucher sur un emploi.

ÉCHANGE DE VUES

Mme Aurore D. (citoyenne).- En effet, la formation doit déboucher sur un emploi. Nous avons entendu l'exemple d'un aide-mécanicien qui ne trouvait pas de travail à l'issue de la formation, sauf s'il entamait une formation supplémentaire.

M. Vincent Giroul (intervenant).- La formation débouche souvent sur un emploi mais cela mérite d'être davantage communiqué. Ma suggestion est de publier, pour toutes les formations, le taux d'accrochage dans la formation, de réussite et d'insertion dans l'emploi à cinq mois et à deux ans, ainsi que le taux de création d'entreprises dans le secteur. Cela valoriserait l'offre de formations. Cet outil transparent permettrait au public de voir que la formation pour devenir boulanger, par exemple, présente un taux d'insertion dans l'emploi de 92 % et les motiver. À l'inverse, une personne désireuse de suivre une formation de bijoutier constatera qu'avec 15 % de taux d'insertion, trouver un emploi ne sera pas évident. Cela permettrait un contrat clair dès le départ. La préoccupation peut donc être traduite concrètement.

Ensuite, je suis d'accord pour créer davantage de formations en alternance. Dans certains pays, tous les diplômes peuvent se réaliser en alternance. Ainsi, l'alternance n'est pas réservée à des métiers moins valorisés mais constitue une voie possible pour déboucher sur une qualification. Nous avons besoin de l'ensemble des acteurs et partenaires, y compris les entreprises, pour réussir ce genre de défi.

Enfin, nous sommes favorables à une augmentation des moyens.

Mme Cristina Amboldi (intervenante).- Concernant la nécessité de déboucher sur un emploi, il est également important de s'assurer que l'offre de formations en alternance réponde aux besoins et qu'il soit donc possible d'analyser les résultats et de réorienter certaines formations pour créer un système plus vertueux.

GROUPE 2 (MME FLORIANE D. ET M. AHMED MOUHSSIN)

Le deuxième groupe a organisé ses idées en neuf thématiques.

La première thématique est l'éducation. Le groupe demande une reconnaissance des diplômes et que les mêmes droits soient accordés aux étudiants de l'EFP et des CEFA. Il propose également une période de remise à niveau pour ceux qui n'ont pas les prérequis. Cette période préparatoire pourrait durer une année, plus ou moins.

La deuxième thématique est la revalorisation de l'image de l'alternance auprès des publics spécifiques et des entreprises. Certains métiers doivent être revalorisés auprès des femmes, des jeunes, etc.

La troisième thématique est l'encadrement. Le groupe demande une augmentation du nombre d'accompagnateurs par rapport au nombre d'apprenants, ce qui permettrait un meilleur suivi et peut-être moins de décrochages. Cette augmentation devrait aussi permettre de faciliter la recherche d'un stage, d'améliorer la formation, etc.

La quatrième thématique est l'information. Il faudrait une transparence de la performance de trouver un emploi grâce à la formation.

La cinquième thématique concerne le handicap. Il faudrait des formations spéciales pour les personnes en situation de handicap, afin de faciliter l'accès aux formations, puis à un emploi.

La sixième thématique est la simplification administrative pour les entreprises et les apprenants, aux niveaux des assurances, des services du SFPME, etc.

La septième thématique concerne l'entreprise. Le groupe souhaite que l'entreprise soit l'opérateur principal, au cœur de la définition des formations et joue un rôle actif pour accélérer la définition des formations.

La huitième thématique concerne le financement de l'alternance. Il faut revoir les primes à destination des entreprises ainsi que la rémunération des alternants et des formateurs.

La neuvième et dernière thématique est politique. Le groupe propose de créer une conférence interministérielle sur la formation en alternance, pour aborder des sujets qui concernent plusieurs niveaux de pouvoir.

ÉCHANGE DE VUES

Mme Aurore D. (citoyenne).- Un travail considérable doit être fourni sur l'éducation. Il est étonnant que deux formations qui se composent du même parcours et des mêmes examens ne donnent pas les mêmes diplômes. La remise à niveau est intéressante. Le but est que l'apprenant puisse réussir et trouver un emploi. Mettre tout le monde au même niveau permet d'avancer avec l'ensemble des apprenants. Ces deux points importants demandent beaucoup de travail.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).- Une conférence interministérielle est une manière de mettre autour d'une même table tous les acteurs d'une compétence qui dépend de plusieurs niveaux de pouvoir. Nous avons constaté que des propositions sont sur la table depuis plusieurs années mais que les acteurs (Communauté française, Commission communautaire française, Région wallonne, etc.) ne discutent pas entre eux. La création d'une conférence interministérielle permettrait d'amener tous les ministres à discuter ensemble pour réaliser des avancées.

Mme Cristina Amboldi (intervenante).- J'ai beaucoup apprécié votre proposition selon laquelle l'entreprise doit être au cœur de la définition des besoins.

Au niveau du politique, la problématique est que nous touchons à des domaines qui n'ont pas forcément les mêmes objectifs. L'enseignement et la formation professionnelle ne visent pas le même objectif de base. Une évaluation est en cours au niveau de la Région wallonne, de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Commission communautaire française et de la Région bruxelloise sur la formation en alternance. Des recommandations en découleront. Je pense que le travail effectué dans cette commission délibérative peut alimenter les réflexions.

Selon moi, il convient toutefois d'abord de s'accorder sur les objectifs, qui divergent actuellement.

M. Jean C. (citoyen).- Il est intéressant d'inverser les rôles et de demander aux entreprises de se manifester. J'entends que l'intention est d'aller chercher les entreprises pour qu'elles reviennent, pour créer une participation, davantage de collaboration et de définitions précises des objectifs des métiers futurs, etc. Je pense en effet qu'il est important que l'entreprise participe à cette définition plus précise. Cette piste est très intéressante.

Mme Clémentine Barzin (MR).- Nous avons d'ailleurs vu au travers de l'exemple de la STIB qu'un rôle accru augmente les propositions aux apprenants et donc la mise à l'emploi.

Mme Cristina Amboldi (intervenante).- À Bruxelles, nous disposons de pôles formation-emploi, où nous retrouvons l'administration, soit Actiris, qui s'occupe de l'emploi, Bruxelles Formation pour le pilier des formations, mais aussi le SFPME et l'EFP ainsi que les secteurs. Ce dispositif connaît des maladies de jeunesse mais est appelé à se développer. Il réunit les secteurs autour de la table. Ces derniers doivent jouer un rôle accru dans la définition des compétences.

Ce dispositif existe dans cinq secteurs : l'horeca, le transport et la logistique, le numérique, le technique et la construction. Ce sont des secteurs importants pour Bruxelles qui offrent de nombreuses possibilités d'emploi. Il s'agit de l'un des endroits où l'EFP et le SFPME devraient être plus intégrés.

M. Vincent Giroul (intervenant).- Pour ce qui est de la définition des profils de formations ou de métiers, nous insistons pour que les entreprises soient proches de la décision. C'est en théorie vrai, puisqu'au travers du Service francophone des métiers et des qualifications, les partenaires sociaux d'un secteur se réunissent pour définir un métier et le profil de formation. Voilà l'idée de départ, qui est très bonne, mais cela ne fonctionne pas de manière idéale. Le processus est très lent. Il faut trois ou quatre ans pour modifier ou produire un référentiel de formation. Une fois le travail achevé, le métier a changé.

Je suggère d'inverser la dynamique et de permettre à des opérateurs de formation et/ou à un groupement d'entreprises d'adresser une demande de modification ou de création de référentiel de formation, qui serait uniquement validé par le Service francophone des métiers et des qualifications. Nous apprendrions ainsi à rédiger des référentiels correctement. Par ailleurs, cela créerait une dynamique et accélérerait le processus. Donner la plume à ceux qui ont besoin d'un changement doit faire en sorte que le changement s'opère plus rapidement. En outre, les entreprises ne pourraient plus dire que les référentiels de formations sont éloignés de leur réalité, puisqu'elles seraient en mesure de rédiger une modification du profil de formation. Cela doit rentrer dans un cadre mais créer une dynamique.

Ensuite, je suis tout à fait favorable à l'instauration d'une année préparatoire, particulièrement pour les plus jeunes, à partir de 15 ans. Il ne faut cependant pas en faire une année scolaire supplémentaire. Nous sommes conscients de la nécessité des compétences de bases (calculer, écrire, lire, etc.), mais un travail doit également être fourni concernant la motivation nécessaire pour suivre un parcours de formation. Une préparation à l'entrée en alternance est nécessaire. Il faudra donc faire preuve d'énormément de créativité pour que cette année préparatoire corresponde à nos publics de manière à maximiser les chances d'insertion dans l'alternance, car l'insertion à l'emploi après l'alternance est très positive. Les institutions doivent s'adapter au public et non l'inverse.

Pour avoir un éclairage sur l'intégration des personnes handicapées dans les dispositifs de formation, il est très important d'avoir un partenariat fort avec le service Personne handicapée autonomie recherchée (Phare) de la Commission communautaire française et avec les organismes qui accompagnent les personnes handicapées, y compris dans l'emploi, pour que les deux volets soient bien assurés. Nous pouvons tout à fait accueillir une personne porteuse d'un handicap et adapter nos formations et nos équipements.

Il importe que le volet de l'entreprise soit également assuré, par l'adaptation des postes, ce qui permettra à terme d'avoir une insertion dans l'emploi, y compris pour les personnes handicapées. Il arrive trop souvent que des personnes porteuses de handicap soient orientées vers l'EFP faute de mieux. Il faut veiller à ne pas mettre les personnes en situation de handicap face à un mur supplémentaire dans leur parcours de vie. La question de l'orientation, y compris pour ces publics, est fondamentale. Nos portes sont grandes ouvertes pour les personnes porteuses d'un handicap, mais cela doit se passer dans les meilleures conditions.

M. Habibu A. S. (citoyen).- Les personnes handicapées qui suivent une formation en alternance trouverontelles un emploi adapté à leur handicap ?

- **M. Vincent Giroul (intervenant).** Si le travail d'orientation et de vérification des possibilités d'alternance est bien effectué, les chances d'insertion dans l'emploi sont multipliées. L'alternance peut constituer une très bonne solution pour de nombreuses personnes porteuses d'un handicap, à condition de travailler sérieusement en amont lors de la définition du projet, ainsi qu'en aval.
- **M. Alain Goreux (intervenant).** Pour ce qui est de la proposition de conférence interministérielle, il faut savoir qu'en Belgique francophone, une réunion sur l'enseignement et la formation doit réunir onze cabinets ministériels. Cela signifie qu'il faut planifier les réunions six mois à l'avance, pour des raisons d'agenda. Malheureusement, tant que les compétences seront réparties entre différents niveaux de pouvoir et différents ministres, les réunions et commissions délibératives pourront perdurer.

Mme Clémentine Barzin (MR).- Précisément. Puisqu'ils sont nombreux, ils doivent se parler davantage.

GROUPE 3 (M. RAYANE A. ET M. SADIK KÖKSAL)

Le troisième groupe a établi quatre pôles d'idées.

Le premier pôle est la valorisation de la formation en alternance. Pour ce qui est de la communication en entreprise, le groupe propose d'organiser des portes ouvertes pour faire connaître les différents métiers. Il suggère également de mener des campagnes dans l'espace public et sur les réseaux sociaux. La communication doit être positive, parce que l'alternance est un choix et non une porte de sortie pour les élèves en échec scolaire.

Le deuxième pôle concerne les incitants financiers. Les personnes qui suivent une formation en alternance bénéficient d'un barème. Les apprenants en première année touchent 17 %, ceux en deuxième année 24 %, et ceux en troisième année 30 % du minimum salarial, qui s'élève à 1.700 euros brut. Un accord entre les Régions concernées devrait permettre une revalorisation. Le groupe estime que les incitants doivent être mieux distribués à ces personnes.

Le troisième pôle a trait aux outils d'orientation et de formation professionnelle. Une plateforme informatique unique regroupant toutes les offres de formations serait judicieuse. En effet, trois départements organisent des formations en Région bruxelloise, sans compter les néerlandophones. Il serait utile de développer une plateforme plus accessible aux jeunes et qui leur permette de filtrer les possibilités en fonction de leurs attentes et de leurs choix à long terme.

Il convient également de mieux organiser des séances d'information sur l'alternance dans l'enseignement, par le biais notamment des centres PMS, qui pourraient jouer le rôle de relais. En effet, des évaluations ont lieu en sixième primaire et en deuxième secondaire. Il pourrait être aussi judicieux d'en faire une meilleure publicité sur le long terme auprès des élèves et des parents qui ne connaissent pas l'alternance.

L'offre de stages mérite par ailleurs d'être plus diversifiée. L'un des centres de formation visité par les parlementaires éprouve des difficultés à trouver des secteurs pour accueillir leurs élèves en stage et en formation.

Le groupe souhaite également que les pouvoirs publics s'adaptent et donnent le bon exemple en accueillant des apprenants. Il est toujours question du secteur privé mais les pouvoirs publics au sens large assument déjà de nombreuses missions au niveau local, que ce soit au niveau des communes ou de la Région. Ils doivent adapter leur réglementation interne pour accueillir également ces apprenants.

Le quatrième pôle concerne le parcours de formation scolaire et continu. Au-delà de la scolarité, il est possible à tout âge de suivre des formations et se réorienter si nécessaire. Par ailleurs, il semble important d'obtenir une équivalence des diplômes entre les différents types de formation, qui puissent également donner accès à des études supérieures pour ceux qui le souhaitent. Il devrait aussi être possible de poursuivre des études supérieures en alternance, comme en Allemagne et en France, notamment.

Ensuite, il convient de renforcer l'implication des parents. Le jeune n'est pas seul dans son parcours. Il faut informer au mieux les parents, qui doivent pouvoir être à l'écoute des capacités et des souhaits de leurs enfants, et ne pas leur imposer des filières où ils ne vont jamais s'épanouir, ni réussir.

Concernant les besoins des personnes à mobilité réduite et les personnes présentant d'autres types de troubles, elles ont également leur place dans la société et elles doivent pouvoir être accueillies dans des centres de formation pour qu'elles puissent s'épanouir professionnellement.

Quant à l'évaluation des compétences, les enfants qui arrivent ont-ils un bon bagage pour se lancer dans une formation ? Faut-il une évaluation, un examen d'entrée ? Une année préparatoire ne doit pas être une année supplémentaire mais quelque chose de valorisant. Il ne doit d'ailleurs peut-être pas s'agir d'une année mais de modules adaptés aux besoins de chacun.

Pour ce qui est de la mobilité des futurs travailleurs, il faut qu'ils puissent ne pas rester coincés dans une Région si des opportunités relatives à d'autres spécialisations existent dans d'autres Régions.

ÉCHANGE DE VUES

- **M. Polydor-Edgar K. (citoyen).** Vous évoquez la mobilité vers d'autres Régions alors que la Commission communautaire française ne s'occupe que des Bruxellois francophones. Qu'entendez-vous précisément ?
 - M. Sadik Köksal (DéFI).- La mobilité est une idée évoquée dans notre groupe.
- **M. Vincent Giroul (intervenant).** Les plus grandes entreprises dans le secteur de la logistique se situent en Région flamande, à un ou deux kilomètres de Bruxelles. Nous organisons des formations en logistique. Il est très important que les personnes qui se forment et qui ont besoin d'alternance puissent aller dans ces entreprises de qualité qui permettent en outre de travailler dans un milieu néerlandophone et de développer des compétences linguistiques. La réalité de la vie des gens dépassent les frontières administratives de la Région bruxelloise.
 - M. Polydor-Edgar K. (citoyen).- Il faut impliquer la Région flamande.

Mme Cristina Amboldi (intervenante).- Concernant la base de données pour la formation, je rappelle qu'il existe la Cité des métiers de Bruxelles. L'ensemble de l'offre de formations est repris sur son site web. Toute personne qui souhaite des informations, des conseils ou de l'orientation pour des métiers ou des formations peut le consulter.

M. Sadik Köksal (DéFI).- J'ai eu l'occasion de visiter la Cité des métiers, qui est dotée des dernières technologies et qui constitue un très beau modèle.

L'idée est de permettre aux gens d'avoir accès en permanence à une plateforme centralisant les différents types de formations, de manière transversale. L'objectif est de ne plus devoir se déplacer.

Mme Cristina Amboldi (intervenante).- Il existe le site web de la Cité des métiers.

- M. Mohamed Ouriaghli (président).- Tous les participants ont reçu le rapport annuel de la Cité des métiers.
- **M. Driss L. (citoyen).** Il existe également le site dorifor.be, qui permet d'être averti lorsqu'une formation sélectionnée est en passe de démarrer.
- **M. Alain Goreux (intervenant).** Concernant la mobilité, nous devrions signer une convention avec la Région flamande, qui sera d'application à partir du 1^{er} septembre 2022, pour régler l'aspect de la mobilité entre la Wallonie et la Flandre ainsi qu'entre Bruxelles et la Flandre.

Pour ce qui est des personnes à mobilité réduite, sachez que l'enseignement en formation en alternance est possible dans les formes 3 et 4 de l'enseignement spécialisé, c'est-à-dire les sections qui mènent à l'emploi adapté en entreprise normale, et non en entreprise de travail adapté.

Enfin, en septembre 2023, nous aurons développé une plateforme qui permettra aux jeunes de consulter les offres de stages en ligne et de postuler. Nous finalisons le marché public.

Mme Aurore D. (citoyenne).- Je salue l'arrivée prochaine de cette plateforme mais il faudra communiquer son existence aux jeunes. Tout le monde n'est pas informé de l'offre en ligne de la Cité des métiers et des aides à l'orientation pour les apprenants. Une bonne communication est nécessaire au fonctionnement de ces outils.

Mme Eftihia A. (citoyenne).- Toutes les écoles comptent un centre PMS, dont l'une des missions est l'orientation et l'information des jeunes sur l'offre d'enseignement existante. Des salons du service d'informations sur les études et les professions (SIEP) sont également organisés régulièrement. Les élèves sont invités à s'y rendre.

M. Vincent Giroul (intervenant).- Je suggère de créer une plateforme des plateformes, qui sont très nombreuses. Il existe une quarantaine de plateformes relatives aux stages disponibles en Région bruxelloise et il est compliqué de s'y retrouver. De nombreuses initiatives existent également en matière d'offre de formations. Il conviendrait donc de rationnaliser pour rendre les choses plus lisibles.

Par ailleurs, la proposition quant à l'offre de stages est celle que je soutiens le plus, mais il faudra étudier comment atteindre l'objectif crucial de disposer de places de stage en entreprise pour que l'alternance soit une réalité. Si je ne devais garder qu'un sujet, ce serait celui-là.

M. Sadik Köksal (DéFI).- Les deux jeunes encore scolarisés de notre groupe nous ont expliqué qu'ils ne connaissaient pas les programmes en alternance et qu'ils n'ont eu aucun retour de leurs centres PMS, qui sont pourtant censés leur transmettre ce genre de propositions. Il conviendrait donc de préciser les rappels avec les centres PMS.

GROUPE 4 (MME AURORE D. ET MME MORGANA M.-V.)

Le quatrième groupe a identifié cinq pôles d'idées.

Le premier pôle est l'état des lieux. Il convient d'établir une liste des établissements scolaires ordinaires qui proposent des stages en entreprise. Il faudrait aussi revoir ce qui existe sur le terrain car nombre d'entre elles « vendent du rêve ».

Le deuxième pôle d'idées concerne une campagne de sensibilisation de la formation en alternance. Le groupe recommande d'utiliser les outils technologiques pour prôner la formation, par exemple pour organiser des tests d'orientation en ligne et des séances d'information.

Les membres du groupe suggèrent également de recourir, dans le cadre d'une campagne d'affichage, à un rôle modèle qui serait une personnalité inspirante ayant suivi une formation en alternance.

Ils proposent par ailleurs d'organiser des proclamations publiques, pour que le chemin parcouru soit reconnu, ainsi que des séances d'information dans les écoles. De telles séances existent déjà mais contiennent surtout des informations sur l'enseignement technique et professionnel, et moins sur la formation en alternance.

Dans un esprit de changement de mentalités, il faudrait également utiliser un autre vocabulaire pour améliorer l'image de la formation en alternance.

Enfin, le groupe suggère d'utiliser la formation en alternance comme outil pour revaloriser la culture du travail.

Le troisième pôle concerne l'accès à l'alternance. Il convient en effet d'assouplir les conditions d'accès à la formation. Certaines formations nécessitent un certificat d'enseignement secondaire supérieur, pour que tout le monde parte du même niveau, mais le groupe suggère dès lors d'organiser des séances de formations pour ouvrir les portes à tous. Enfin, des stages en entreprise devraient être proposés dans tout type d'enseignement, même le général, pour que le jeune puisse découvrir le monde de l'entrepreneuriat.

Le groupe propose également d'augmenter les indemnités. Il est en effet difficile de vivre avec 300 euros par mois. Un tel montant ne permet même pas de louer un studio.

Le groupe suggère par ailleurs d'adapter les indemnités en fonction de la situation de l'apprenant. Il s'agit, par exemple, de mieux rémunérer une mère de deux enfants qu'un jeune qui vit chez ses parents. Il faudrait analyser la situation au cas par cas.

Il n'est pas toujours évident pour des parents qui travaillent de se réorienter. Dès lors, le groupe propose de créer une sorte de garderie dans les centres de formation pour donner la possibilité à tous de se former.

Le quatrième pôle concerne l'amélioration et le développement de l'encadrement et de l'orientation. Les membres du groupe estiment qu'il est dommage d'investir dans la formation pour un taux de réussite de seulement 15 %. Ils proposent donc une remise à niveau pour que les apprenants partent tous avec les mêmes bases. Un tel investissement pourrait rehausser drastiquement le taux de réussite, qui devrait au minimum dépasser 50 %.

Ils suggèrent également d'octroyer une prime pour les métiers en pénurie, tels qu'aide-soignant et infirmier. Une prime supplémentaire pourrait motiver des personnes à apprendre ces métiers qui ne sont pas faciles mais indispensables.

Enfin, il convient de mieux former les conseillers d'Actiris. En effet, les personnes qui sollicitent Actiris ne sont pas informées de la formation en alternance. Elles semblent être le plus souvent orientées directement vers des formations. Il faudrait donc davantage communiquer sur l'alternance.

Le dernier pôle d'idées concerne la simplification structurelle. Une réorganisation structurelle doit apporter plus de cohérence. Il convient de diminuer la charge administrative des entreprises qui prennent part au programme.

Enfin, le groupe demande d'assurer une équivalence des certifications, et de lier des passerelles entre les centres de formations et les établissements d'enseignement supérieur.

ÉCHANGE DE VUES

Mme Clémentine Barzin (MR).- Concernant les garderies, je sais que des maisons d'accueil existent pour les mamans inscrites chez Actiris. De telles initiatives existent-elles dans le cadre de formations en alternance, notamment à l'EFP ?

Mme Cristina Amboldi (intervenante).- La maison d'enfants d'Actiris dispose de quatre sites pour le moment. Nous espérons en ouvrir deux supplémentaires d'ici la fin de l'année 2023. Ces dispositifs sont accessibles à tout parent chercheur d'emploi qui suit un parcours d'accompagnement ou de recherche d'emploi, ou des petites formations. Nous avons également des partenariats avec des structures d'accueil qui accueillent les enfants pour des parcours de formation plus longs. Nous ne sommes toutefois pas en capacité de répondre à la demande. Je rappelle par ailleurs que la garde d'enfants ne relève pas de la compétence d'Actiris.

Un chercheur d'emploi qui souhaite suivre une formation en alternance peut avoir accès à ces structures. La formation en alternance n'est pas exclue.

M. Vincent Giroul (intervenant).- Il faut savoir que 45 % du public bruxellois inscrit à l'EFP est constitué de chercheurs d'emploi.

Mme Cristina Amboldi (intervenante).- Concernant les primes, votre suggestion de revalorisation est pertinente. Toutefois, prenez garde à l'aspect de la fiscalité. Si ces primes ne sont pas défiscalisées, les gens vont se retrouver piégés. L'année suivante, ils devront payer bien plus d'impôts qu'ils ne le pensaient. Donner d'un côté pour reprendre de l'autre ne présenterait pas un grand intérêt.

Actiris fera le nécessaire quant à la formation de son personnel. Il faut tout de même savoir que nous communiquons des formations de plus courte durée parce que les gens cherchent souvent un emploi rapidement. Lorsqu'une personne hésite, nous l'envoyons à la Cité des métiers, où elle recevra une information exhaustive.

Dans vos recommandations, prenez garde également au public-cible. La formation en alternance a en effet plusieurs publics-cibles : les jeunes de 15 à 18 ans, les jeunes de 18 à 30 ans et les adultes en reconversion. Il faudrait préciser le public-cible de chaque recommandation.

M. Vincent Giroul (intervenant).- Le taux évoqué de 15 % de réussite en formation en alternance est inexact. Mme Brees a évoqué ce taux pour les formations relatives à l'article 45, soit les premières années dans les CEFA. Le taux moyen de réussite en alternance pour les plus jeunes, toutes années confondues, est en réalité de l'ordre de 60 %.

Par ailleurs, je soutiens la proposition – à laquelle je n'avais jamais pensé – de faire varier la rémunération en fonction de la situation familiale. Cette excellente idée mérite d'être particulièrement creusée sur le plan technique.

Mme Aurore D. (citoyenne).- Notre groupe est parti du constat qu'une variabilité de la rémunération était en vigueur pour le chômage, pour les revenus des CPAS et pour de nombreux autres organismes. Nous nous demandions pourquoi ce n'était pas encore le cas pour la formation en alternance.

- **M. Vincent Giroul (intervenant).** Dans le monde de l'emploi, la rémunération n'est pas déterminée en fonction de votre situation familiale. En revanche, c'est le cas du taux de taxation.
- **M. Alain Goreux (intervenant).** Il ne faut pas oublier que les allocations destinées aux apprenants sont payées par les entreprises, tandis que les allocations de chômage, entre autres, sont payées par la collectivité. Je suis convaincu qu'il faut augmenter la rémunération des apprenants mais il faut viser un équilibre entre cette augmentation et la volonté d'attirer davantage d'entreprises.

GROUPE 5 (M. ANTONIO V. ET M. MICHAEL VOSSAERT)

Le cinquième groupe a identifié quatre pôles d'améliorations.

Le premier est la communication. La communication vers les jeunes, leurs parents et les entreprises doit être améliorée. L'idée est de promouvoir la formation en alternance, de la présenter comme n'importe quelle autre filière d'apprentissage de l'enseignement classique.

Concernant le public-cible, le groupe a insisté sur les moins de 16 ans, qui se posent de nombreuses questions sur leur orientation à la sortie du tronc commun.

L'image de la formation en alternance doit également être améliorée, et ce auprès des jeunes, des chercheurs d'emploi, des personnes en réorientation, des parents et des entreprises. À cette fin, il peut être intéressant de mettre en avant certaines statistiques.

Le groupe propose également de développer les outils numériques et de créer une plateforme centralisant les offres et les demandes de stage pour tous les publics. D'innombrables plateformes existent déjà. L'idée est donc de créer la plateforme des plateformes, une sorte de réseau social de la formation, à l'instar de LinkedIn.

La question de la centralisation et la nécessité de bien cibler ont été évoquées. Le groupe avance l'exemple du 1819, service téléphonique destiné aux entrepreneurs bruxellois, qui a rationnalisé et rassemblé les informations concernant les acteurs économiques. Il serait utile d'ajouter à ce numéro un site web qui reprendrait toutes les aides destinées aux acteurs économiques, notamment aux futurs indépendants. Le principe est de tout rationnaliser et centraliser sur une même plateforme.

Le deuxième pôle concerne les programmes. Il serait intéressant de développer le mentorat dans les formations, en impliquant en particulier les seniors et les jeunes retraités désireux de transmettre leurs savoirs. Ils pourraient participer en tant que formateurs ou délégués à la tutelle dans le cadre d'une activité complémentaire. Ces derniers semblent en effet trop peu nombreux.

Le groupe propose également qu'à un moment dans l'enseignement, par exemple à la fin du tronc commun, les élèves puissent entendre des témoignages d'anciens élèves qui ont suivi une filière en alternance.

Par ailleurs, une inclusion des personnes à besoins spécifiques doit être effective dans les centres de formation et dans les entreprises.

Le troisième pôle concerne l'organisation. Il faut rationnaliser l'organigramme des formations en alternance pour atteindre une plus grande efficacité. Les structures institutionnelles et les intervenants concernés sont en effet nombreux.

Il convient par ailleurs de valoriser la formation en alternance et de la mettre au même niveau que les autres filières d'enseignement (technique et professionnel). Un jeune qui veut devenir plombier, par exemple, doit avoir

le choix de suivre l'enseignement professionnel ou une formation en alternance. Les certificats, les diplômes et l'accès à la profession doivent être identiques à l'issue du parcours.

Les membres du groupe suggèrent également une flexibilité temporelle par rapport à l'accès aux stages et à la formation, en particulier pour les chercheurs d'emploi et les réorientations de carrière. Les gardes d'enfants permettent une flexibilité. Ils proposent donc une flexibilité horaire dans la formation en alternance, voire un accès à la formation en ligne. Ils souhaitent moderniser encore davantage la formation et la rendre plus flexible, accessible et adaptée aux situations de vie, notamment aux familles monoparentales qui éprouvent de grandes difficultés dans le cadre de la formation continue.

Pour ce qui est de l'organisation, un débat pourrait être tenu au sujet du dialogue entre les ministres, dans le cadre d'une conférence interministérielle ou des états généraux de l'alternance, voire de la nouvelle note développée par les gouvernements wallons et bruxellois, notamment, pour avancer dans la formation en alternance. L'objectif ici est d'augmenter la lisibilité pour le citoyen. Il n'est pas question de transferts de compétences dans ce cadre.

Le quatrième pôle concerne le financement, qui est le nerf de la guerre. L'enjeu central est de savoir qui assumera le coût final de la création de places de stage, et surtout de la valorisation d'une indemnité pour les stagiaires avec ce qui en découle.

Enfin, il faut scinder le financement des centres de formations, des apprentis et des entreprises.

ÉCHANGE DE VUES

Mme Clémentine Barzin (MR).- Pour ce qui est du financement, une réforme impliquerait d'abandonner certaines options au profit d'autres. Des transferts doivent avoir lieu. Des ajouts ne sont pas forcément nécessaires mais nous pouvons réformer et donc orienter différemment les moyens.

- **M. Vincent Giroul (intervenant).** Une étude réalisée en 2017 a démontré que le coût pour les pouvoirs publics de la formation en alternance par rapport à d'autres dispositifs de formation professionnelle ou d'enseignement était particulièrement faible, de l'ordre du simple au double. Il s'agit de l'un des choix les moins coûteux par heure de formation.
- **M. Alain Goreux (intervenant)**.- Le financement de l'alternance atteint 5 % du budget global du qualifiant de la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour 16 % des étudiants.

Par ailleurs, quand une école reçoit 100 euros pour un jeune de plein exercice, elle en reçoit 60 euros pour l'alternance. Dès lors, si un jeune veut suivre une filière qui existe en plein exercice, la personne chargée de l'orientation dans son école le dirigera dans l'enseignement général.

M. Michael Vossaert (DéFI).- Les parlementaires et les gouvernements doivent se pencher sur cette question. La clé élèves, qui dépend du nombre d'inscrits dans les écoles en Fédération Wallonie-Bruxelles, se dégrade depuis des années. Le financement diminue car le nombre d'élèves en Fédération Wallonie-Bruxelles diminue. Cette baisse est due au décrochage scolaire et au transfert d'élèves qui passent de l'enseignement général à la formation en alternance. Une lacune existe effectivement à cet égard.

Mme Anne P. (citoyenne).- Des centres de formation bruxellois sont-ils financés par des fonds sectoriels, comme celui de la construction ? Il est question de centres de compétences cofinancés par le Forem et par des fonds sectoriels. Est-ce une piste envisagée ?

M. Vincent Giroul (intervenant).- À ma connaissance, certaines fédérations professionnelles cofinancent avec les pouvoirs publics des dispositifs, à savoir les pôles formation-emploi, qui s'appelaient auparavant centres de référence.

D'autres possibilités existent mais ne sont pas activées en Belgique. Des entreprises elles-mêmes pourraient déployer ou financer un dispositif de formation. En France, par exemple, l'entreprise Bouygues Construction dispose de son propre centre de formation en alternance, reconnu par l'État, qu'elle finance en grande partie.

Par ailleurs, il arrive – mais pas assez souvent – que des secteurs ou des entreprises nous soutiennent au moyen d'équipements pédagogiques. La semaine passée, l'EFP a reçu une BMW dernier cri.

Mme Clémentine Barzin (MR).- Dans certains grands secteurs, les entreprises disposent de fonds mobilisables.

Mme Anne P. (citoyenne).- M. Giroul a expliqué que le financement de 12 millions d'euros méritait d'être doublé. Certains estiment que nous ne pouvons pas demander aux entreprises d'investir davantage. Or, nous ne demandons pas aux entreprises existantes d'investir plus, mais il faut que des entreprises qui ne s'investissent pas encore le fassent.

La création d'une cellule de prospection au sein d'Actiris est formidable. Actiris semble cependant avoir rencontré de nombreuses difficultés dans cette démarche. Une cellule de prospection existe également à l'EFP pour les métiers du numérique. Ces cellules de prospection peuvent-elles être étendues ? Un important potentiel mérite d'être exploité.

M. Antonio V. (citoyen).- Ceci illustre l'importance de scinder la thématique du financement en trois, car il s'agit de trois leviers et mécanismes de financement complètement différents.

GROUPE 6 (M. ALAIN H. ET M. ABDELKADER M.)

Le sixième groupe a dégagé deux grands axes : l'information et la communication, d'une part, et l'encadrement de la formation, d'autre part.

Pour ce qui est du premier axe, l'information doit être donnée le plus tôt possible. Pour ce faire, il convient de contacter les écoles et toucher les jeunes le plus tôt possible pour leur offrir des possibilités de filière. Il faut également tout mettre en œuvre pour déconstruire les préjugés tenaces concernant les orientations techniques et professionnelles.

Un rôle important est dévolu à l'encadrant qui assure le lien entre le circuit de formation et l'établissement scolaire. Il doit jouer un rôle éminemment important à l'égard des parents, qui doivent être concernés le plus tôt possible. Il faut surtout proposer une assistance psychologique aux parents en difficultés voire dépassés, d'où le rôle important joué par les agents PMS. Ces derniers ne sont plus à même d'effectuer un travail considérable car ils sont très peu nombreux, débordés, et ont trop d'établissements à charge. Il importe par ailleurs que les agents PMS réalisent une évaluation sur la base d'éléments négatifs mais surtout positifs, pour encourager les jeunes qui réussissent leur année scolaire sans trop de difficultés, à pouvoir progresser.

Pour ce qui est de la publicité de l'information, les médias, en règle générale, ne font pas suffisamment état des filières, et *a fortiori* des filières en alternance. Rares sont les journaux qui développent cet aspect, surtout s'il s'agit de filières comme la STIB. Très peu d'éléments filtrent quant aux possibilités d'emploi à la STIB.

Le groupe pointe ici une contradiction. À en croire le directeur des ressources humaines de la STIB, de nombreux métiers sont en pénurie. Il estime également que la formation en alternance n'est pas suffisamment efficace. Or, le groupe se demande ce qu'il propose.

Quant à l'encadrement de la formation, il faut orienter les personnes le plus tôt possible et mieux les orienter à la base pour découvrir les talents sans perdre de temps. Pour ce faire, il faut plusieurs acteurs. Un bon formateur doit être un bon coach.

Il faut surtout encourager et redonner de la confiance en soi. Sans confiance en soi, on ne travaille pas et on finit par toucher le fond. Ensuite, il importe de déconstruire, auprès des parents, le dénigrement de certains métiers. Il faut respecter les plombiers et les éboueurs. Il n'y a pas de honte à travailler.

Par ailleurs, il faut prévoir des offres sans discriminations, pour garantir l'égalité des chances.

Un suivi individuel des stagiaires doit également être assuré car tous les stagiaires sont différents. Ce suivi permet de découvrir directement leurs lacunes et leurs spécificités, de les encourager ou de les dissuader de suivre une certaine orientation.

Les membres du groupe accordent également une grande importance à la gratuité de la mobilité et à l'accessibilité financière. Concernant la disponibilité des formateurs, une comparaison peut être établie avec l'enseignement fondamental, où les parents se plaignent lorsqu'une classe dépasse 20 élèves. Au SFPME, un accompagnateur suit 120 dossiers, un formateur pour 45 personnes.

Au niveau des entreprises, il faut des incitants et des subventions, ainsi qu'une simplification administrative des procédures et une reconnaissance des diplômes. Il est aberrant que la Commission communautaire française finance un secteur mais ne puisse obtenir la reconnaissance du diplôme obtenu.

Le rôle de l'entreprise par rapport au contrat donné importe également. Il s'agit en effet du premier contrat de travail de l'apprenant.

Un encadrement spécifique doit aussi être effectué dans le secteur public. Il doit montrer et diffuser une information et une image.

Une coopération entre les différents acteurs est également nécessaire, parce que la transparence et la clarté font défaut.

Un suivi par rapport au stagiaire et à l'entreprise doit aussi être assuré. Il faut savoir où se trouve le stagiaire et l'entrepreneur doit savoir à qui s'adresser en retour.

Enfin, les partenariats public-privé doivent être privilégiés.

ÉCHANGE DE VUES

Mme Eftihia A. (citoyenne).- Je pense qu'on ne peut pas comparer un enseignant du fondamental qui a une classe de 20 ou 25 élèves et un délégué à la tutelle d'un CEFA, qui accompagne 120 personnes, mais d'une manière différente.

- **M. Alain H. (citoyen)**.- Nous sommes conscients de cette distinction, mais nous estimons qu'un nombre de 80 ou 120 élèves par formateur reste trop élevé.
- **Mme Aurore D. (citoyenne)**.- Vous avez indiqué dans votre mind map « participation active des acteurs publics dans la diffusion, hors réseaux sociaux ». J'estime qu'il est triste d'exclure ce canal de communication. Les jeunes passent beaucoup de temps sur TikTok. Il faut exploiter ces canaux. Exclure les réseaux sociaux revient à ne pas vivre avec son temps. Nous utilisons tous Instagram et TikTok.
- **M. Abdelkader M. (citoyen)**.- Je n'utilise pas Facebook, Instagram ni LinkedIn. J'aime avoir un contexte visuel. Nous estimons que la publicité hors réseaux sociaux n'est pas assez développée.
- **M. Alain H. (citoyen)**.- Le journal *Le Soir* publie occasionnellement un cahier concernant les formations. Il y est très peu question d'alternance.
 - M. Vincent Giroul (intervenant).- Nous pouvons y participer moyennant paiement.
- **Mme Anne P. (citoyenne).** Mme Amboldi, pour ce qui est de l'accessibilité à la formation, des facilités et du financement, un chercheur d'emploi qui commence une formation en alternance voit-il ses allocations de chômage maintenues ? Une dégressivité reste-t-elle d'application ? Ses revenus en tant qu'apprenti font-ils baisser ses allocations ?
- **Mme Cristina Amboldi (intervenante)**.- Je ne suis pas spécialiste des allocations de chômage. Toutefois, sachez qu'un chercheur d'emploi doit introduire une demande de dispense. Si elle est octroyée par Actiris, il peut suivre la formation et bénéficier d'un gel de la dégressivité de ses allocations de chômage durant la formation.
- M. Alain Goreux (intervenant).- En ce qui concerne l'intervention des secteurs, certains interviennent en donnant un complément à la rétribution des jeunes. La construction, par exemple, octroie 150 euros supplémentaires par mois aux jeunes en formation, dans le but d'attirer des candidats. Malgré cet effort, les métiers du secteur se trouvent dans une situation de pénurie de plus en plus grande. Le secteur ne parvient pas à attirer les jeunes de

manière structurelle. Il est toutefois relativement riche en cotisations patronales. D'autres secteurs ne peuvent pas se permettre ces efforts.

- **M. Alain H. (citoyen)**.- Cela démontre que l'aspect pécuniaire n'est pas le seul à prendre en considération. La motivation passe avant.
- **M. Vincent Giroul (intervenant).** Vous avez cerné une réalité complexe. Je vous remercie pour les orientations proposées, qui vont pour la plupart dans le bon sens.

Mme Cristina Amboldi (intervenante).- Je me joins aux remerciements de M. Giroul. Certaines recommandations sont très pertinentes.

Lorsque des réformes sont envisagées, elles le sont hélas souvent sur la base des budgets. Il serait mieux de réfléchir sur l'utilité et l'importance de l'alternance pour le citoyen, et sur ce qui doit être mis en place pour rendre le système le plus efficace possible. Seulement après, les questions budgétaires devraient être analysées.

M. Mohamed Ouriaghli (président).- Au nom de la commission, je remercie nos intervenants et les services du Parlement.

4.3. Réunion du dimanche 26 juin 2022 - phase délibérative (suite)

4.3.1. Processus

Chaque groupe a présenté, à tour de rôle, des pré-recommandations édictées sur la base des *mind maps* établis le samedi 25 juin 2022.

4.3.2. Présentation des pré-recommandations

GROUPE 1 (MME MARIELLE D.)

Les quatre pré-recommandations du groupe sont les suivantes :

- élargir la formation en alternance à davantage de métiers;
- formations qui répondent aux attentes des professionnels;
- accessibilité à tout public;
- emploi à la clé.

GROUPE 2 (MME MARINE M.)

Les quatre pré-recommandations du groupe sont les suivantes :

- faire de l'entreprise l'acteur central de la formation des apprentis, en particulier dans la gestion des centres de formation;
- donner à l'EFP le rôle central dans le contact d'une entreprise pour la recherche de stages;
- reconnaître les diplômes et accorder le même droit (niveau CESS);
- octroyer un label aux entreprises partenaires de la formation en alternance.

GROUPE 3 (M. ZOUHAIR E.)

Les quatre pré-recommandations du groupe sont les suivantes :

- valorisation de la formation en alternance auprès du grand public;
- création d'une plateforme unique;
- augmentation de l'offre de stages;
- parcours de formation et remise à niveau.

GROUPE 4 (MME DANUTA P.)

Les quatre pré-recommandations du groupe sont les suivantes :

- développer la culture du travail à travers le stage;
- simplification administrative pour permettre à une entreprise d'accueillir des stagiaires en alternance;
- développer des gardes d'enfants plus adaptées aux différentes situations;
- adapter les indemnités à la situation familiale des personnes.

GROUPE 5 (M. ANTONIO V. ET M. AMAURY H.)

Les quatre pré-recommandations du groupe sont les suivantes :

- valoriser des modèles de réussite auprès des apprenants et des futurs apprenants;
- plateforme numérique centralisée de l'offre et de l'information;
- flexibilité de l'accès à la formation et aux stages;
- inclusion des personnes à besoins spécifiques.

GROUPE 6 (M. MAXIME L.)

Les quatre pré-recommandations du groupe sont les suivantes :

- campagne d'information et de sensibilisation;
- équivalence des diplômes pour l'EFP;
- formation spécifique des formateurs par rapport aux apprenants et aux apprentis;
- amélioration du suivi vu de l'apprenti.
- M. Mohamed Ouriaghli (président) a remercié les participants pour leur présence, leur enthousiasme et leur participation.

4.3.3. Processus (suite)

Le garant, les services du Parlement et le porte-parole de chaque table délibérative se sont rassemblés afin de regrouper, catégoriser, fusionner et affiner les 24 pré-recommandations dans quatre tables de thématiques, selon le tableau repris ci-dessous :

Contenu et organisation de la formation		
Renforcer les formations des agents d'orientation	Mieux former les agents d'orientation (Actiris, PMS, secteurs participants) aux spécificités de l'apprentissage et de l'alternance pour qu'ils orientent positivement l'individu vers une filière qui lui correspond dans ses domaines. Partenaires : Actiris, PMS, secteurs participants.	
Augmenter l'offre de stages	 Donner à l'EFP le rôle central dans le contact avec les entreprises pour la recherche de stage (augmenter le nombre de prospecteurs); renforcer le nombre de stages dans le service public bruxellois; assouplir les contraintes liées aux agréments pour être maître de stage en entreprise; encourager et faciliter la mobilité interrégionale. Partenaires: EFP, administrations régionales bruxelloises, CFWB. 	
Accéder à tous les métiers par la formation en alternance	Mettre en place les formations en alternance pour les métiers qui nécessitent un diplôme supérieur et garantir l'égalité des diplômes entre ceux obtenus en alternance et dans les écoles supérieures ou universités. Les administrations compétentes mettront en place un « CEFA supérieur » et la délivrance des diplômes liés à ces formations. Partenaires: Commission communautaire française, Communauté française, administration.	
Reconnaître les diplômes et accorder le même droit (niveau CESS).	 Diplôme reconnu et identique provenant de la Fédération Wallonie-Bruxelles; certification des formateurs en pédagogie accélérée; incitants pour les formateurs agréés (avantages, par exemple meilleure rémunération, nomination à la clé); programmation d'une conférence interministérielle; procédure avec effet rétroactif; reconnaissance du diplôme de l'EFP identique (CESS) par rapport aux CEFA; pas de discrimination dans les catégories d'âge (par exemple, recevoir le CESS à 40 ans.) Partenaire : FWB. 	
Amélioration du suivi individuel de chaque apprenant	Le but général est de mettre en place un suivi qualitatif en fonction des besoins des apprenants. Partenaires : les organisations représentatives, les di- rections des organismes de formation, les apprenants.	
Accès à la formation		
Adapter les indemnités à la situation familiale des personnes	Augmenter les indemnités avec une base commune et un complément variable en fonction de la situation familiale. Partenaires: Commission communautaire commune et les autorités compétentes.	

Développer des gardes d'enfants plus adaptées aux différentes situations	Développer des gardes d'enfants plus adaptées aux différentes situations, telles que : - garde à domicile; - garderies ouvertes plus tôt et plus tard; - garderies pour les non-chercheurs d'emploi; - plus de places disponibles. Partenaires : autorités compétentes, Actiris.
Inclusion des personnes à besoins spécifiques	 Que les entreprises puissent disposer du matériel et de l'infrastructure adéquats pour faciliter l'insertion, l'apprentissage, la formation et le stage des personnes à besoins spécifiques; installer un partenariat structurel avec la Commission communautaire française et l'organisme qui accompagne les personnes en situation de handicap, le service PHARE, dans la sensibilisation, la formation, le stage et l'emploi, de telle manière que les entreprises puissent s'adapter aux spécificités des personnes en situation de handicap. Partenaires: public cible: personnes souffrant d'un handicap; acteurs: services publics, entreprises, service PHARE.
Flexibilité de l'accès à la formation et aux stages pour les étudiants jobistes et les travailleurs	 Demande de mise en place d'une allocation pour formation dans le cadre d'une reconversion professionnelle; il faut repenser la durée et les horaires de stage en fonction des situations; organiser des formations en ligne. Partenaires : travailleurs, acteurs (Actiris et entreprises), étudiants, institutions de la formation en alternance.
Parcours de formation : remise à niveau	 Imposer un test à l'entrée et offrir une remise à niveau obligatoire aux candidats apprenants; une remise à niveau basée sur des contrôles continus de l'apprentissage des essentiels, sanctionnée par un certificat d'aptitude; déléguer aux experts la tâche de déterminer la temporalité de la remise à niveau; tenir compte dans le financement du coût du programme de remise à niveau. Partenaires: EFP, CEFA, Commission communautaire française, FWB, experts qui travaillent dans le domaine des aptitudes pédagogiques.
Implication et engagement des entreprises	
Les incitants aux entreprises	 Proposer des incitants : pour encourager des entreprises à développer leur offre de stages à destination des apprenants, quel que soit leur âge (jeunes ou reconversion); pour encourager les entreprises à embaucher dans le cadre d'un CDI les apprenants qui achèvent leur formation avec succès; pour encourager les entreprises à permettre la reconversion en leur sein. Mettre en place un suivi des apprenants pour lesquels les entreprises ont bénéficié d'incitants (contrôle).

Formations qui correspondent aux attentes des professionnels	 Les entreprises doivent être au cœur des formations; réunir autour de la table les opérateurs de formation et les fédérations d'entreprises publiques et privées pour définir les besoins; les entreprises doivent être impliquées dans l'écriture du référentiel, qui doit ensuite être validé par l'autorité compétente.
Simplification administrative pour permettre à une entreprise d'accueillir des stagiaires en alternance dans un délai de maximum six mois	 Limiter à un délai de six mois maximum toutes les démarches afin d'ajouter des entreprises formatrices; faire un lien entre les différents dossiers (BCE et Brupartners) afin de collecter les données existantes et d'avoir les informations nécessaires sans solliciter l'entreprise, sauf pour l'accord des données (GDPR). Partenaires : BCE, Brupartners, autorités compétentes.
Communication	et sensibilisation
Plateforme unique d'accès à des informations sur l'alternance	 Créer une plateforme unique et simplifiée accessible à toutes et à tous; créer un service d'assistance humaine en ligne; créer un système d'évaluation par les usagers qui permet d'améliorer le site; créer une version mobile du site internet; que le site contienne la possibilité de créer un compte personnel et un profil visible par les entreprises et les stagiaires afin de faciliter la recherche et le recrutement; assurer une information transparente sur l'offre de formations en alternance et les débouchés professionnels. Partenaires: EFP, CEFA, Commission communautaire française, entreprises des secteurs public et privé.
Développer la culture du travail à travers les stages	 Généraliser la pédagogie de l'alternance dans toutes les filières de l'enseignement par l'immersion des élèves dans les entreprises professionnelles; développer des stages d'observation dans les entreprises dès la première secondaire; mieux informer les parents et les élèves quant à l'offre de stage. Partenaires : EFP, CEFA, entreprises du secteur privé et public, CFWB, Commission communautaire française. Octroyer un label de reconnaissance aux entreprises
Octroyer un label aux entreprises partenaires de la formation en alternance	partenaires de la formation en alternance. Rendre visible ce label sur le site web de l'entreprise et sur sa vitrine. Partenaires: Commission communautaire française, EFP, CEFA.
Campagne d'information et de sensibilisation à destination du grand public	Valorisation des formations en alternance sous la forme de campagne médiatique destinée à tout type de public, en tenant compte des différentes générations et des spécificités de chacun, par exemple PMR, malentendants, malvoyants. Partenaires: médias, pouvoirs locaux et publics.

Participation des acteurs de terrain en milieu scolaire afin de promouvoir la formation en alternance

Participation des acteurs de terrain en milieu scolaire dès la deuxième secondaire afin de promouvoir la formation en alternance avec l'aide des PMS, des parents et du corps enseignant : valorisation des formations via des journées portes ouvertes, par exemple salon SIEP. Partenaires : ministère de l'enseignement, SIEP, PMS, etc.

Ensuite, l'ensemble des membres de la commission délibérative se sont répartis au sein de ces quatre nouveaux groupes de thématiques, sous la direction d'un facilitateur, afin de rédiger des propositions de recommandations plus abouties. Les groupes ainsi créés ont eu l'occasion de faire appel aux services du Parlement pour améliorer la formulation légistique des recommandations.

4.3.4. Propositions de recommandations

Recommandation 1

La commission délibérative recommande une meilleure formation des agents d'orientation (secteurs concernés, Actiris, PMS et tout autre organe d'orientation) aux spécificités de l'alternance, en particulier l'apprentissage, afin qu'ils orientent positivement l'individu vers la filière qui correspond le mieux à ses attentes.

Recommandation 2

La commission délibérative recommande de charger l'EFP d'assurer un rôle central dans la recherche de stages auprès des entreprises, et ce par le recrutement d'un nombre adapté de prospecteurs et l'assouplissement des contraintes liées à l'agrément du maître de stage en entreprise.

Ceux-ci auront pour mission de rechercher des stages auprès des administrations publiques bruxelloises, mais aussi des partenaires publics et privés issus des autres Régions.

Recommandation 3

La commission délibérative recommande la mise en place de formations en alternance pour les métiers qui nécessitent un diplôme de l'enseignement supérieur, d'une part, et l'équivalence des diplômes ainsi obtenus dans l'enseignement en alternance avec ceux obtenus dans l'enseignement supérieur, d'autre part.

Recommandation 4

La commission délibérative recommande que la poursuite d'une formation en alternance à l'EFP permette l'obtention d'un diplôme CESS, reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles, équivalent à celui obtenu à l'issue d'une formation en CEFA, et ce quel que soit l'âge de l'étudiant.

La commission délibérative recommande la mise en place d'une certification des formateurs en pédagogie accélérée et la création d'incitants à destination des formateurs ainsi certifiés (rémunération plus attrayante, statutarisation, etc.).

La commission délibérative recommande la tenue régulière de réunions d'une conférence interministérielle des ministres chargés de la formation en alternance et des ministres de l'enseignement.

Recommandation 5

La Commission délibérative recommande de revoir l'organisation des centres de formation en développant trois cellules en leur sein :

- la cellule « orientation et accompagnement psychosocial »;
- la cellule de soutien administratif et de suivi des relations entre le stagiaire et l'entreprise (référent ou délégué à la tutelle);
- la cellule de formation.

Ces cellules doivent être composées de manière telle qu'elles puissent assurer leurs tâches de façon qualitative au bénéfice des apprenants.

Le nombre d'agents composant chacune de ces cellules est fixé par décret ou arrêté après avis des organisations représentatives et des directions des centres de formation.

Recommandation 6

La commission recommande que l'allocation mensuelle accordée aux stagiaires soit augmentée. Elle est composée d'un montant fixe pour chaque stagiaire auquel s'ajoute un montant variable lié à la situation familiale de chaque stagiaire.

Recommandation 7

Pour permettre une meilleure inclusion dans l'accès aux formations en alternance, la commission délibérative recommande la mise en place de garderies d'enfants en nombre suffisant, plus diversifiées et adaptées aux situations individuelles rencontrées par les stagiaires :

- garderie à domicile;
- élargissement des horaires d'accueil des enfants;
- garderie ouverte aux stagiaires qui ne sont pas chercheurs d'emploi.

Recommandation 8

La commission délibérative recommande d'instaurer un partenariat structurel entre les entreprises et l'administration de la Commission communautaire française ainsi que le service Phare, pour permettre et faciliter l'insertion, l'apprentissage, la formation et le stage des personnes à besoins spécifiques, notamment par la mise à disposition d'infrastructures et de matériel adéquats.

Recommandation 9

La commission délibérative recommande la création d'une allocation adaptée aux personnes qui suivent une formation dans le cadre d'une reconversion professionnelle. Pour les mêmes personnes, la durée et les horaires de stage sont adaptés aux situations personnelles, eu égard à des impératifs de flexibilité.

Pour certaines formations, il doit être possible de suivre les cours en ligne.

Recommandation 10

La commission délibérative recommande la mise en place d'un test d'accès aux formations en alternance et d'une remise à niveau obligatoire pour les candidats stagiaires ayant échoué à ce test.

Cette remise à niveau est caractérisée par un contrôle continu de l'apprentissage des essentiels et aboutit à la délivrance d'un certificat d'aptitudes. Il appartient aux experts (administration ?) de déterminer la temporalité la plus adéquate pour cette remise à niveau, d'une part, et de procéder à l'estimation budgétaire du financement de cette mesure, d'autre part.

Recommandation 11

La commission délibérative recommande de proposer des incitants aux entreprises afin de les encourager à :

- développer leur offre de stages à destination des stagiaires, quel que soit leur âge (jeunes ou adultes en reconversion);
- embaucher dans le cadre de CDI les stagiaires qui achèvent leur formation avec succès;
- permettre en leur sein la reconversion de leurs ouvriers et employés.

Cette mesure s'accompagne de la mise en place d'un suivi des stagiaires pour lesquels les entreprises ont bénéficié d'incitants.

Recommandation 12

La commission délibérative recommande de placer les entreprises au cœur du processus de la formation en alternance en organisant régulièrement des tables rondes rassemblant les centres de formation, les entreprises publiques et les fédérations des entreprises privées. Il convient d'impliquer les entreprises dans la définition et l'écriture du référentiel des cours de formation en alternance à valider par les pouvoirs publics compétents.

Recommandation 13

La commission délibérative recommande de réduire à six mois maximum le délai dans lequel sont contrôlées les données à fournir et les démarches à remplir par les entreprises désireuses de rejoindre le processus de la formation en alternance. Dans ce cadre, il importe de structurer la collecte des données et informations relatives aux entreprises (BCE et Brupartners) afin de ne pas devoir solliciter celles-ci, et ce dans le respect du RGPD.

Recommandation 14

La commission délibérative recommande la création d'une plateforme unique et simplifiée accessible à toutes et tous, visant à assurer une information transparente sur l'offre de formations en alternance et les débouchés professionnels.

Chaque usager a la possibilité d'y créer un compte personnel et de déposer son profil permettant de faciliter tant le recrutement par les entreprises que la recherche d'un stage par l'usager. Cette plateforme comporte également la mise en place d'un service d'assistance en ligne (téléphone ou chat ?) et un outil d'évaluation permettant aux usagers de formuler des remarques et suggestions.

Recommandation 15

La commission délibérative recommande de généraliser la pédagogie de l'alternance à toutes les filières de l'enseignement, notamment au travers de l'immersion des élèves en entreprise.

À cet égard, il convient de structurer la possibilité de stages d'observation dans les entreprises pour les élèves dès la première secondaire.

Il importe également d'améliorer l'information directe aux parents et élèves quant à l'offre de stages.

Recommandation 16

La commission délibérative recommande d'offrir un label de reconnaissance aux entreprises engagées dans la formation en alternance. Quand il est accordé, ce label est visible sur le site internet de l'entreprise et affiché, le cas échéant, dans ses locaux.

Recommandation 17

La commission délibérative recommande de valoriser la filière de la formation en alternance accessible à tous publics, en particulier aux personnes à besoins spécifiques, par une large campagne médiatique à destination du grand public.

Recommandation 18

La commission délibérative recommande d'associer les acteurs de terrain de l'enseignement secondaire (dès la deuxième secondaire) à la promotion de la formation en alternance, et ce avec l'aide des corps enseignants, PMS et fédérations de parents. Cette valorisation implique la participation à des journées portes ouvertes ou à des salons.

5. RÉUNION DU SAMEDI 2 JUILLET 2022 – PHASE DE RECOMMANDATIONS

5.1. Processus

- **M. Mohamed Ouriaghli (président)** a expliqué que la commission délibérative entrait dans la phase de recommandations. Celles-ci seront présentées par les porte-paroles des groupes. Elles feront ensuite l'objet de discussions pour être améliorées par l'ensemble des membres de la commission délibérative.
- **M.** Gaël Watteeuw (garant) a précisé qu'un travail de toilettage et de reformulation avait été effectué sur les pré-recommandations depuis la dernière réunion. Le but était de transformer les idées de la commission en un texte, plus « parlementaire », plus fluide, pour que le gouvernement lui réserve une bonne suite. Il en résulte qu'il y a désormais vingt recommandations à traiter.

5.2. Phase de redécouverte des recommandations et propositions d'amélioration

Groupe thématique 1 : contenu et organisation de la formation (M. Antonio V. et Mme Clémentine Barzin)

Recommandation 1

La commission délibérative recommande une meilleure formation des agents d'orientation (secteurs concernés, Actiris, PMS et tout autre organe d'orientation) aux spécificités de l'alternance, en particulier l'apprentissage, afin qu'ils orientent positivement l'individu vers la filière qui correspond le mieux à ses attentes.

ÉCHANGE DE VUES

M. Antonio V. (citoyen) précise que le but de la première recommandation est de mieux identifier les aptitudes des futurs formés et de mieux les orienter. Les cibles sont notamment les centres PMS dans les écoles et Actiris

pour les chercheurs d'emploi. Les personnes qui orientent les chercheurs d'emploi ou les étudiants ne sont pas systématiquement au fait de la formation en alternance.

Mme Aurore D. (citoyenne) propose d'ajouter « dès le plus jeune âge » après « agents d'orientation » et souligne que l'alternance n'est pas l'école de la dernière chance mais une option à part entière.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo) précise que des assises de l'orientation ont eu lieu. Les centres PMS effectuent aujourd'hui un travail d'orientation. Toutefois, il est possible qu'une prochaine réforme retire ce travail des attributions des centres PMS. En effet, certains députés de la Fédération Wallonie-Bruxelles estiment que les centres PMS devraient se concentrer sur le volet psychosocial.

Mme Clémentine Barzin (MR) propose de supprimer la référence aux centres PMS et de ne garder que celle aux écoles.

M. Antonio V. (citoyen) explique que l'école prendrait alors en charge un service propre à l'orientation, distinct des centres PMS, qui s'occuperait du volet psychosocial.

Le but de cette recommandation est d'améliorer l'information d'orientation auprès des plus jeunes et dans d'autres sphères, au niveau d'Actiris et des chercheurs d'emploi.

Mme Anne P. (citoyenne) propose de retirer la formule « en particulier l'apprentissage », qu'elle juge réductrice. La formation de chef d'entreprise est très importante et présente un taux de 20 % de créations d'entreprise dans les cinq ans suivants l'issue d'une formation.

Selon **Mme Eftihia A. (citoyenne)**, l'affirmation selon laquelle les centres PMS ne valorisent pas l'apprentissage comme une filière positive est erronée. Les agents PMS présentent toutes les filières possibles et orientent l'élève en fonction de ses attentes. Le problème ne vient pas des centres PMS mais plutôt des professeurs et des parents. Elle propose donc d'enlever la référence aux PMS et de préciser que les écoles ne valorisent pas suffisamment les filières en alternance.

Recommandation 2

La commission délibérative recommande de charger l'EFP d'assurer un rôle central dans la recherche de stages auprès des entreprises, et ce par le recrutement d'un nombre adapté de prospecteurs et l'assouplissement des contraintes liées à l'agrément du maître de stage en entreprise.

Ceux-ci ont pour mission de rechercher des stages auprès des administrations publiques bruxelloises mais aussi des partenaires publics et privés issus des autres Régions.

ÉCHANGE DE VUES

Mme Clémentine Barzin (MR) rappelle que la recherche de stages est un enjeu majeur. Concrètement, il convient notamment d'augmenter le nombre de prospecteurs d'entreprises de l'EFP.

Par ailleurs, Mme Barzin propose de remplacer « un rôle central » par « le rôle central » et de remplacer « la recherche de stages » par « la recherche et le suivi des stages ».

M. Christian S. Y. (citoyen) estime que les hautes écoles et universités risquent de ne pas se sentir visées par cette recommandation. Il propose donc de remplacer « l'EFP » par « les institutions de formation en alternance ».

Recommandation 3

La commission délibérative recommande la mise en place de formations en alternance pour les métiers qui nécessitent un diplôme de l'enseignement supérieur, d'une part, et l'équivalence des diplômes ainsi obtenus dans l'enseignement en alternance avec ceux obtenus dans l'enseignement supérieur, d'autre part.

ÉCHANGE DE VUES

M. Antonio V. (citoyen) précise que le groupe vise en particulier les métiers accessibles par des diplômes de l'enseignement supérieur.

Recommandation 4

La commission délibérative recommande que la poursuite d'une formation en alternance à l'EFP permette l'obtention d'un diplôme CESS, reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles, équivalent à celui obtenu à l'issue d'une formation en CEFA, et ce quel que soit l'âge de l'étudiant.

ÉCHANGE DE VUES

M. Antonio V. (citoyen) précise que cette recommandation s'inscrit dans la même lignée que la précédente, mais pour le certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS).

Recommandation 5

La commission délibérative recommande la mise en place d'une certification des formateurs en pédagogie accélérée et la création d'incitants à destination des formateurs ainsi certifiés (rémunération plus attrayante, statutarisation, ...).

ÉCHANGE DE VUES

M. Antonio V. (citoyen) explique que le but de cette recommandation est d'obtenir un meilleur suivi des apprenants pendant leurs parcours de formation. Plus précisément, il s'agit de permettre de donner des incitants aux formateurs lorsqu'ils ont acquis une formation accélérée en pédagogie.

Mme Clémentine Barzin (MR) explique que la question du lien entre des formations accélérées en pédagogie et l'équivalence s'est posée. Elle s'interroge quant à la pertinence du maintien de cette recommandation ou de son déplacement dans le volet de la formation.

- **M. Alain H. (citoyen)** s'interroge quant à la statutarisation. Ce statut n'existe pas juridiquement. Sa création demanderait une modification législative. Il se demande dès lors s'il s'agit vraiment d'un incitant et propose soit de supprimer ce terme, soit de créer un statut.
- M. Antonio V. (citoyen) approuve la suppression de ce terme, mais soulève un conflit potentiel relatif au statut car les formateurs sont généralement actifs dans leur métier en journée et donnent cours le soir. Il ne s'oppose pas à la certification des formateurs mais il s'interroge quant aux moyens. Il ne faut pas ajouter une charge administrative aux formateurs.
- **M.** Ahmed Mouhssin (Ecolo) souligne que le terme « statutarisation » est suivi de points de suspension. Il s'agit de pistes. La statutarisation est un moyen de stabilisation. De nombreuses personnes sont statutarisées dans leurs fonctions et travaillent à titre complémentaire.
 - M. Antonio V. (citoyen) propose d'intégrer la proposition 5 à la proposition 7, dans la cellule de formation.

Mme Clémentine Barzin (MR) propose de supprimer « ainsi certifiés », puisque la question de la certification est traitée dans une autre recommandation.

Recommandation 6

La commission délibérative recommande la tenue régulière de réunions d'une conférence interministérielle des ministres en charge de la formation en alternance et des ministres de l'enseignement.

ÉCHANGE DE VUES

Mme Clémentine Barzin (MR) précise que cette conférence interministérielle qui réunit des ministres des différents niveaux de pouvoir (Commission communautaire française, Fédération Wallonie-Bruxelles, Région wallonne, etc.) doit discuter de l'équivalence des diplômes.

La députée s'interroge sur la pertinence d'insérer cette recommandation dans une autre qui a trait à la rationalisation, la simplification et l'harmonisation des différentes institutions pour l'alternance. Des états généraux de l'alternance sont prévus et ont pour vocation de rassembler les acteurs pour améliorer la formation en alternance à Bruxelles mais également en Wallonie. Cette question institutionnelle mériterait peut-être une recommandation à part.

Toutefois, les états généraux de l'alternance qui doivent réunir les instances compétentes n'ont toujours pas été mis en place. Mme Barzin propose dès lors d'insérer « l'accélération de la mise en place des états généraux de l'alternance » avant « et la tenue régulière ».

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo) s'interroge sur la pertinence de mentionner également l'accélération de la réforme globale. En effet, les états généraux s'inscrivent dans une telle réforme. Le ministre Bernard Clerfayt a fait part des difficultés qu'il rencontre par rapport aux autres entités. Le député propose donc d'ajouter « l'accélération de la mise en place des états généraux et de la réforme de l'alternance » avant « et la tenue régulière ».

Recommandation 7

La commission délibérative recommande de revoir l'organisation des centres de formation en développant trois cellules en leur sein :

- la cellule « orientation et accompagnement psychosocial »;
- la cellule « soutien administratif et de suivi des relations entre le stagiaire et l'entreprise » (référent ou délégué à la tutelle);
- la cellule « formation ».

Ces cellules doivent être composées de manière telle qu'elles puissent assurer leurs tâches de façon qualitative au bénéfice des apprenants.

Le nombre d'agents composant chacune de ces cellules est fixé par décret/arrêté après avis des organisations représentatives et des directions des centres de formation.

ÉCHANGE DE VUES

M. Antonio V. (citoyen) rappelle le constat selon lequel le suivi des apprenants n'est pas assez qualitatif. Le but est que ces trois cellules distinctes communiquent entre elles pour assurer un suivi qualitatif des apprenants pendant leurs parcours de formation.

Mme Anne P. (citoyenne) signale que les cellules mentionnées existent déjà. Elle propose plutôt de les renforcer ou de les développer.

- **M.** Antonio V. (citoyen) explique que ces cellules existantes s'occupent de plusieurs volets concernant le suivi de l'apprenant. Le but est ici de scinder les cellules pour que les délégués à la tutelle ne s'occupent plus de l'orientation ou du volet psychosocial mais uniquement du soutien administratif. Le nombre de tuteurs n'est en effet pas suffisant pour assurer un suivi de qualité.
- M. Gaël Watteeuw (garant) souhaite replacer cette recommandation dans son contexte et rappelle que Mme Srifi avait souligné qu'elle était chargée des relations entre les stagiaires et les entreprises, qu'elle devait assumer un tel volume d'accompagnement psychosocial et qu'elle n'avait plus le temps de s'occuper du soutien administratif. L'idée de ce groupe thématique est de scinder les trois volets, c'est-à-dire l'administratif, le soutien

psychosocial et la formation, pour que la personne chargée du soutien administratif ne s'occupe plus d'accompagnement psychosocial, qui n'est pas son rôle premier.

M. Sadik Köksal (DéFI) demande une clarification. Mme Srifi, du SFPME, a expliqué devoir accompagner 120 personnes, alors que dans les CEFA, ce chiffre est de l'ordre de 20 à 30 personnes. Il faut donc préciser les choses par organisme.

Le député craint que l'ajout de cellules surcharge la barque, par ailleurs. Ici, il y avait une demande de renforcement précise dans une structure par rapport à une autre où l'encadrement était meilleur. Il est question de simplification et d'harmonisation. Il suggère de développer ou soutenir encore davantage mais pas de créer de nouvelles structures. Il faut une réelle simplification et une cohérence dans toutes les matières.

Le député propose donc de remplacer « revoir l'organisation » par « renforcer le cadre d'accompagnement ».

M. Antonio V. (citoyen) propose de supprimer le terme « décret » et de garder « arrêté ».

Puisque le but est de mettre en place un suivi qualitatif et que ce point n'était pas très clair dans la recommandation, **M. Maxime L. (citoyen)** propose d'ajouter que le but global est d'augmenter le nombre de personnes.

GROUPE THÉMATIQUE 2 : ACCÈS À LA FORMATION (M. KALVIN SOIRESSE NJALL)

Recommandation 8

La commission recommande que l'allocation mensuelle accordée aux stagiaires soit augmentée. Elle est composée d'un montant fixe pour chaque stagiaire auquel s'ajoute un montant variable lié à la situation familiale de chaque stagiaire.

ÉCHANGE DE VUES

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo) explique que l'accès à la formation est important car il se situe à la base du processus. Des barrières à l'entrée existent. Député à la Fédération Wallonie-Bruxelles et enseignant, M. Soiresse Njall considère que la question des inégalités est très importante dans l'accès à la formation. Cela transparaît dans les recommandations.

Le député précise que l'absence d'indemnités mène à des abandons et que tout le monde ne dispose pas des mêmes chances dans l'accès à la formation. Les besoins spécifiques ne sont pas pris en considération dans le montant des indemnités et l'indemnité octroyée peut représenter une pénalité financière, par exemple, lorsque les allocations de chômage et familiales sont baissées.

M. Gaël Watteeuw (garant) rappelle que Mme Amboldi avait mis en garde de ne pas tomber dans le piège de la fiscalité. Il ne sert à rien de revaloriser si les stagiaires se trouvent de ce fait contraints de payer un premier impôt. Il faut peut-être envisager la défiscalisation.

Par ailleurs, Mme de Magnanville avait expliqué que des apprenants en stage, chez elle, avaient abandonné parce que leurs parents avaient perdu les allocations familiales. Puisque les allocations familiales relèvent désormais de la Région, il convient de réfléchir à leur maintien jusqu'à l'âge de 25 ans, même si l'apprenant touche des allocations.

Mme Aurore D. (citoyenne) propose de maintenir les allocations familiales, même si le bénéficiaire touche un revenu de sa formation en alternance. Le cas présenté par Mme de Magnanville est interpellant, puisqu'un talent a été perdu car ses parents l'ont poussé à arrêter la formation en alternance à cause de la perte des allocations familiales.

M. Antonio V. (citoyen) propose d'intégrer l'aspect de la défiscalisation à la recommandation.

Recommandation 9

Pour permettre une meilleure inclusion dans l'accès aux formations en alternance, la commission délibérative recommande la mise en place de garderies d'enfants, en nombre suffisant, plus diversifiées et adaptées aux situations individuelles rencontrées par les stagiaires :

- garderie à domicile;
- élargissement des horaires d'accueil des enfants;
- garderie ouverte aux stagiaires qui ne sont pas chercheurs d'emploi.

ÉCHANGE DE VUES

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo) explique qu'aucune solution de garde d'enfants n'existe pour les non-chercheurs d'emploi et que les femmes sont beaucoup plus touchées par la problématique, car des inégalités flagrantes persistent quant à la répartition des tâches familiales.

Mme Clémentine Barzin (MR) propose d'ajouter, comme quatrième point à la recommandation, la création par Actiris de nouvelles maisons d'enfants, dédiées à l'alternance.

M. Sadik Köksal (DéFI) relève que le nombre de places de garderie est insuffisant en Région bruxelloise.

Puisqu'il est question de formations s'étalant sur plusieurs années, le député s'interroge quant à la possibilité structurelle d'une garderie à domicile. Il émet également des réserves sur le réalisme budgétaire de cette mesure et sur le refus inéquitable de l'accès à certaines personnes. M. Köksal entend privilégier des lieux communs accessibles à de nombreuses personnes. Il est préférable de mutualiser pour offrir au plus grand nombre cette possibilité. Il propose de demander une estimation budgétaire.

En ce qui concerne la garderie à domicile, **M. Gaël Watteeuw (garant)** précise que l'enjeu pourrait être de pouvoir recourir de façon ponctuelle à un service de garderie d'enfants certifié par la Ligue des familles, et que le coût de ce service serait pris en charge par les pouvoirs publics.

Le garant émet la possibilité de développer les partenariats public-privé, parce qu'il semblerait que des maisons d'enfants bruxelloises pourraient compter des places disponibles.

Mme Latifa Aït-Baala (MR) explique que dans une série de métiers, notamment celui de boulanger, les formations en alternance peuvent se dérouler la nuit. Elle peine à concevoir le dépôt d'enfants dans une garderie en pleine nuit. Il faudrait faire en sorte que cet obstacle ne détourne pas certaines personnes de la formation en alternance et préciser la notion de garderie.

M. Sadik Köksal (DéFI) soulève le problème des gardes d'enfants à domicile qui ne sont pas agréées. Il faudrait dès lors essayer d'étendre l'agrégation.

Mme Aurore D. (citoyenne) propose d'ajouter qu'il faut se baser sur les tarifs de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE). S'il s'agit de gardes privées, les coûts d'une crèche risquent d'être difficilement abordables pour une personne en alternance. La tarification de l'ONE dépend des revenus, ce qui permettrait de garantir une accessibilité à tous.

Mme Anne P. (citoyenne) explique que c'est déjà le cas. Le site d'Actiris indique que les tarifs de l'ONE sont déjà pratiqués dans les lieux d'accueil pour l'alternance.

M. Gaël Watteeuw (garant) estime la remarque de Mme Aurore D. judicieuse dans le cadre de partenariats public-privé, auxquels ne s'appliquent pas les tarifs de l'ONE. Il serait donc utile d'intégrer la notion de tarification ONE dans le cadre de ces partenariats si ceux-ci devaient être pris en compte par la commission délibérative.

Recommandation 10

La commission délibérative recommande d'instaurer un partenariat structurel entre les entreprises et l'administration de la Commission communautaire française, ainsi que PHARE, pour permettre et faciliter l'insertion, l'apprentissage, la formation et le stage des personnes à besoins spécifiques, notamment par la mise à disposition des entreprises d'infrastructures et de matériel adéquats.

ÉCHANGE DE VUES

- **M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo)** souligne que la problématique de l'accès aux droits des personnes atteintes d'un handicap touche l'enseignement en général. Ces citoyens doivent avoir accès aux services comme tout le monde, en tenant compte de leur handicap. Une grande majorité d'entreprises n'est pas adaptée pour accueillir ces personnes dans de bonnes conditions. La formation en alternance est donc concernée à double titre : dans l'enseignement et dans les entreprises.
- **M.** Gaël Watteeuw (garant) précise que le service Phare fait partie de l'administration de la Commission communautaire française. Dès lors, il propose de remplacer « ainsi que » par « en particulier ».
- **M. Ahmed Mouhssin (Ecolo)** propose de remplacer « l'administration de la Commission communautaire française » par « les administrations », car l'ensemble des administrations sur le territoire sont concernées.

Le député propose par ailleurs d'ajouter « des aménagements raisonnables afin de » entre « permettre » et « et faciliter », et dès lors de supprimer ce qui suit « à besoins spécifiques ». En effet, le concept d'aménagements raisonnables est une mesure concrète permettant de réduire autant que possible les effets négatifs d'un environnement sur la participation d'une personne à la vie en société. Ajouter ce concept permet de faire référence à des aménagements qui concernent les personnes handicapées et qui sont des obligations légales, ce qui est beaucoup plus précis et contraignant.

Enfin, une réunion a déjà eu lieu entre différentes administrations de la Commission communautaire française sur les sources de financement. Elles se sont accordées sur la nécessité d'aménagements raisonnables mais la question du financement est restée en suspens. L'administration de la formation affirme que le service Phare doit se charger du financement, mais le service Phare affirme qu'il revient à l'ensemble des administrations de participer au financement. Un débat a lieu à ce sujet. Il faut préciser les administrations chargées de financer ces aménagements.

Mme Anne P. (citoyenne) estime que le but ici n'est pas de préciser qui doit financer.

Mme Clémentine Barzin (MR) propose d'ajouter « l'accompagnement » à la suite de « la mise à disposition des entreprises ».

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) donne l'exemple d'un interprète en langue des signes qui fait partie des aménagements raisonnables prévus. Le volet humain est donc couvert.

Mme Eftihia A. (citoyenne) propose d'ajouter « l'accompagnement et la supervision » à la suite de « la mise à disposition des entreprises ».

- **M. Abdelkader M.** se demande à qui l'entreprise formulera cette demande concernant, par exemple, le recours à un interprète en langue des signes.
- M. Mohamed Ouriaghli (président) signale que le service Phare fait partie des partenaires prévus pour cette recommandation.

Recommandation 11

La commission délibérative recommande la création d'une allocation adaptée aux personnes qui suivent une formation dans le cadre d'une reconversion professionnelle. Pour les mêmes personnes, la durée et les horaires de stages sont adaptés aux situations personnelles, eu égard à des impératifs de flexibilité.

Pour certaines formations, il doit être possible de suivre les cours en ligne.

ÉCHANGE DE VUES

- **M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo)** explique qu'il est difficile pour les travailleurs en reconversion de suivre une formation en alternance. Les cours en ligne, par exemple, sont beaucoup plus adaptés à ce public.
- **Mme Aurore D. (citoyenne)** s'interroge sur la pertinence d'introduire une flexibilité des frais d'inscription. Les non-demandeurs d'emploi qui s'inscrivent à une formation doivent débourser 800 euros de minerval, alors que les chercheurs d'emploi ne paient aucun frais. Elle se demande pourquoi ne pas faire bénéficier certaines personnes de frais d'inscription réduits, voire nuls. Ce montant peut en effet constituer un frein à la réorientation.
- **M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo)** s'interroge sur la pertinence du terme « flexibilité » pour qualifier les frais d'inscription et propose de le remplacer par « adaptation ».

Mme Clémentine Barzin (MR) se demande si la notion d'« allocation adaptée » ne couvre pas cette idée.

- M. Antonio V. (citoyen) suggère de supprimer de la recommandation 11 la partie sur les allocations adaptées si la précédente se voit finalement inclure sur les reconversions professionnelles et les étudiants jobistes, car il y aurait alors un double emploi.
- M. Gaël Watteeuw (garant) rappelle que la présente recommandation ne s'adresse qu'aux personnes en reconversion professionnelle.
- **M. Antonio V. (citoyen)** estime adéquate une allocation pour les personnes en reconversion qui ne toucheront plus de salaires de leur précédent métier.

Quant à la nécessité de réduire les frais d'inscription pour des actifs, **M. Antonio V. (citoyen)** rappelle que les centres de formation doivent aussi s'y retrouver financièrement. Il propose plutôt de prévoir une possibilité d'étalement des frais d'inscription dans le temps.

- **Mme Eftihia A. (citoyenne)** précise que la possibilité d'étalement des frais d'inscription pour les formations en alternance existe déjà. Une aide proposée par la Fédération Wallonie-Bruxelles ou par l'État serait judicieuse. En effet, même étalé, le montant reste élevé.
 - M. Jamal Ikazban (PS) signale qu'il ne comprend pas la recommandation 11.
 - M. Maxime L. (citoyen) propose de préciser la motivation de la recommandation.
- M. Gaël Watteeuw (garant) rappelle que Mme Amboldi avait expliqué que les chômeurs désireux d'entamer un parcours de formation en alternance pouvaient demander le gel de leurs allocations de chômage. Ici, le groupe a travaillé exclusivement sur les personnes en reconversion professionnelle. Celles-ci risquent de devoir réduire leur temps de travail dans leur entreprise pour suivre une formation en alternance. L'idée exprimée semble de mettre en place une allocation pour compenser la perte de revenus.
 - M. Jamal Ikazban (PS) propose de préciser que le manque à gagner doit être compensé.

Mme Clémentine Barzin (MR) propose dès lors de faire suivre le terme « allocation » de l'adjectif « compensatoire ».

- **M. Abdelkader M. (citoyen)** explique qu'un étudiant jobiste suit déjà une formation. Une allocation n'est donc pas justifiée.
- M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo) explique que certains étudiants n'ont pas de soutien de leurs parents et financent leurs études avec l'argent qu'ils gagnent grâce à leur job étudiant. Ainsi, un tel étudiant qui doit arrêter son job pour suivre une formation ne pourra plus financer ses études. L'allocation compensatoire pourrait aider cet étudiant.

M. Abdelkader M. (citoyen) propose de prendre en considération la situation individuelle de l'étudiant jobiste pour déterminer s'il a droit à une allocation temporaire.

Mme Anne P. (citoyenne) signale que ce point figure dans la recommandation 8.

- **M.** Gaël Watteeuw (garant) propose dès lors de retirer la référence aux étudiants de la recommandation 11 et de la limiter aux personnes en reconversion professionnelle.
- **M. Jamal Ikazban (PS)** soutient cette suppression et propose d'ajouter « encourager la formation en alternance et mettre en place un mécanisme pour compenser le temps de formation ». Ce mécanisme ne doit pas nécessairement prendre la forme d'une allocation.

Recommandation 12

La commission délibérative recommande la mise en place d'un test d'accès aux formations en alternance et d'une remise à niveau obligatoire pour les candidats stagiaires ayant échoué à ce test.

Cette remise à niveau est caractérisée par un contrôle continu de l'apprentissage des essentiels et aboutit à la délivrance d'un certificat d'aptitudes. Il appartient aux experts (administration?) de déterminer la temporalité la plus adéquate pour cette remise à niveau, d'une part, et de procéder à l'estimation budgétaire du financement de cette mesure, d'autre part.

ÉCHANGE DE VUES

- **M.** Kalvin Soiresse Njall (Ecolo) précise que cette recommandation répond au constat selon lequel le diplôme de certains jeunes ne correspond pas aux compétences pédagogiques, aux savoir-être et aux savoir-faire.
- **M. Gaël Watteeuw (garant)** estime que le titre d'experts est souvent galvaudé. Il faudrait préciser à quels experts il est fait référence : l'administration, le Service francophone des métiers et qualifications, etc.
- **M.** Kalvin Soiresse Njall (Ecolo) juge que les primo-arrivants, qui sont parfois intéressés par la formation en alternance, ne sont pas suffisamment pris en considération.

Mme Clémentine Barzin (MR) rappelle que plusieurs experts entendus ont évoqué la nécessité de définir un opérateur pour cette mise à niveau. Cette précision devra donc être ajoutée.

La députée propose par ailleurs de remplacer « remise à niveau » par « mise à niveau », puisque les personnes concernées ne disposent pas des compétences demandées.

Mme Aurore D. (citoyenne) rappelle que les experts avaient insisté sur le fait que cette mise à niveau ne dure pas un an, au risque de décourager des candidats. Elle propose donc que cette formation dure moins d'une année.

M. Gaël Watteeuw (garant) rappelle que le groupe n'a pas voulu que la mise à niveau constitue une année préparatoire et a donc laissé aux experts le soin de définir sa temporalité la plus adéquate.

Mme Anne P. (citoyenne) propose d'ajouter un point sur l'orientation des futurs apprenants. Les décrochages en cours de formation sont en effet parfois dus à l'absence d'une orientation adéquate au départ.

M. Antonio V. (citoyen) explique que la recommandation 7 vise un suivi de l'orientation des apprenants qui doit se faire dès l'inscription et être continu.

Selon **M. Ahmed Mouhssin (Ecolo)**, l'une des inquiétudes est que la mise à niveau constitue pour les jeunes un obstacle à la formation en alternance. Les termes « test », « obligatoire » et « contrôle » pourraient représenter un obstacle. L'idée était d'accompagner et non de tester. Le député propose dès lors de remplacer les mots « test » et « contrôle » par « accompagnement », de remplacer « ayant échoué à ce test » par « n'ayant pas les prérequis », et de supprimer le terme « obligatoire ».

- M. Gaël Watteeuw (garant) suggère aux participants de prévoir d'organiser un test à l'entrée et un accompagnement pendant toute la durée de la formation en alternance, pour arriver à la fin du processus au niveau initial attendu. On pourrait imaginer de consacrer à la mise à niveau une demi-journée normalement passée par l'apprenant en entreprise.
- **M.** Ahmed Mouhssin (Ecolo) estime que de nombreux jeunes aimeraient accomplir ce service citoyen. Une proposition pourrait consister à organiser un service citoyen en parallèle de la scolarité dans le cadre de cette période de mise à niveau. Il faut un panel d'offres adaptées aux jeunes.
- **M. Abdelkader M. (citoyen)** propose d'ajouter l'implication du jeune par rapport à l'offre de stages. On pourrait imaginer un test d'aptitude qui révèlerait les points à développer.
- **M. Ben B. O. (citoyen)** propose d'élargir la tranche d'âge des jeunes de 15 à 21 ans aux adultes qui veulent se reconvertir. Si ce n'est pas possible, il faudrait préciser pourquoi ce public est visé.
- **Mme Anne P. (citoyenne)** signale qu'une année préparatoire existe déjà pour les adultes, mais pas encore pour les plus jeunes.
- M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo) rappelle que les experts ont spécifié que ce problème se posait essentiellement pour les jeunes.
- **M. Antonio V. (citoyen)** propose de maintenir le terme « contrôle ». Il faut tout de même évaluer si un primoarrivant qui ne parle pas français, par exemple, présente les aptitudes à suivre une formation.

GROUPE THÉMATIQUE 3 : IMPLICATION ET ENGAGEMENT DES ENTREPRISES (MME AURORE D. ET M. MICHAEL VOSSAERT)

M. Michael Vossaert (DéFI) explique que pour réussir la formation en alternance, il faut que les candidats mais également les employeurs s'y retrouvent. Une série de recommandations abordera donc les incitants. La philosophie est de trouver un partenariat.

Recommandation 13

La commission délibérative recommande de proposer des incitants aux entreprises afin de les encourager à :

- développer leur offre de stages à destination des stagiaires, quel que soit leur âge (jeunes ou adultes en reconversion);
- embaucher, dans le cadre de CDI, les stagiaires qui achèvent leur formation avec succès;
- permettre en leur sein la reconversion de leurs ouvriers et employés.

Cette mesure s'accompagne de la mise en place d'un suivi des stagiaires pour lesquels les entreprises ont bénéficié d'incitants.

ÉCHANGE DE VUES

M. Michael Vossaert (DéFI) explique que la motivation de la recommandation 13 consiste à aider les employeurs à offrir des stages aux apprenants car ils sont indispensables à la formation en alternance.

La formation n'est pas simplement une expérience immersive mais aussi un moyen d'obtenir un emploi à l'issue de cette celle-ci.

La logique de l'évaluation doit prédominer. Ce qui se déroule bien dans une entreprise peut ne pas se passer correctement dans une autre. Le retour du stagiaire doit aussi permettre d'améliorer les conditions dans lesquelles

se déroule le stage. Tout cela fait partie de la réussite d'un stage. La présence d'une offre de stages ne suffit pas. Les conditions et l'accompagnement doivent aussi être bons.

Mme Anne P. (citoyenne) suggère de remplacer « proposer » par « renforcer » car les incitants existent déjà.

- **M.** Ahmed Mouhssin (Ecolo) demande des clarifications quant au développement d'offres de stages par les entreprises. En quoi embaucher en CDI des stagiaires constitue un incitant pour les entreprises ?
- **M.** Gaël Watteeuw (garant) explique que la recommandation prévoit de renforcer des incitants pour encourager les entreprises à développer leur offre de stages, à embaucher des personnes en contrat à durée indéterminée et à encourager la reconversion. Ces incitants peuvent être fiscaux, prendre la forme de primes, etc. Les intervenants ont signalé que l'offre de stages était trop limitée.
- **M. Ahmed Mouhssin (Ecolo)** estime qu'il faudrait développer la définition des incitants. Dans le cas contraire, le ministre risque de répondre que des incitants ont déjà été mis en place.
- M. Gaël Watteeuw (garant) précise qu'il convient d'essayer d'éviter de sortir du cadre de la Commission communautaire française. Les incitants fiscaux peuvent concerner le ministre fédéral ou le ministre de la Région bruxelloise. Les incitants peuvent ne pas être définis parce qu'il appartiendra au gouvernement de prendre ses responsabilités, le cas échéant, en adaptant les primes en fonction du budget. Les parlementaires pourront interroger le gouvernement sur le suivi des recommandations et présenter les réponses reçues dans six mois.

Recommandation 14

La commission délibérative recommande de placer les entreprises au cœur du processus de la formation en alternance en organisant régulièrement des tables rondes rassemblant les centres de formation, les entreprises publiques et les fédérations des entreprises privées. Il convient d'impliquer les entreprises dans la définition et l'écriture du référentiel des cours de formation en alternance à valider par les pouvoirs publics compétents.

ÉCHANGE DE VUES

Mme Aurore D. (citoyenne) rappelle l'exemple donné par M. Giroul, qui a expliqué que des aides-mécaniciens étaient formés sans que cela corresponde à la recherche actuelle.

Le groupe souhaite mettre les entreprises au cœur de la création des programmes de formation et surtout que le délai soit raccourci. Créer une formation prend trois ou quatre ans. Or, les besoins auront changé d'ici là et risquent de ne plus correspondre au marché de l'emploi.

M. Gaël Watteeuw (garant) explique que M. Giroul avait indiqué que les référentiels sont établis par le Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ). Ce processus dure trois à quatre ans car il réunit plusieurs pouvoirs publics : la Communauté française, la Région wallonne, la Commission communautaire française.

Le garant suggère au groupe thématique d'intégrer, dans la recommandation 14, la nécessité de réduire le délai nécessaire à la définition des référentiels. La procédure doit être accélérée. Le marché du travail est tel que ces référentiels risquent de ne plus être d'actualité une fois mis en œuvre dans les centres de formation.

Mme Clémentine Barzin (MR) propose d'ajouter « fiches formations » entre parenthèses à la suite de « référentiel des cours de formation en alternance », de sorte à être plus complet par rapport à ce qui manque dans les attributions des entreprises. Les entreprises sont déjà amenées à proposer des fiches métiers, mais pas encore des fiches formations.

M. Gaël Watteeuw (garant) précise que le SFMQ réalise les fiches métiers et les fiches formations.

Mme Clémentine Barzin (MR) estime que les entreprises, à travers les pôles emploi-formation, sont amenées à rédiger ou à proposer des éléments concernant les fiches métiers. L'idée est de renforcer leurs attributions pour qu'elles se dirigent directement vers les formations, ce qui permettrait un gain de temps. Dès lors, il convient de transférer certaines prérogatives du SFMQ aux entreprises.

Mme Anne P. (citoyenne) précise que l'idée de la recommandation est de donner la plume aux fédérations d'entreprises, pour que ces dernières rédigent les référentiels. Le canevas serait établi par le SFMQ puis, le référentiel serait rédigé par les entreprises et validé par le SFMQ.

- **M.** Ahmed Mouhssin (Ecolo) rappelle que la validation devrait se faire par les administrations, pour assurer la cohérence, et qu'il convient de l'indiquer dans la recommandation.
- **M. Antonio V. (citoyen)** signale que les partenaires ne sont pas définis, de même que dans la recommandation 13. Il serait intéressant de les inclure.

Mme Anne P. (citoyen) répond que l'organisme qui valide les formations est le SFMQ.

Recommandation 15

La commission délibérative recommande de réduire à 6 mois maximum le délai dans lequel sont contrôlées les données à fournir et les démarches à remplir par les entreprises désireuses de rejoindre le processus de la formation en alternance. Dans ce cadre, il importe de structurer la récolte des données et informations relatives aux entreprises (BCE et Brupartners) afin de ne pas devoir solliciter celles-ci, et ce dans le respect du RGPD.

ÉCHANGE DE VUES

Mme Aurore D. (citoyenne) explique qu'un délai de deux à trois ans est long pour une entreprise. Les besoins peuvent changer dans l'intervalle. Il faut réduire les démarches administratives dans la mesure du possible pour qu'une entreprise rejoigne le programme de l'EFP.

Au sujet de la réduction du délai à six mois, **M. Gaël Watteeuw (garant)** a interrogé Mme Srifi, qui lui a indiqué que le délai maximal est actuellement de trois mois. Parfois, les entreprises se pénalisent elles-mêmes car elles ne remplissent pas certaines formalités, comme l'organisation d'un examen médical dans certaines filières. Ce délai peut être réduit mais n'est pas nécessairement dû aux pouvoirs publics.

M. Michael Vossaert (DéFI) propose de supprimer la mention de Brupartners qui ne joue pas de rôle spécifique dans la collecte de données. Brupartners peut être un bon relais mais n'intervient pas dans le cadre de la collecte des données.

Mme Clémentine Barzin (MR) estime qu'il convient d'insister sur la simplification des démarches aujourd'hui imposées aux entreprises pour accueillir des stagiaires.

Concernant la simplification administrative, **M. Ahmed Mouhssin (Ecolo)** rappelle que l'une des difficultés était les démarches par rapport aux assurances. Il demande que les propositions soient plus précises. Il avance l'exemple des certificats médicaux qui sont centralisés pour les chauffeurs de taxi et les routiers. Le patron ne doit pas réaliser cette démarche administrative.

M. Mouhssin propose donc d'ajouter une phrase expliquant qu'il faut centraliser les démarches administratives auprès de lieux *ad hoc* pour faciliter le travail des entreprises. Les démarches administratives constituent une grande difficulté pour les entreprises. L'idée est que tout ce qui peut être fait par l'administration ne le soit pas par l'entreprise.

Mme Anne P. (citoyenne) répond que cette recommandation concerne uniquement la validation des entreprises en tant qu'entreprises formatrices, et non la charge administrative au sens large.

M. Jamal Ikazban (PS) rappelle que la commission s'inscrit dans un processus de coconstruction. Il ne faut pas essayer d'absolument modifier ce qui émane des groupes et des citoyens.

Il a également expliqué que les recommandations pouvaient ne pas être précises. Dans ce cas, elles laissent au gouvernement la possibilité de mettre en œuvre l'esprit des recommandations. Le suivi des recommandations par l'exécutif pourra être évalué dans quelques mois.

GROUPE THÉMATIQUE 4: COMMUNICATION ET SENSIBILISATION (MME MARIELLE D. ET M. ALAIN H.)

Recommandation 16

La commission délibérative recommande la création d'une plateforme unique et simplifiée accessible à toutes et tous visant à assurer une information transparente sur l'offre de formations en alternance et les débouchés professionnels.

Chaque usager a la possibilité d'y créer un compte personnel et de déposer son profil permettant de faciliter tant le recrutement par les entreprises que la recherche d'un stage par l'usager. Cette plateforme comporte également la mise en place d'un service d'assistance en ligne (téléphone ou chat ?) et un outil d'évaluation permettant aux usagers de formuler des remarques et suggestions.

ÉCHANGE DE VUES

Quant à l'hésitation entre une assistance par téléphone ou par chat, **Mme Marielle D. (citoyenne)** précise qu'il doit s'agir d'un numéro de téléphone gratuit. M. Alain H. (citoyen) explique qu'il faut en effet garantir un accès le plus large possible.

Mme Aranzazu I. M. (citoyenne) propose d'ajouter « et de stages » après « offre de formations ».

Mme Anne P. (citoyenne) propose d'ajouter entre parenthèses « le taux d'accrochage, de réussite, d'insertion dans l'emploi et de création d'entreprises » après « information transparente », car M. Giroul a insisté sur la publication de ces chiffres.

- M. Antonio V. (citoyen) propose de reprendre le point concernant les statistiques dans la recommandation 19.
- M. Igor P. (citoyen) propose de maintenir le chat, et qu'il soit géré par un humain répondant aux questions.

Mme Floriane D. (citoyenne) propose d'ajouter « et chaque entreprise » après « chaque usager ». Elle propose également de conserver un chat automatique et/ou humain.

M. Maxime L. (citoyen) propose de simplifier encore les plateformes.

Recommandation 17

La commission délibérative recommande de généraliser la pédagogie de l'alternance à toutes les filières de l'enseignement, notamment au travers de l'immersion des élèves en entreprise (préciser âge ?)

À cet égard, il convient de structurer la possibilité de stages d'observation dans les entreprises pour les élèves dès la première secondaire.

Il importe également d'améliorer l'information directe aux parents et élèves quant à l'offre de stages.

ÉCHANGE DE VUES

Concernant l'âge, **Mme Marielle D. (citoyenne)** précise qu'il s'agit de la tranche entre 14 et 15 ans. **M. Alain H. (citoyen)** précise que le but est de donner des pistes aux futurs stagiaires avant qu'ils n'atteignent l'âge de suivre une formation en alternance, pour donner dès le départ les outils permettant une orientation correcte. De nombreux jeunes ne se sentent pas concernés parce qu'ils n'ont pas accès à l'information.

M. Abdelkader M. (citoyen) estime que la notion de « culture du travail » manque de clarté.

Mme Clémentine Barzin (MR) propose d'inclure l'immersion des élèves en entreprise directement dans le tronc commun pour une accessibilité à tous les élèves jusqu'à 15 ans.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo) explique que des activités orientantes sont prévues dans le tronc commun à partir de la troisième secondaire. Elles incluent les questions de contact avec les entreprises. Le tronc commun est polytechnique et inclut ces aspects. L'idée n'est pas d'envoyer absolument les élèves en entreprises. Ils peuvent aussi créer.

Le député propose d'intégrer ce point aux activités orientantes du tronc commun.

Recommandation 18

La commission délibérative recommande d'offrir un label de reconnaissance aux entreprises engagées dans la formation en alternance. Quand il est accordé, ce label est visible sur le site internet de l'entreprise et affiché, le cas échéant, dans ses locaux.

ÉCHANGE DE VUES

- M. Alain H. (citoyen) souligne la plus-value que représente un tel label.
- M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) propose d'ajouter « et sur le site de la Commission communautaire française » après « sur le site de l'entreprise ».

Il existe les hub.awards, prix remis chaque année aux entreprises bruxelloises qui font la différence. On pourrait imaginer un prix relatif à la formation en alternance parmi les hub.awards, qui s'inscrit dans le cadre de cette labellisation.

Mme Clémentine Barzin (MR) propose d'inscrire ces labels sur la plateforme évoquée dans la recommandation 16.

Recommandation 19

La commission délibérative recommande de valoriser la filière de la formation en alternance accessible à tous publics, en particulier aux personnes à besoins spécifiques, par une large campagne médiatique à destination du grand public.

ÉCHANGE DE VUES

- **M. Alain H. (citoyen)** explique que le groupe a constaté, qu'à l'heure actuelle, de nombreuses personnes ne se sentent pas concernées parce qu'elles n'ont pas accès à ce type d'informations.
- **Mme Aurore D. (citoyenne)** demande de définir le terme « médiatique ». Les réseaux sociaux, sur lesquels les jeunes passent beaucoup de temps, doivent absolument être inclus.
- M. Alain H. (citoyen) explique que le groupe a décidé de ne pas préciser cet élément et d'évoquer une campagne médiatique au sens le plus large possible. Il n'y a pas que les réseaux sociaux. Il existe également des campagnes d'information lancées par les communes.
- **M. Antonio V. (citoyen)** propose d'inclure dans les communications au grand public la diffusion de différentes statistiques d'entrée, de réussite et de créations d'entreprise à l'issue des formations en alternance.
 - Mme Anne P. (citoyenne) propose de remplacer « en particulier » par « également ».
- **M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo)** rappelle qu'il avait été question, lors d'une précédente séance, de sensibilisation et d'information par l'exemple. Or, ce point ne figure pas dans cette recommandation. Stimuler des exemples de réussite, surtout chez les jeunes, est pourtant pertinent. La formation en alternance est perçue par beaucoup comme une filière de relégation.

Le député propose donc d'ajouter qu'il faut stimuler l'envie de choisir la formation en alternance par des exemples inspirants.

Mme Anne P. (citoyenne) suggère de mettre l'accent sur les personnes qui sortent de l'alternance dans des émissions telles que Top chef et Une brique dans le ventre.

Recommandation 20

La commission délibérative recommande d'associer les acteurs de terrain de l'enseignement secondaire (dès la deuxième secondaire) à la promotion de la formation en alternance, et ce avec l'aide du corps enseignant, PMS et fédérations de parents. Cette valorisation implique la participation à des journées portes ouvertes ou à des salons.

ÉCHANGE DE VUES

- **M. Alain H. (citoyen)** explique que la référence aux salons vise deux éléments : l'ouverture au public en interne, dans l'établissement scolaire, mais également en externe, dans les entreprises partenaires. C'est une corde supplémentaire à l'arc des futurs stagiaires. Un travail peut être réalisé sans trop de contraintes et sans une multiplication excessive du nombre d'acteurs.
- **M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo)** explique que les salons constituent une charge de travail supplémentaire pour les enseignants.

Le député estime également qu'il est important de ne pas ajouter des couches supplémentaires dans ces recommandations. Il propose de préciser que les acteurs de terrain sont associés au travers des activités orientantes prévues par le tronc commun.

Il propose aussi d'ajouter une recommandation. Il faudrait évaluer et renforcer les moyens si les centres PMS sont chargés d'activités supplémentaires.

- M. Sadik Köksal (DéFI) explique qu'il s'agit d'une proposition pour l'ensemble et non une seule mesure.
- M. Abdelkader M. (citoyen) souligne le besoin de préciser à quoi touchent les activités orientantes.

5.3. Processus

La question du financement se pose. Elle est transversale et concerne la mise en œuvre de toutes les recommandations de façon générale. Dès lors, elle ne doit pas nécessairement faire l'objet d'une recommandation particulière. Il n'appartient pas à la commission délibérative de répartir précisément les budgets. En revanche, il appartient aux députés, dans le suivi des recommandations, d'insister sur ce point auprès du gouvernement.

5.4. Présentation des recommandations finales

Ci-dessous, figurent les recommandations finales avant amendements éventuels. Les passages en vert sont les remarques formulées en séance plénière que le groupe thématique concerné a accepté d'intégrer dans la recommandation. Les passages en rouge sont les remarques formulées en séance plénière que le groupe thématique concerné n'a pas accepté d'intégrer dans la recommandation.

GROUPE THÉMATIQUE 1 : CONTENU ET ORGANISATION DE LA FORMATION (M. MAXIME L. ET M. ANTONIO V.)

Recommandation 1

La commission délibérative recommande une meilleure formation des agents d'orientation (secteurs concernés, Actiris, PMS/acteurs de l'enseignement et tout autre organe d'orientation) aux spécificités de l'alternance en le commande de l'enseignement et tout autre organe d'orientation) aux spécificités de l'alternance en le commande de l'enseignement et tout autre organe d'orientation) aux spécificités de l'alternance en le commande de l'enseignement et tout autre organe d'orientation (secteurs concernés, Actiris, PMS/acteurs de l'enseignement et tout autre organe d'orientation) aux spécificités de l'alternance en le commande de l'enseignement et tout autre organe d'orientation (secteurs concernés, Actiris, PMS/acteurs de l'enseignement et tout autre organe d'orientation) aux spécificités de l'alternance en le commande de l'enseignement et tout autre organe d'orientation (secteurs de l'enseignement et tout autre organe d'orientation) aux spécificités de l'alternance en le commande de l'enseignement et tout autre organe d'orientation (secteurs de l'enseignement et tout autre organe d'orientation) aux spécificités de l'alternance en le commande de l'enseignement et de l'

particulier l'apprentissage, afin qu'ils orientent positivement l'individu vers la filière qui correspond le mieux à ses attentes.

Motivation:

Aujourd'hui, les agents d'orientation d'Actiris n'encouragent pas assez la formation en alternance. À l'école, les PMS ne valorisent pas non plus suffisamment l'apprentissage comme une filière positive. Or, l'apprentissage et l'alternance sont une perspective d'emploi et de projets d'avenir.

Le groupe n'a pas retenu l'orientation dès le plus jeune âge car ce n'est pas le but de la recommandation. Par ailleurs, l'âge auquel l'orientation doit être discutée se retrouve dans d'autres recommandations.

Recommandation 2

La commission délibérative recommande de charger l'EFP d'assurer un le rôle central dans la recherche de stages et le suivi des stages auprès des entreprises, et ce par le recrutement d'un nombre adapté de prospecteurs et l'assouplissement des contraintes liées à l'agrément du maître de stage en entreprise.

Ceux-ci ont pour mission de rechercher des stages auprès des administrations publiques bruxelloises mais aussi des partenaires publics et privés issus des autres Régions.

Motivation:

Aujourd'hui, les apprenants rencontrent de nombreuses difficultés à trouver un stage, ce qui compromet la finalisation de leur formation. Il faut donc les encadrer et les aider dans la recherche de leur stage, ainsi qu'élargir l'offre.

Le groupe n'a pas retenu la proposition de préciser l'organisme chargé d'assurer le rôle central parce qu'il s'agit des formations PME et donc, de fait, de l'EFP.

Recommandation 3

La commission délibérative recommande la mise en place de formations en alternance pour les métiers qui nécessitent un diplôme de l'enseignement supérieur, d'une part, et l'équivalence des diplômes ainsi obtenus dans l'enseignement en alternance avec ceux obtenus dans l'enseignement supérieur, d'autre part.

Motivation:

Nous constatons que de nombreux métiers ne sont pas proposés en alternance.

Recommandation 4

La commission délibérative recommande que la poursuite d'une formation en alternance à l'EFP permette l'obtention d'un diplôme CESS, reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles, équivalent à celui obtenu à l'issue d'une formation en CEFA, et ce quel que soit l'âge de l'étudiant.

Motivation:

Il existe un blocage pour légaliser l'obtention du CESS pour la formation en alternance.

Il y a donc un frein pour l'après parcours scolaire. En effet, la suite du parcours en études supérieures n'est pas accessible, il n'y pas d'évolution dans une future carrière (passage de grades).

Certaines études ne sont pas considérées ou pas valorisantes. Même si la réussite est claire, elle ne se solde pas toujours par un diplôme.

Recommandation 5

La commission délibérative recommande la mise en place d'une certification des formateurs en pédagogie accélérée et la création d'incitants à destination des formateurs ainsi certifiés (rémunération plus attrayante, statutarisation, ...).

Motivation:

Il existe un blocage pour légaliser l'obtention du CESS pour la formation en alternance.

Il y a donc un frein pour l'après parcours scolaire. En effet, la suite du parcours en études supérieures n'est pas accessible, il n'y pas d'évolution dans une future carrière (passage de grades).

Certaines études ne sont pas considérées ou pas valorisantes. Même si la réussite est claire, elle ne se solde pas toujours par un diplôme.

Le groupe n'a pas inclus cette recommandation dans la recommandation 7 parce qu'il a bénéficié d'une clarification de la motivation de base. Pour rappel, certains apprenants n'obtiennent pas le CESS parce que certains formateurs ne sont pas agréés comme professeurs.

Recommandation 6

La commission délibérative recommande l'accélération de la mise en place des états généraux et la réforme de l'alternance et la tenue régulière de réunions d'une conférence interministérielle des ministres en charge de la formation en alternance et des ministres de l'enseignement.

Motivation:

Il existe un blocage pour légaliser l'obtention du CESS pour la formation en alternance.

Il y a donc un frein pour l'après parcours scolaire. En effet, la suite du parcours en études supérieures n'est pas accessible, il n'y pas d'évolution dans une future carrière (passage de grades).

Certaines études ne sont pas considérées ou pas valorisantes. Même si la réussite est claire, elle ne se solde pas toujours par un diplôme.

Le groupe n'a pas inséré cette recommandation dans la volonté de rationaliser la structure institutionnelle de la formation en alternance afin de ne pas se focaliser sur ce seul sujet et laisser une plus grande marge de manœuvre à la commission.

Recommandation 7

La commission délibérative recommande de revoir l'organisation des centres de formation renforcer les mesures d'accompagnement de l'EFP en augmentant le nombre d'agents et en développant trois cellules en leur sein :

- la cellule « orientation et accompagnement psychosocial »;
- la cellule « soutien administratif et de suivi des relations entre le stagiaire et l'entreprise » (référent ou délégué à la tutelle);

- la cellule « formation ».

Ces cellules doivent être composées de manière telle qu'elles puissent assurer leurs tâches de façon qualitative au bénéfice des apprenants.

Le nombre d'agents composant chacune de ces cellules est fixé par décret/arrêté après avis des organisations représentatives et des directions de centres de formation.

Motivation:

Le nombre de formateurs et de tuteurs de l'EFP n'est pas suffisant pour assurer un suivi qualitatif de chaque apprenant.

Le but général est de mettre en place un suivi qualitatif en fonction des besoins des apprenants.

GROUPE THÉMATIQUE 2 : ACCÈS À LA FORMATION (MME FLORIANE D.)

Recommandation 8

La commission recommande que l'allocation mensuelle accordée aux stagiaires soit augmentée et immunisée fiscalement jusqu'au terme de la formation suivie. Elle est composée d'un montant fixe pour chaque stagiaire auquel s'ajoute un montant variable lié à la situation familiale de chaque stagiaire. Il convient de maintenir le droit aux allocations familiales jusqu'au terme de la formation suivie.

Motivation:

- Les indemnités ne sont pas suffisantes et mènent à des abandons. La perte des allocations familiales représente un frein pour les familles.
- Les besoins spécifiques ne sont pas pris en compte dans le montant des indemnités (parents seuls et étudiants).
- L'indemnité octroyée représente une pénalité financière (par exemple, baisse des allocations de chômage et familiales). L'objectif de l'immunisation est d'éviter le piège à l'accès à la formation.

Recommandation 9

Pour permettre une meilleure inclusion dans l'accès aux formations en alternance, la commission délibérative recommande la mise en place de garderies d'enfants, en nombre suffisant la réalisation d'un cadastre des places disponibles en garderie d'enfant afin de pouvoir obtenir en nombre suffisant des possibilités, plus diversifiées et adaptées aux situations individuelles rencontrées par les stagiaires :

- garderie à domicile;
- élargissement des horaires d'accueil des enfants;
- garderie ouverte aux stagiaires qui ne sont pas chercheurs d'emploi.

Motivation:

Les gardes d'enfant posent un problème et il n'y a pas de solution pour les non-chercheurs d'emploi. Actiris propose une garde d'enfants jusqu'à 16 heures pour les chercheurs d'emploi.

Le groupe n'a pas intégré telle quelle la proposition de création de nouvelles maisons d'enfants dédiées à l'alternance par Actiris, afin de ne pas stigmatiser les enfants des personnes qui suivent une formation en alternance.

Il n'a pas non plus intégré l'estimation budgétaire car cette remarque est valable pour toutes les recommandations. Elle sera prise en considération de manière globale.

Pour ce qui est de la proposition de développer des partenariats public-privé, le groupe estime qu'il s'agit d'une phase d'exécution, qui ne relève dès lors pas du rôle de cette commission. Le cadastre des places disponibles doit compenser ce rejet.

Quant à la proposition de préciser la notion de garderie à domicile et des circonstances pour lesquelles on peut y recourir, le groupe estime également que ce point relève du rôle du gouvernement.

La proposition relative au tarif de l'ONE n'a pas été inscrite en raison des effets pervers potentiels de cette mesure. En effet, ce tarif est lié à un agrément par l'ONE. De nombreuses places pourraient être exclues de ce système si les garderies ne sont pas agréées. Les personnes en reconversion risqueraient ainsi d'être pénalisées.

Recommandation 10

La commission délibérative recommande d'instaurer un partenariat structurel entre les entreprises et l'administration les administrations, ainsi que PHARE en particulier l'administration de la Commission communautaire française et son service PHARE, pour permettre des aménagements raisonnables afin de et faciliter l'insertion, l'apprentissage, la formation et le stage des personnes à besoins spécifiques notamment par la mise à disposition des entreprises d'infrastructures et de matériel adéquats.

Motivation : Les entreprises ne sont pas toutes adaptées pour accueillir dans de bonnes conditions les personnes à besoins spécifiques au vu de leur handicap.

Le groupe n'a pas précisé les sources de financement car il estime que la recommandation risquait alors de ne pas être prise en considération. Ce point relève de l'exécution de la recommandation. Il n'a pas été intégré pour laisser à l'exécutif le soin de spécifier cette source de financement.

Cette recommandation ayant été reformulée, la proposition d'ajouter de « l'accompagnement et la supervision » est caduque.

Recommandation 11

La commission délibérative recommande la création d'une allocation adaptée aux personnes qui suivent une formation dans le cadre d'une reconversion professionnelle. Pour les mêmes personnes, la durée et les horaires de stage sont adaptés aux situations personnelles, eu égard à des impératifs de flexibilité.

Pour certaines formations, il doit être possible de suivre les cours en ligne.

La commission délibérative recommande d'encourager la formation en alternance pour les personnes en reconversion et de mettre en place des mécanismes compensatoires liés à la perte éventuelle de revenus et tenant compte de situation personnelle (primes pour l'employeur et allocations pour le stagiaire, droits d'inscription réduits, horaires adaptés).

Motivation : Les travailleurs en reconversion qui souhaitent continuer à travailler et suivre une formation ou un stage ont besoin de flexibilité.

Le groupe a supprimé la partie concernant les étudiants jobistes et limité la recommandation aux travailleurs en reconversion uniquement.

Le groupe n'a pas intégré la possibilité d'étalement des frais dans le temps car elle existe déjà.

Recommandation 12

La commission délibérative recommande la mise en place d'un test d'accès aux formations en alternance et d'une remise à niveau obligatoire pour les candidats stagiaires ayant échoué à ce test.

Cette remise à niveau mise à niveau est caractérisée par un contrôle accompagnement continu de l'apprentissage des essentiels et aboutit à la délivrance d'un certificat d'aptitudes. Il appartient aux experts (administration ?) de déterminer la temporalité la plus adéquate pour cette mise à niveau, d'une part, et de procéder à l'estimation budgétaire du financement de cette mesure, d'autre part.

Motivation:

Les jeunes de 15 à 21 ans commençant une formation en alternance n'ont pas tous les niveaux scolaires et de connaissance requis (savoir, savoir-faire, savoir-être). Leur niveau ne correspond pas à leur diplôme. Certains jeunes sont des primo-arrivants. Ils ont besoin d'une mise à niveau.

Le groupe n'a pas précisé l'opérateur. Cet aspect est exécutif et ne relève pas du rôle de cette commission.

Le groupe a rejeté l'ajout d'un point sur l'orientation des futurs apprenants car il estime qu'il n'est pas en lien avec cette recommandation, et que d'autres en font état.

Le groupe n'a pas supprimé le terme « obligatoire » pour ne pas dénaturer l'idée de base de la recommandation.

Concernant le panel d'offres, le groupe ne perçoit pas comment intégrer dans cette recommandation le service citoyen, qui se déroule à temps plein.

Par ailleurs, il a estimé que l'implication du jeune dans l'objectif était évidente, et n'a donc pas intégré ce point.

Enfin, le mot « contrôle » a été remplacé par « accompagnement ».

GROUPE THÉMATIQUE 3 : IMPLICATION ET ENGAGEMENT DES ENTREPRISES (MME AURORE D.)

Recommandation 13

La commission délibérative recommande de proposer des encourager à :

- développer leur offre de stages à destination des stagiaires, quel que soit leur âge (jeunes ou adultes en reconversion);
- embaucher, dans le cadre de CDI, les stagiaires qui achèvent leur formation avec succès;
- permettre en leur sein la reconversion de leurs ouvriers et employés.

Cette mesure s'accompagne de la mise en place d'un suivi des stagiaires pour lesquelles les entreprises ont bénéficié d'incitants.

Motivation : Aider les employeurs à ouvrir plus de places de stages aux apprenants.

La formation en alternance doit pouvoir déboucher sur un emploi.

Le groupe a rejeté la proposition de clarification des incitants car il estime que la marge de manœuvre revient au gouvernement pour les définir.

Recommandation 14

La commission délibérative recommande de placer les entreprises au cœur du processus de la formation en alternance en organisant régulièrement des tables rondes rassemblant les centres de formation, les entreprises publiques et les fédérations des entreprises privées. Il convient d'impliquer les entreprises dans la définition et l'écriture que les fédérations d'entreprises définissent et écrivent les fiches formations et métiers, et du les référentiels des cours de formation en alternance à valider par les pouvoirs publics organismes compétents.

Motivation:

Les informations ne correspondent pas toujours ou ne correspondent plus aux besoins des entreprises.

Définir et valider une formation est un processus trop long. Trois à quatre ans sont nécessaires pour un référentiel.

Il faut renforcer la concertation entre les acteurs de la formation, les secteurs d'activité et les autorités compétentes dans la définition des besoins.

Le groupe a rejeté la proposition de faire valider le référentiel par le SFMQ, car il n'est pas le seul à devoir valider les référentiels.

Le groupe a également rejeté la proposition d'ajouter une recommandation sur la réduction du délai nécessaire pour le référentiel car ce qui est proposé dans la recommandation mène déjà à une réduction du délai.

Recommandation 15

La commission délibérative recommande de <mark>réduire à 6 mois maximum le délai dans lequel sont contrôlées les données à fournir et simplifier les démarches à remplir par les entreprises <mark>désireuses de rejoindre inscrites dans le processus de la formation en alternance.</mark></mark>

Dans ce cadre, il importe de structurer la récolte des données et informations relatives aux entreprises (BCE et Brupartners) afin de ne pas devoir solliciter celles-ci, et ce dans le respect du RGPD.

Motivation:

Aujourd'hui, il y a plusieurs vérifications administratives lorsqu'une entreprise rejoint le processus de l'alternance.

Le groupe a supprimé la dernière phrase car elle n'a pas vraiment de sens étant donné que les démarches administratives durent déjà moins de trois mois.

Le groupe a rejeté la proposition d'ajouter la nécessité de centraliser les démarches administratives auprès de lieux *ad hoc* car il s'agit plutôt d'un seul lieu *ad hoc*. Le groupe compte déposer un amendement dans ce sens.

GROUPE THÉMATIQUE 4: COMMUNICATION ET SENSIBILISATION (M. ZOUHAIR E.)

Recommandation 16

La commission délibérative recommande la création d'une plateforme unique et simplifiée accessible à toutes et tous visant à assurer une information transparente (par exemple les statistiques de réussite, d'accrochage, d'insertion et de création d'entreprises) sur l'offre de formations en alternance, de stages et les débouchés professionnels.

Chaque usager (stagiaire et entreprise) a la possibilité d'y créer un compte personnel et de déposer son profil permettant de faciliter tant le recrutement par les entreprises que la recherche d'un stage par l'usager. Cette pla-

teforme comporte également la mise en place d'un service d'assistance en ligne (numéro vert et chat humain) et un outil d'évaluation permettant aux usagers de formuler des remarques et suggestions.

Motivation:

- Il y a trop de plateformes existantes, ce qui complique la recherche.
- Il n'existe pas de plateforme unique qui réunisse les offres et les demandes de stages.
- Il y a un processus trop administratif.

Le groupe a rejeté l'idée de simplifier la plateforme car elle concernait surtout les opérateurs en Région bruxelloise. Au niveau fédéral, cela impliquerait une surcharge d'informations sur le site, ainsi qu'un problème d'accès aux formations des autres Régions.

Recommandation 17

La commission délibérative recommande de généraliser la pédagogie de l'alternance à toutes les filières de l'enseignement, notamment au travers de l'immersion des élèves en entreprise (14-15 ans).

À cet égard, il convient de structurer la possibilité de stages d'observation dans les entreprises pour les élèves dès la première secondaire.

Il importe également d'améliorer l'information directe aux parents et élèves quant à l'offre de stages.

Motivation:

- La formation en alternance souffre d'une image négative et d'un manque de valorisation.
- Il n'existe pas d'offres de stages dans le tronc commun de l'enseignement secondaire.

Recommandation 18

La commission délibérative recommande d'offrir un label de reconnaissance aux entreprises engagées dans la formation en alternance. Quand il est accordé, ce label est visible sur le site internet de l'entreprise, de la Commission communautaire française et de la plateforme, et affiché, le cas échéant, dans ses locaux.

Motivation:

Les entreprises ne connaissent pas assez ou ont une image négative de la formation en alternance.

Le groupe n'a pas inclus la proposition de créer un nouveau prix dans le cadre des hub.awards, car les entreprises qui ne reçoivent pas le prix pourraient se trouver discriminées. Offrir un label n'est pas perçu comme une récompense, mais bien comme une reconnaissance.

Recommandation 19

La commission délibérative recommande de valoriser la filière de la formation en alternance accessible à tous publics, en particulier également aux personnes à besoins spécifiques, par une large campagne médiatique, tous supports confondus, en ce compris la feuille d'informations communale et les réseaux sociaux et, à destination du grand public, par des exemples inspirants visant à mettre en avant le parcours de formation en alternance de personnalités à médiatiser.

Motivation:

La formation en alternance souffre d'un manque de visibilité.

Le groupe a rejeté la proposition d'inclure les différentes statistiques car elles sont reprises dans la recommandation 16. En outre, le groupe a jugé que ce n'était pas l'endroit pour afficher des statistiques. Des campagnes de sensibilisation sont des coups marketing. Or, le but est ici d'informer. L'idée conviendrait plus à la plateforme qu'à une campagne publicitaire.

Recommandation 20

La commission délibérative recommande d'associer les acteurs de terrain de l'enseignement secondaire (dès la deuxième secondaire) à la promotion de la formation en alternance, et ce avec l'aide du corps enseignant, des PMS et des fédérations de parents. Cette valorisation implique la participation à des journées portes ouvertes ou à des salons, ou aux activités d'orientation prévues par le tronc commun.

Motivation: La formation en alternance souffre d'un manque de visibilité dans le milieu scolaire.

ÉCHANGE DE VUES

Mme Clémentine Barzin (MR) ne comprend pas la restriction que certains groupes se sont imposés pour ce qui est de l'exécution, en laissant le champ libre au gouvernement.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo) rétorque que les citoyens ont réalisé un travail identique aux parlementaires. Lorsqu'un parlementaire écrit une résolution, il réfléchit à sa faisabilité et souhaite éviter que le gouvernement s'appuie sur une lacune pour ne pas appliquer une recommandation.

5.5. Processus

Les membres de la commission délibérative ont ensuite pu déposer des amendements auprès des services du Parlement.

- M. Mohamed Ouriaghli (président) a précisé qu'un amendement est une proposition de modification d'un texte, en l'occurrence les recommandations de la commission délibérative.
- M. Gaël Watteeuw (garant) a ajouté qu'un amendement ne concerne pas des modifications techniques comme des corrections d'orthographe ou de forme.
- M. Mohamed Ouriaghli (président) a déclaré que les membres de la commission délibérative pouvaient être fiers du travail accompli.

6. RÉUNION DU JEUDI 7 JUILLET 2022 – PHASE D'AMENDEMENTS ET DE VOTES

6.1. Processus

- M. Mohamed Ouriaghli (président) rappelle que les citoyens votent anonymement et ne doivent pas motiver leurs choix. La Constitution prévoit que les décisions soient prises uniquement par les élus. La voix des élus est donc décisionnelle et la voix des citoyens est consultative. Pour limiter cette inégalité, le Parlement a prévu que les citoyens votent avant les députés. Ainsi, ces derniers pourront prendre ces votes en considération avant d'exprimer les leurs. Si le vote des députés est contraire à celui émis par les citoyens, les premiers sont obligés de motiver leur vote.
- M. Gaël Watteeuw (garant) explique avoir apporté aux recommandations quelques corrections mineures relatives à la forme.

Il explique par ailleurs que 18 des 19 amendements déposés sont des propositions rejetées lors de la dernière séance par les groupes thématiques.

6.2. Discussion et vote des amendements et des recommandations

Recommandation 1

Amendement à la recommandation 1,

déposé par M. Antonio V.

Remplacer les mots « afin qu'ils orientent » par « afin de mieux identifier les aptitudes du stagiaire et l'orienter ».

- M. Antonio V. explique que cet amendement sert à apporter plus de précisions dans le processus d'orientation.
- M. Sadik Köksal (DéFI) estime que cette reformulation clarifie le texte.

Mme Anne P. estime que le terme « stagiaire » introduit par l'amendement est problématique car à ce stade, les individus concernés ne sont pas encore stagiaires.

- M. Sadik Köksal (DéFI) propose de remplacer le terme « stagiaire » par « candidat stagiaire ».
- M. Antonio V. propose de remplacer le terme « stagiaire » par « demandeur d'une formation ».

Mme Anne P. rétorque qu'à ce stade, l'individu n'est ni candidat, ni demandeur. Il est dans une phase d'information et d'orientation. Elle propose dès lors de remplacer « le stagiaire » par « la personne ».

Assentiment de M. Antonio V.

Vote de la recommandation telle qu'amendée

Vote secret et à titre consultatif des citoyens

La recommandation telle qu'amendée est adoptée par 28 voix pour et 2 abstentions.

Vote des députés à main levée

La recommandation telle qu'amendée est adoptée à l'unanimité des 8 membres présents.

Recommandation 1 consolidée

La commission délibérative recommande une meilleure formation des agents d'orientation (secteurs concernés, Actiris, PMS/acteurs de l'enseignement et tout autre organe d'orientation) aux spécificités de l'alternance afin de mieux identifier les aptitudes de la personne et l'orienter positivement vers la filière qui correspond le mieux à ses attentes.

Recommandation 2

Amendement à la recommandation 2,

déposé par Mme Clémentine Barzin

Supprimer les mots « des stages » entre les mots « dans la recherche » et « et le suivi des stages ».

Remplacer les mots « Ceux-ci » par « Ces prospecteurs ».

Mme Clémentine Barzin (MR) précise que son amendement vise uniquement une meilleure fluidité.

Vote de la recommandation telle qu'amendée

Vote secret et à titre consultatif des citoyens

La recommandation telle qu'amendée est adoptée par 29 voix pour et 2 abstentions.

Vote des députés à main levée

La recommandation telle qu'amendée est adoptée à l'unanimité des 8 membres présents.

Recommandation 2 consolidée

La commission délibérative recommande de charger l'EFP d'assurer le rôle central dans la recherche et le suivi des stages auprès des entreprises, et ce par le recrutement d'un nombre adapté de prospecteurs et l'assouplissement des contraintes liées à l'agrément du maître de stage en entreprise.

Ces prospecteurs ont pour mission de rechercher des stages auprès des administrations publiques bruxelloises mais aussi des partenaires publics et privés issus des autres régions.

Recommandation 3

Vote de la recommandation

Vote secret et à titre consultatif des citoyens

La recommandation est adoptée par 26 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions.

Vote des députés à main levée

La recommandation est adoptée à l'unanimité des 8 membres présents.

Recommandation 3

La commission délibérative recommande la mise en place de formations en alternance pour les métiers qui nécessitent un diplôme de l'enseignement supérieur, d'une part, et l'équivalence des diplômes ainsi obtenus dans l'enseignement en alternance avec ceux obtenus dans l'enseignement supérieur, d'autre part.

Recommandation 4

Vote de la recommandation

Vote secret et à titre consultatif des citoyens

La recommandation est adoptée par 30 voix pour et 1 abstention.

Vote des députés à main levée

La recommandation est adoptée à l'unanimité des 8 membres présents.

Recommandation 4

La commission délibérative recommande que la poursuite d'une formation en alternance à l'EFP permette l'obtention d'un diplôme CESS reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles, équivalent à celui obtenu à l'issue d'une formation en CEFA, et ce quel que soit l'âge de l'étudiant.

Recommandation 5

Amendement à la recommandation 5,

déposé par Mme Clémentine Barzin

Supprimer le mot « statutarisation ».

Mme Clémentine Barzin (MR) souhaite supprimer le terme « statutarisation » car les formateurs sont des professionnels. La statutarisation ne correspond pas à leur mode de fonctionnement. La question de la rémunération plus attrayante doit pouvoir suffire.

- **M. Polydor-Edgar K.** propose de supprimer les points de suspension et d'ajouter les mots « par exemple » avant « rémunération plus attrayante ».
- M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) justifie son vote contre cet amendement. La majorité des membres du groupe thématique qui a travaillé sur la proposition de supprimer le terme « statutarisation » l'a rejetée car les éléments entre parenthèses constituent des pistes indiquées au gouvernement. Le but n'est pas d'imposer quoi que ce soit.
- **M. Alain H.** signale l'incohérence de garder « incitants » au pluriel si les points de suspension sont supprimés. Il préfère garder ces derniers.
- **M.** Antonio V. estime que de nombreux autres systèmes peuvent être envisagés, comme une allocation ou une prime. La statutarisation pourrait être trop conflictuelle avec des fonctionnaires déjà statutaires à temps plein, voire des contractuels qui n'ont pas encore la possibilité d'être statutaires. Il soutient donc cet amendement.
- **Mme Anne P.** souligne que la plus-value de la formation en alternance réside dans le fait que les formateurs sont des professionnels en activité, mais en aucun cas des statutaires.
- M. Michael Vossaert (DéFI) estime que les exemples entre parenthèses constituent des pistes et non des éléments à mettre absolument en place.

Mme Aurore D. estime également que ces éléments constituent des pistes et que la statutarisation n'est nullement imposée. Elle préfère garder les deux exemples pour laisser le choix au gouvernement.

Vote de l'amendement

Vote secret et à titre consultatif des citoyens

L'amendement est adopté par 20 voix pour, 8 voix contre et 3 abstentions.

Vote des députés à main levée

L'amendement est rejeté par 2 voix pour et 6 voix contre.

Motivation du vote des députés contraire à celui des citoyens :

M. Michael Vossaert (DéFI) précise que la recommandation 5 conserve son objectif de créer des incitants. Elle énumère des pistes mais tout reste ouvert.

Mme Clémentine Barzin (MR) affirme que les citoyens constatent par ce vote le rapport entre majorité et opposition.

M. Michael Vossaert (DéFI) répond qu'il n'y a aucun enjeu politique en tant que tel. Il s'agit juste de la formulation d'une recommandation.

Vote de la recommandation non amendée

Vote secret et à titre consultatif des citoyens

La recommandation non amendée est adoptée par 20 voix pour, 9 voix contre et 2 abstentions.

Vote des députés à main levée

La recommandation non amendée est adoptée à l'unanimité des 8 membres présents.

Recommandation 5

La commission délibérative recommande la mise en place d'une certification des formateurs en pédagogie accélérée et la création d'incitants à destination des formateurs (rémunération plus attrayante, statutarisation, ...).

Recommandation 6

Amendement n° 1 à la recommandation 6, déposé par Mme Clémentine Barzin

Remplacer les mots « l'accélération de la mise en place des états généraux et la réforme de l'alternance, la tenue régulière » par les mots « une gouvernance plus efficace de la formation en alternance : simplification et rationalisation des institutions, accélération de la mise en place des états généraux et réforme de l'alternance, tenue régulière ».

Ajouter les mots « et augmentation de la part accordée à l'alternance dans les orientations budgétaires » après les mots « ministres de l'enseignement ».

Mme Clémentine Barzin (MR) explique que cet amendement vise à aborder plus globalement la bonne gouvernance et la gestion institutionnelle de la formation en alternance. Cet amendement complète la recommandation 6, qui est déjà intéressante.

- **M. Michael Vossaert (DéFI)** affirme que la recommandation 6 comporte déjà une série de balises. Il estime que la première partie de l'amendement va dans le bon sens. En revanche, s'agissant de la seconde partie, relative à l'implication budgétaire, il conviendrait plutôt de laisser le soin aux gouvernements de s'accorder sur les moyens dévolus. Cette partie est peut-être prématurée par rapport à la tenue de la conférence interministérielle. L'ensemble des débats révèlent une volonté de donner plus de moyens à l'alternance.
- M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) remarque qu'au départ, cette recommandation concernait uniquement les conférences interministérielles. Mme Barzin a souhaité ajouter la première partie concernant les états généraux. Il y avait alors une belle articulation entre les états généraux et la conférence interministérielle. Toutefois, avec tout ce qui est rajouté, la recommandation devient illisible et ce qui est demandé au gouvernement n'est pas clair. La recommandation 6 non amendée est pourtant claire.
- **M. Sadik Köksal (DéFI)** estime que le terme de rationalisation, déjà utilisé en Wallonie, ne tient pas compte des spécificités institutionnelles bruxelloises. Il ne soutient donc pas cet amendement.

Mme Aurore D. estime que la recommandation amendée est difficile à comprendre.

M. Antonio V. rappelle que tous les groupes ont évoqué la gouvernance et le besoin de centraliser les gouvernements pour une meilleure prise de décision et une meilleure gestion du financement. Les intervenants ont expliqué que la part dévolue à la formation en alternance est infime par rapport au budget total consacré à l'enseignement.

Il signale également que l'amendement fait allusion au financement dont tous les groupes ont parlé mais qui n'a été retenu dans aucune recommandation. L'amendement vise une meilleure gestion et une meilleure modularité des finances, au profit de la formation en alternance.

Mme Anne P. soutient cet amendement et ne le juge pas difficile à comprendre. Il semble pertinent car aucune autre recommandation n'évoque la simplification.

Quant à la rationalisation, Bruxelles présente des particularités, mais c'est peut-être le moment de changer les choses et de diminuer le nombre d'intervenants. Au vu des discussions avec les experts, cela ne relève pas de l'utopie.

S'agissant des budgets dévolus à l'alternance, il est important pour les citoyens que leur augmentation figure dans une recommandation.

- M. Polydor-Edgar K. estime également que la recommandation amendée est claire et spécifie bien ce qu'il faut faire.
- **M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo)** juge que les orientations budgétaires transparaissent déjà dans d'autres recommandations, notamment celles qui abordent la revalorisation des formateurs, le financement de l'EFP, les allocations familiales, etc. Ces éléments donnent une tendance quant aux améliorations à réaliser. Il ne perçoit pas ce qu'apporte la seconde partie de l'amendement.
- **M. Michael Vossaert (DéFI)** précise que cette recommandation ne doit pas laisser entendre que les responsables politiques ne souhaitent pas investir dans la formation en alternance. Il estime que la recommandation 6 cible la question de la concertation entre les différents niveaux de pouvoir. En discutant entre eux, les ministres compétents pourront définir les différents moyens à accorder. En outre, une série de recommandations évoquent déjà une augmentation des moyens.
- **M. Jamal Ikazban (PS)** juge la recommandation initiale claire et limpide. Elle permet au gouvernement d'agir. Elle induit qu'une réforme de l'alternance est nécessaire et imprime une dynamique.
- Mme Clémentine Barzin (MR) rappelle que cet amendement vise à inclure dans un chapitre général de gouvernance ce qui avait échappé à la commission, parce que chacun pensait qu'un autre groupe traiterait ce sujet. S'agissant du budget, M. Goreux a expliqué que la part dévolue à l'alternance était congrue par rapport au nombre d'apprenants. La recommandation donne des impulsions aux gouvernements. Parler d'incitants ne signifie pas que des choix politiques et stratégiques majeurs seront effectués en amont par rapport à la formation et à l'enseignement.
- **M.** Ahmed Mouhssin (Ecolo) demande une clarification. La proposition de simplifier et rationaliser les institutions impliquerait-elle, par exemple, que la formation professionnelle ne doit plus être du ressort de la Commission communautaire française mais de la Communauté française ?
- **Mme Clémentine Barzin (MR)** répond que M. Giroul, notamment, a soulevé le problème suivant. L'EFP est chapeautée par le SFPME, ce qui alourdit le processus et le suivi des stagiaires. Ces questions doivent être posées pour faciliter l'organisation et améliorer l'efficacité.
- **M.** Ahmed Mouhssin (Ecolo) estime que ce point fait l'objet d'une autre recommandation. L'amendement est tellement vague qu'il est impossible de percevoir ce que les auteurs de cette recommandation demandent.
- M. Jean C. aurait souhaité que tous les auteurs d'amendement soient des citoyens. Les débats politiques auraient ainsi été évités.

Vote de l'amendement

Vote secret et à titre consultatif des citoyens

L'amendement est rejeté par 14 voix pour et 17 voix contre.

Vote des députés à main levée

L'amendement est rejeté à par 2 voix pour et 6 voix contre.

Vote de la recommandation non amendée

Vote secret et à titre consultatif des citoyens

La recommandation non amendée est adoptée par 29 voix pour et 1 voix contre.

Vote des députés à main levée

La recommandation non amendée est adoptée à l'unanimité des 8 membres présents.

Recommandation 6

La commission délibérative recommande l'accélération de la mise en place des états généraux et la réforme de l'alternance, la tenue régulière de réunions d'une conférence interministérielle des ministres en charge de la formation en alternance et des ministres de l'enseignement.

Recommandation 7

Amendement n° 1 à la recommandation 7,

déposé par Mme Clémentine Barzin

Remplacer les mots « de l'EFP en augmentant le nombre d'agents et en développant trois cellules en son sein » par « des apprenants en augmentant le nombre d'agents et en développant trois cellules ».

Supprimer les mots « et de suivi ».

Amendement n° 2 à la recommandation 7,

déposé par M. Antonio V.

Remplacer les mots « en augmentant le nombre d'agents et e développant trois cellules en son sein » par les mots « en développant trois cellules en son sein et en augmentant le nombre d'agents ».

Ajouter la phrase « Ces trois cellules doivent communiquer entre elles pour assurer le suivi efficace de l'apprenant dans son parcours. » à la suite de la liste à puces.

Amendement n° 3 à la recommandation 7,

déposé par M. Ahmed Mouhssin, M. Abdelkader M. et M. Maxime L.

Remplacer les mots « et en développant trois cellules en son sein » par les mots « par apprenant pour améliorer ».

Remplacer les mots « la cellule « orientation et accompagnement psychosocial » » par les mots « l'orientation et accompagnement psychosocial ».

Remplacer les mots « la cellule « soutien administratif et de suivi des relations entre le stagiaire et l'entreprise (référant ou délégué à la tutelle) » » par les mots « le soutien administratif ».

Remplacer les mots « la cellule « formation » » par les mots « et la formation ».

Remplacer les mots « Ces cellules doivent être composées de manière telle qu'elles puissent assurer leurs tâches de façon qualitative au bénéfice des apprenants » par les mots « dans l'objectif de renforcer le suivi des relations entre le stagiaire et l'entreprise (référent ou délégué à la tutelle) ».

Remplacer les mots « composant chacune de ces cellules est fixé » par les mots « et leur affectation sont fixés ».

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) explique que les dépositaires souhaitent retirer le principe des cellules mais garder l'esprit, car il est inutile de fixer un cadre trop strict aux centres de formation. Cette recommandation vise à renforcer le suivi des relations entre stagiaires et entreprises.

S'agissant du nombre d'agents, l'amendement lie le nombre d'agents au nombre d'apprenants. Les experts ont évoqué le ratio d'un agent pour 120 apprenants. Ce coefficient doit diminuer, pour atteindre par exemple un agent pour 40 apprenants.

Selon M. Jamal Ikazban (PS), cet amendement permet une clarification.

Mme Anne P. ne comprend pas le dernier élément de la liste, à savoir l'amélioration de la formation.

- M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) explique cette amélioration est au cœur même du projet. Les dépositaires ont supprimé le principe des cellules en gardant les éléments de la recommandation pour ne pas la dénaturer mais la rendre plus lisible.
- **M. Antonio V.** explique que son groupe thématique aurait dû évoquer une cellule des formateurs plutôt que de formation. Les formateurs doivent apprendre à mieux encadrer et suivre les apprenants.
 - M. Maxime L. précise qu'outre les formateurs, les tuteurs sont concernés.
 - M. Michael Vossaert (DéFI) comprend la pertinence de supprimer la référence à des cellules.

S'agissant de la signification de l'amélioration de la formation, la motivation de la recommandation insiste sur les personnes visées. Il est évident qu'il est question des formateurs. L'amendement n° 3 est intéressant et ne dénature pas la recommandation initiale.

Mme Anne P. estime judicieux le remplacement du terme « agent » par les mots « délégués à la tutelle ».

Mme Clémentine Barzin (MR) justifie son abstention par le fait que l'adoption de l'amendement n° 3 rend caduc l'amendement qu'elle a déposé. Celui-ci visait à préciser qu'il s'agit de renforcer des mesures d'accompagnement des apprenants avec les trois cellules.

Vote de l'amendement n° 3

Vote secret et à titre consultatif des citoyens

L'amendement est adopté par 30 voix pour et 1 voix contre.

Vote des députés à main levée

L'amendement est adopté par 6 voix pour et 2 abstentions.

En conséquence, les amendements n° 1 et 2 sont caducs.

Vote de la recommandation telle qu'amendée

Vote secret et à titre consultatif des citoyens

La recommandation telle qu'amendée est adoptée par 28 voix pour et 3 abstentions.

Vote des députés à main levée

La recommandation telle qu'amendée est adoptée par 7 voix pour et 1 abstention.

Recommandation 7 consolidée

La commission délibérative recommande de renforcer les mesures d'accompagnement de l'EFP en augmentant le nombre d'agents par apprenant, pour améliorer :

- l'orientation et accompagnement psychosocial;
- le soutien administratif;
- et la formation

dans l'objectif de renforcer le suivi des relations entre le stagiaire et l'entreprise (référent ou délégué à la tutelle).

Le nombre d'agents et leur affectation sont fixés par arrêté après avis des organisations représentatives et des centres de formation.

Recommandation 8

Vote de la recommandation

Vote secret et à titre consultatif des citoyens

La recommandation est adoptée à l'unanimité des 30 citoyens votants.

Vote des députés à main levée

La recommandation est adoptée par 7 voix pour et 1 abstention.

Mme Clémentine Barzin (MR) justifie son abstention par un manque de clarté quant aux chiffres. Elle partage cependant l'idée de la recommandation.

Recommandation 8

La commission délibérative recommande que l'allocation mensuelle accordée aux stagiaires soit augmentée et immunisée fiscalement jusqu'au terme de la formation suivie.

Elle est composée d'un montant fixe pour chaque stagiaire auquel s'ajoute un montant variable lié à la situation familiale de chaque stagiaire.

Il convient de maintenir le droit aux allocations familiales jusqu'au terme de la formation suivie.

Recommandation 9

Amendement à la recommandation 9,

déposé par Mme Clémentine Barzin

Remplacer les mots « recommande la réalisation d'un cadastre des places disponibles en garderie d'enfants afin de pouvoir obtenir en nombre suffisant des possibilités plus diversifiées et adaptées aux situations individuelles rencontrées par les stagiaires » par les mots « la mise en place de garderie d'enfants, en nombre suffisant, plus diversifiées et adaptées aux situations individuelles rencontrées par les stagiaires, en particulier pour les horaires non couverts par les dispositifs collectifs ».

Remplacer les mots « élargissement des horaires d'accueil des enfants » par « nouvelles maisons d'enfants à créer par Actiris, pouvant bénéficier aux stagiaires dans l'alternance » et placer cet alinéa en dernier.

Mme Clémentine Barzin (MR) explique avoir repris la formulation initiale avec la modification intervenue lors de la dernière séance. Cet amendement indique clairement que la commission souhaite un nombre suffisant de places pour les gardes d'enfants, et pas uniquement un cadastre.

M. Michael Vossaert (DéFI) répond que l'établissement d'un cadastre constitue la première étape. Une fois les besoins identifiés, des mesures seront prises en conséquence.

La politique de l'accueil est entre les mains de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Si cette piste est suivie, des éléments concernant d'autres niveaux de pouvoir auraient dû être ajoutés. L'amendement est donc incomplet. En outre, il ne respecte pas l'objectif principal de la recommandation 9, qui est de créer, sur la base d'un cadastre, des places en garderie pour les candidats stagiaires, selon leur situation individuelle.

M. Jamal Ikazban (PS) souscrit à la recommandation initiale. Un débat a eu lieu dans ce groupe. Certains ont alerté sur des effets pervers que pourrait engendrer une recommandation trop stricte et précise.

Par ailleurs, la commission délibérative s'inscrit dans un travail de coconstruction entre citoyens et députés. Il ne faut pas amender pour le plaisir d'amender, mais respecter le travail fourni dans les groupes.

Vote de l'amendement

Vote secret et à titre consultatif des citoyens

L'amendement est adopté par 17 voix pour, 12 voix contre et 2 abstentions.

Vote des députés à main levée

L'amendement est rejeté par 2 voix pour et 6 voix contre.

Motivation du vote des députés contraire à celui des citoyens :

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) justifie son vote contre. L'élargissement de l'horaire d'accueil des enfants, par exemple, est central pour une série de métiers et pointe un réel besoin. La suppression de cet élément est problématique.

Vote de la recommandation

Vote secret et à titre consultatif des citoyens

La recommandation non amendée est adoptée par 25 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions.

Vote des députés à main levée

La recommandation non amendée est adoptée à l'unanimité des 8 membres présents.

Recommandation 9

Pour permettre une meilleure inclusion dans l'accès aux formations en alternance, la commission délibérative recommande la réalisation d'un cadastre des places disponibles en garderie d'enfants afin de pouvoir obtenir en nombre suffisant des possibilités plus diversifiées et adaptées aux situations individuelles rencontrées par les stagiaires :

- garderie à domicile,
- élargissement des horaires d'accueil des enfants,
- garderie ouverte aux stagiaires qui ne sont pas chercheurs d'emploi.

Recommandation 10

Vote de la recommandation

Vote secret et à titre consultatif des citoyens

La recommandation est adoptée par 29 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

Vote des députés à main levée

La recommandation est adoptée à l'unanimité des 8 membres présents.

Recommandation 10

La commission délibérative recommande d'instaurer un partenariat structurel entre les entreprises et les administrations, en particulier l'administration de la Commission communautaire française et son service PHARE, pour permettre des aménagements raisonnables afin de faciliter l'insertion, l'apprentissage, la formation et le stage des personnes à besoins spécifiques.

Recommandation 11

Vote de la recommandation

Vote secret et à titre consultatif des citoyens

La recommandation est adoptée par 29 voix pour et 2 abstentions.

Vote des députés à main levée

La recommandation est adoptée à l'unanimité des 8 membres présents.

Recommandation 11

La commission délibérative recommande d'encourager la formation en alternance pour les personnes en reconversion et de mettre en place des mécanismes compensatoires liés à la perte éventuelle de revenus et tenant

compte de la situation personnelle (primes pour l'employeur et allocations pour le stagiaire, droits d'inscription réduits, horaires adaptés).

Recommandation 12

Amendement n° 1 à la recommandation 12,

déposé par M. Rayane A.

Remplacer les mots « continu de l'apprentissage des essentiels » par les mots « qui assure l'apprentissage des essentiels, en parallèle à la formation en alternance ».

M. Rayane A. propose cet amendement parce que la mise à niveau doit être intégrée dans la durée de formation. Ainsi, les personnes qui passent par la mise à niveau terminent en même temps que celles qui réussissent le test.

Vote de l'amendement n° 1

Vote secret et à titre consultatif des citoyens

L'amendement est adopté par 20 voix pour, 6 voix contre et 4 abstentions.

Vote des députés à main levée

L'amendement est adopté par 4 voix pour et 4 abstentions.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) justifie son abstention sur l'amendement et sur la recommandation. L'amendement s'inscrit dans l'esprit du test d'accès avec un certificat d'aptitudes. Le principe même du test d'accès est problématique car tout ce qui peut représenter un obstacle à l'accès d'un jeune à l'alternance l'est. Une évaluation et un accompagnement auraient été préférables.

Mme Latifa Aït-Baala (MR) justifie son abstention par le fait que l'apprentissage des essentiels doit se faire en amont et non en parallèle.

Amendement n° 2 à la recommandation 12,

déposé par Mme Clémentine Barzin

Remplacer les mots « la temporalité la plus adéquate pour cette mise à niveau, d'une part, et de procéder à l'estimation budgétaire du financement de cette mesure, d'autre part » par les mots « la temporalité et l'opérateur adéquats pour cette mise à niveau ».

Mme Clémentine Barzin (MR) explique que cet amendement sert à préciser la temporalité et la désignation de l'opérateur.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) justifie son abstention par le fait qu'il s'abstient sur cette recommandation, et donc sur tous ses amendements.

Vote de l'amendement n° 2

Vote secret et à titre consultatif des citoyens

L'amendement est adopté par 14 voix pour, 10 voix contre et 7 abstentions.

Vote des députés à main levée

L'amendement est adopté par 6 voix pour et 2 abstentions.

Vote de la recommandation telle qu'amendée

Vote secret et à titre consultatif des citoyens

La recommandation telle qu'amendée est adoptée par 16 voix pour, 5 voix contre et 11 abstentions.

Vote des députés à main levée

La recommandation telle qu'amendée est adoptée par 3 voix pour et 5 abstentions.

- **M. Jamal Ikazban (PS)** justifie son abstention. Il se montre réservé et dubitatif. L'aspect obligatoire lui pose un problème. La formation en alternance doit être un choix.
- **M.** Ahmed Mouhssin (Ecolo) explique s'être abstenu mais n'avoir pas voté contre, car l'esprit de la recommandation a tout son sens. Une évaluation en amont pour ceux qui n'ont pas les prérequis devra être mise en place.
- **M.** Kalvin Soiresse Njall (Ecolo) justifie son abstention. En tant qu'enseignant, il défend l'accès à l'enseignement. Il est conscient de l'écart qui peut exister entre le diplôme et niveau réel des personnes qui se lancent dans une formation en alternance. Néanmoins, il convient de réfléchir à d'autres outils qu'une obligation pour permettre une mise à niveau. Une obligation aurait un effet repoussoir pour les personnes qui souhaitent accéder à la formation.

Recommandation 12 consolidée

La commission délibérative recommande la mise en place d'un test d'accès aux formations en alternance et d'une mise à niveau obligatoire pour les candidats stagiaires ayant échoué à ce test.

Cette mise à niveau est caractérisée par un accompagnement qui assure l'apprentissage des essentiels, en parallèle à la formation en alternance, et aboutit à la délivrance d'un certificat d'aptitudes.

Il appartient aux administrations de déterminer la temporalité et l'opérateur adéquats pour cette mise à niveau.

Recommandation 13

Vote de la recommandation

Vote secret et à titre consultatif des citoyens

La recommandation est adoptée par 29 voix pour et 3 abstentions.

Vote des députés à main levée

La recommandation est adoptée à l'unanimité des 8 membres présents.

Recommandation 13

La commission délibérative recommande de renforcer les incitants aux entreprises afin de les encourager à :

- développer leur offre de stages à destination des stagiaires, quel que soit leur âge (jeune ou adulte en reconversion),
- embaucher dans le cadre de CDI les stagiaires qui achèvent leur formation avec succès,
- permettre en leur sein la reconversion de leurs ouvriers et employés.

Cette mesure s'accompagne de la mise en place d'un suivi des stagiaires pour lesquels les entreprises ont bénéficié d'incitants.

Recommandation 14

Amendement n° 1 à la recommandation 14,

déposé par Mme Clémentine Barzin

Remplacer les mots « fiches de formations et métiers, et » par les mots « les fiches métiers et les fiches formations, ainsi que ».

Mme Clémentine Barzin (MR) explique que cet amendement a uniquement trait à la forme.

Vote de la recommandation telle qu'amendée

Vote secret et à titre consultatif des citoyens

La recommandation telle qu'amendée est adoptée par 27 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions.

Vote des députés à main levée

La recommandation telle qu'amendée est adoptée à l'unanimité des 8 membres présents.

Recommandation 14 consolidée

La commission délibérative recommande de placer les entreprises au cœur du processus de la formation en alternance en organisant régulièrement des tables rondes rassemblant les centres de formation, les entreprises publiques et les fédérations des entreprises privées.

Il convient que les fédérations d'entreprises définissent et écrivent les fiches métiers et les fiches formations, ainsi que les référentiels des cours de formation en alternance à valider par les organismes compétents.

Recommandation 15

Amendement à la recommandation 15,

déposé par Mme Aurore D., M. Amaury H., M. Ben B. O., M. Christian S. Y. et Mme Anne P.

Ajouter les mots « en les centralisant au sein d'un seul organisme compétent » avant le point final.

Mme Aurore D. explique que la centralisation au sein d'un seul organisme doit faciliter les démarches administratives.

M. Antonio V. demande s'il s'agit d'une base de données sur les entreprises. La base de la recommandation consiste à simplifier les démarches administratives des entreprises.

Mme Aurore D. explique qu'il s'agit effectivement de simplifier les démarches administratives. Les experts ont expliqué que les entreprises devaient envoyer des preuves concernant notamment les certificats médicaux et les assurances. Si toutes les données sont reprises au sein d'un organisme central, il ne faudra plus faire appel aux entreprises pour obtenir ces documents. Le travail des entreprises sera donc simplifié. Il faut aussi simplifier les formulaires.

M. Antonio V. signale que la charge de travail est alors reportée sur les fonctionnaires.

Mme Aurore D. explique que le but de l'amendement est de faciliter l'adhésion des entreprises à la formation en alternance en supprimant les obstacles administratifs.

- **M. Jamal Ikazban (PS)** estime que, si cet amendement est voté, la recommandation risque de ne jamais être mise en œuvre. En effet, un problème de compétences se pose car l'amendement touche à plusieurs niveaux de pouvoir, alors que l'essence de la recommandation initiale consiste à simplifier les démarches pour les entreprises. La solution pour aboutir à cette fin est peut-être différente de celle proposée dans l'amendement.
- **M.** Ahmed Mouhssin (Ecolo) estime que cet amendement émet une proposition concrète. Personne ne s'oppose à une simplification des démarches. Les experts ont expliqué qu'une série de démarches administratives représentent une charge pour les entreprises qui veulent accueillir des stagiaires. Il est difficile de trouver des entreprises qui proposent des stages. Cet amendement constitue une proposition concrète de centralisation. Cette solution existe déjà. Pour les entreprises de camions ou de taxis, par exemple, les patrons ne doivent pas chercher de certificats médicaux pour chacun des travailleurs. Il existe un endroit *ad hoc* de centralisation de ces certificats.
- **M.** Abdelkader M. demande où ces données seraient centralisées et quel organisme serait compétent. Cette proposition lui semble difficile à mettre en œuvre.
- **M. Ahmed Mouhssin (Ecolo)** répond que les membres de la Conférence interministérielle doivent s'accorder sur ce point. Il faut faire confiance aux ministres.

Mme Anne P. rappelle qu'il était d'abord question des difficultés et des démarches pour être agréée comme entreprise formatrice. Une fois agréée, l'entreprise doit encore assumer une charge administrative. L'idée est qu'elle puisse bénéficier de données centralisées dans un organisme, existant ou non.

M. Michael Vossaert (DéFI) émet une réserve quant à cette proposition précise, dont il ignore la faisabilité. La recommandation 15 initiale permettait des perspectives. Dans les motivations, il est question de ces entreprises inscrites dans la formation en alternance qui éprouvent des difficultés, qu'il faut pallier par cette simplification administrative.

Vote de l'amendement

Vote secret et à titre consultatif des citoyens

L'amendement est adopté par 16 voix pour, 14 voix contre et 2 abstentions.

Vote des députés à main levée

L'amendement est rejeté par 2 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions.

Motivation du vote des députés contraire à celui des citoyens : voir ci-dessus.

Vote de la recommandation non amendée

Vote secret et à titre consultatif des citoyens

La recommandation non amendée est adoptée par 29 voix pour et 1 voix contre.

Vote des députés à main levée

La recommandation non amendée est adoptée à l'unanimité des 8 membres présents.

Recommandation 15

La commission délibérative recommande de simplifier les démarches à remplir par les entreprises inscrites dans le processus de la formation en alternance.

Recommandation 16

Amendement n° 1 à la recommandation 16, déposé par Mme Anne P.

Ajouter le mot « professionnelle » entre les mots « insertion » et « et de création d'entreprises ».

Vote de l'amendement n° 1

Vote secret et à titre consultatif des citoyens

L'amendement est adopté par 29 voix pour et 1 abstention.

Vote des députés à main levée

L'amendement est adopté à l'unanimité des 8 membres présents.

Amendement n° 2 à la recommandation 16, déposé par Mme Clémentine Barzin

Remplacer les mots « transparente (par exemple, les statistiques de réussite, d'accrochage, d'insertion et de création d'entreprises) sur l'offre de formations en alternance, de stages et les débouchés professionnels » par les mots « sur l'offre de formations en alternance, de stages et les débouchés professionnels, avec, en toute transparence, par exemple, les statistiques de réussite, d'accrochage, d'insertion et de création d'entreprises »

Mme Clémentine Barzin (MR) précise que cet amendement vise uniquement à faciliter la compréhension.

Vote de l'amendement n° 2

Vote secret et à titre consultatif des citoyens

L'amendement est adopté par 28 voix pour et 3 abstentions.

Vote des députés à main levée

L'amendement est adopté à l'unanimité des 8 membres présents.

Amendement n° 3 à la recommandation 16,

déposé par M. Antonio V.

Ajouter les mots « indique les démarches administratives pour les utilisateurs et » entre les mots « plateforme » et « comporte ».

Au dernier alinéa, remplacer les mots « et un outil d'évaluation » par « ainsi qu'un outil d'évaluation ».

Au dernier alinéa, remplacer le mot « usagers » par « utilisateurs ».

Vote de l'amendement n° 3

Vote secret et à titre consultatif des citoyens

L'amendement est adopté par 27 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

Vote des députés à main levée

L'amendement est adopté à l'unanimité des 8 membres présents.

Amendement n° 4 à la recommandation 16,

déposé par M. Maxime L.

À la suite du premier alinéa, ajouter l'alinéa suivant : « La création de cette plateforme fait l'objet d'une communication à destination des pouvoirs publics francophones, néerlandophones et germanophones, en charge de la formation en alternance, notamment dans l'objectif d'échanger et partager les informations qui y sont reprises. ».

- **M. Maxime L.** explique que cet amendement s'inscrit dans l'idée de créer une plateforme unique et de simplifier l'accessibilité. Le but est d'inclure toutes les plateformes pour avoir accès partout aux informations complètes.
- **M. Michael Vossaert (DéFI)** relève qu'il est question d'une communication à destination des pouvoirs publics. Les citoyens ne sont donc pas visés.
- **M.** Gaël Watteeuw (garant) explique qu'il s'agit de la communication entre les pouvoirs publics sur l'existence de la plateforme.
 - M. Michael Vossaert (DéFI) estime que ce point fait l'objet de la conférence interministérielle.
- M. Sadik Köksal (DéFI) juge que cet amendement sort complètement de l'objectif initial d'unir les opérateurs et de permettre aux citoyens de disposer d'une offre de formations plus lisible ainsi que d'informations sur les entreprises. Ce système risque de faire face à davantage de freins. Si l'un des opérateurs refuse, par exemple du côté flamand, l'ensemble risque de tomber.
- **M.** Ahmed Mouhssin (Ecolo) estime que cet amendement apporte une réelle plus-value en insistant sur la collaboration entre les différentes entités. Or, dans certains métiers, il est certainement plus difficile de trouver un stage à Bruxelles qu'en Wallonie. Le refus de l'un des acteurs n'entraînera pas nécessairement l'abandon de tout le reste. Il est uniquement question d'information.
- **M.** Kalvin Soiresse Njall (Ecolo) rappelle que des personnes venant d'autres Régions sont inscrites à l'EFP. Il est question d'harmonisation et d'échanges entre les Communautés pour que les citoyens aient accès à la même information. La fin de l'amendement révèle qu'il s'agit du but poursuivi. Il est important que cette plateforme existe et que le partage d'informations soit beaucoup plus cohérent.
 - M. Abdelkader M. se demande si cette plateforme sert les pouvoirs publics ou les citoyens.

Mme Anne P. comprend et adhère au fait de diffuser l'information dans toutes les Communautés mais ne comprend pas la référence aux pouvoirs publics.

M. Antonio V. rappelle que le but de cette plateforme est de mettre en lien les entreprises et les stagiaires. Si le but est de proposer à des entreprises d'autres Régions d'accueillir des stagiaires bruxellois et inversement, tant mieux.

Mme Aurore D. estime que la recommandation amendée impose la création d'une plateforme sans même savoir si les autres Communautés seront d'accord. Elle craint que la recommandation ne soit dès lors pas prise en considération.

- **M. Maxime L.** comprend le questionnement sur les pouvoirs public. Le but est de parvenir à un échange d'informations entre les pouvoirs publics. Cette plateforme est toutefois à destination du public. Le but est de disposer partout d'une information issue de toutes les Communautés. Cet amendement se veut une piste pour l'exécutif.
- M. Michael Vossaert (DéFI) comprend la préoccupation d'un échange de bonnes pratiques entre les entités fédérées. La conférence interministérielle, les états généraux de l'alternance et la note d'orientation visent d'ailleurs cet objectif. Ce travail de partenariat existe déjà. La proposition rejoint la recommandation sur la tenue d'une conférence interministérielle. La plateforme à l'intention des futurs candidats et des entreprises n'en est pas moins utile.

Mme Anne P. explique que cette plateforme pourrait, par exemple, permettre à tous les acteurs de la formation de toutes les Régions d'y publier des informations. Une entreprise basée en Flandre pourrait se proposer comme entreprise formatrice. Un centre d'alternance d'Eupen pourrait communiquer les formations qu'il propose. Il ne faut pas nécessairement lier les pouvoirs publics.

M. Jamal Ikazban (PS) respecte la motivation mais estime que cette discussion mérite une recommandation à part.

Plus les recommandations sont compliquées et plus les niveaux de compétences concernés sont nombreux, plus le suivi sera compliqué à assurer. Des recommandations trop étayées n'ouvrent pas la porte à d'éventuelles solutions. Il est évident que tout le monde souhaite le plus d'informations et de collaboration possibles.

Le député craint donc que cette proposition soit un peu naïve. Elle manque de clarté et il convient de se limiter aux compétences de la Commission communautaire française.

- **M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo)** ne doute pas de l'utilité de la plateforme mais relève un problème de formulation. Inclure les Communautés germanophone et néerlandophone engendre une complication. Cependant, l'amendement a du sens parce que, quelle que soit la configuration institutionnelle future, les gens traverseront les frontières des entités fédérées.
- **M. Polydor-Edgar K.** estime que l'amendement devient redondant puisque la recommandation mentionne les utilisateurs, stagiaires et entreprises. Les détails de l'amendement compliquent la recommandation, qui devient floue et inaudible.

Mme Aurore D. comprend la suggestion mais estime qu'elle aurait dû faire l'objet d'une nouvelle recommandation, pour ne pas risquer de perdre la recommandation 16 dans son intégralité.

M. Maxime L. explique avoir déposé un amendement sur cette recommandation car il est question de communication et de la plateforme. L'idée est d'améliorer la communication sur cette plateforme.

Vote de l'amendement n° 4

Vote secret et à titre consultatif des citoyens

L'amendement est rejeté par 9 voix pour, 15 voix contre et 7 abstentions.

Vote des députés à main levée

L'amendement est rejeté par 1 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions.

Vote de la recommandation telle qu'amendée

Vote secret et à titre consultatif des citoyens

La recommandation telle qu'amendée est adoptée par 29 voix pour et 1 voix contre.

Vote des députés à main levée

La recommandation telle qu'amendée est adoptée à l'unanimité des 7 membres présents.

Recommandation 16 consolidée

La commission délibérative recommande la création d'une plateforme unique et simplifiée accessible à toutes et tous visant à assurer une information sur l'offre de formations en alternance, de stages et les débouchés professionnels, avec, en toute transparence, par exemple, les statistiques de réussite, d'accrochage, d'insertion professionnelle et de création d'entreprises.

Chaque utilisateur (stagiaire et entreprise) a la possibilité d'y créer un compte personnel et d'y déposer son profil permettant de faciliter tant le recrutement par les entreprises que la recherche d'un stage par l'usager.

Cette plateforme indique les démarches administratives pour les utilisateurs et comporte également la mise en place d'un service d'assistance en ligne (numéro vert et chat humain) ainsi qu'un outil d'évaluation permettant aux utilisateurs de formuler des remarques et suggestions.

Recommandation 17

Amendement à la recommandation 17,

déposé par Mme Clémentine Barzin

Remplacer les mots « (14-15 ans) » par « dans les activités orientantes du tronc commun ».

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo) estime que cet amendement est d'autant plus important que la ministre de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas encore défini le contenu des activités orientantes.

Vote de la recommandation telle qu'amendée

Vote secret et à titre consultatif des citoyens

La recommandation telle qu'amendée est adoptée par 26 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions.

Vote des députés à main levée

La recommandation telle qu'amendée est adoptée à l'unanimité des 7 membres présents.

Recommandation 17 consolidée

La commission délibérative recommande de généraliser la pédagogie de l'alternance à toutes les filières de l'enseignement, notamment au travers de l'immersion des élèves en entreprise dans les activités orientantes du tronc commun.

À cet égard, il convient de structurer la possibilité de stages d'observation dans les entreprises pour les élèves dès la première secondaire.

Il importe également d'améliorer l'information directe aux parents et élèves quant à l'offre de stages.

Recommandation 18

Amendement à la recommandation 18,

déposé par Mme Floriane D.

Ajouter l'alinéa « La commission délibérative recommande d'offrir un prix à une entreprise exemplaire partenaire de la formation en alternance, lors des « Hub Awards » ».

Mme Floriane D. rappelle que les hub.awards mettent à l'honneur les entreprises qui ont une influence positive sur la société. Y inclure un prix concernant la formation en alternance constitue un moyen de visibiliser et d'améliorer l'image de cette formation.

Mme Aurore D. juge que cette initiative originale et innovante pousserait les entreprises à jouer le jeu.

- M. Sadik Köksal (DéFI) rappelle que le groupe thématique a refusé cette proposition lors de la dernière séance pour éviter les discriminations d'autres entreprises. L'objectif n'est pas d'avantager une entreprise mais de les mettre toutes en avant. Le député vote donc contre cet amendement.
- **M.** Ahmed Mouhssin (Ecolo) explique la remise des hub.awards est un moment important pour les entreprises. De nombreux aspects sont mis en avant, mais celui de la formation n'est jamais abordé lors de cet événement. Il ne s'agit pas d'une concurrence mais de la mise en avant d'une entreprise exceptionnelle.
- M. Sadik Köksal (DéFI) explique que le but est que des entreprises proposent des places de stage. Ce prix est discriminant.
- M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo) rappelle que des prix existent déjà dans une série de secteurs. Dans le cadre d'activités citoyennes, par exemple, les écoles mènent des activités ou des projets qui sont récompensés, y compris par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce prix ne revient pas à qualifier l'établissement lauréat de meilleure école. Il vise à montrer un exemple de bonnes pratiques à suivre. L'amendement est excellent car il faut valoriser les témoignages de réussite dans le cadre de la formation en alternance. Quelqu'un qui a travaillé dans une entreprise lauréate pourra témoigner pour que les autres entreprises suivent cet exemple.
- **M. Polydor-Edgar K.** estime qu'un label ne constitue pas une discrimination. L'élève qui n'est pas premier de classe n'est pas forcément mauvais. Le vin ou le fromage qui n'obtient pas de label ne l'est pas non plus. Le but est de renforcer l'excellence pour donner l'exemple.

Mme Anne P. juge l'amendement excellent et estime que les entreprises qui n'obtiennent pas de prix ne seront pas dévalorisées pour autant.

Mme Aurore D. précise que de nombreux prix existent pour les entreprises, mais pas sur la formation en alternance. La remise de prix constitue une opportunité de présenter la formation en alternance de manière positive, de mettre les entreprises à l'honneur et de les motiver à accueillir des stagiaires.

M. Amaury H. craint que les mêmes grandes entreprises soient systématiquement récompensées, au détriment des petites.

Vote de l'amendement

Vote secret et à titre consultatif des citoyens

L'amendement est adopté par 20 voix pour, 6 voix contre et 6 abstentions.

Vote des députés à main levée

L'amendement est adopté par 5 voix pour et 2 abstentions.

M. Michael Vossaert (DéFI) justifie son abstention. Il souscrit à une valorisation des entreprises qui font le pas vers la formation en alternance, mais il estime qu'il convient d'indiquer des critères pour éviter que les entreprises mises en avant soient toujours les mêmes.

Vote de la recommandation telle qu'amendée

Vote secret et à titre consultatif des citoyens

La recommandation telle qu'amendée est adoptée par 23 voix pour, 4 voix contre et 4 abstentions.

Vote des députés à main levée

La recommandation telle qu'amendée est adoptée par 6 voix pour et 1 abstention.

Recommandation 18 consolidée

La commission délibérative recommande d'offrir un label de reconnaissance aux entreprises engagées dans la formation en alternance.

Quand il est accordé, ce label est visible sur le site internet de l'entreprise et affiché, le cas échéant, dans ses locaux.

Il est présent sur le site internet de la Commission communautaire française et sur la plateforme unique.

La commission délibérative recommande d'offrir un prix à une entreprise exemplaire partenaire de la formation en alternance, lors des « Hub Awards ».

Recommandation 19

Amendement à la recommandation 19, déposé par Mme Clémentine Barzin

Insérer « : » après « besoins spécifiques ».

Insérer une puce typographique avant les mots « par une large campagne ».

Insérer une puce typographique après les mots « réseaux sociaux, et ».

Remplacer les mots « à destination du grand public, par des exemples inspirants visant à mettre en avant le parcours de formation en alternance de personnalités à médiatiser » par les mots « par la mise en avant d'exemples inspirants, notamment de personnalités médiatisées ou à médiatiser (Top chef, Une brique dans le ventre, ...). ». En l'absence de l'auteure de l'amendement, M. Gaël Watteeuw (garant) précise que ce dernier vise simplement à accroître la lisibilité.

- M. Alain H. ne souscrit pas à cette modification. Il estime que Top chef constitue un très mauvais exemple.
- **M. Antonio V.** explique que l'idée d'utiliser des personnes médiatisées ou à médiatiser vise des entrepreneurs qui ont suivi une formation en alternance en cuisine et qui participent, par exemple, à l'émission Top chef.

Mme Aurore D. signale que passer dans les émissions Top chef et Une brique dans le ventre coûte très cher. Elle préférerait que cet argent soit investi dans la formation ou des aides pour les personnes en situation de handicap, par exemple. Le manque de moyens pour la formation en alternance n'est pas cohérent avec cette proposition.

- M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo) demande si cet amendement vise à dépenser de l'argent pour valoriser quelqu'un, ou si elle vise le fait de prendre en exemple quelqu'un qui est passé dans l'émission.
- **M.** Polydor-Edgar K. explique que le but n'est pas d'envoyer quelqu'un dans une émission mais de mettre en avant quelqu'un qui est sorti d'une formation en alternance et passé dans cette émission, pour mettre sa réussite à l'honneur.
- **M. Jamal Ikazban (PS)** explique n'être d'accord avant l'amendent que jusqu'aux mots « exemples inspirants ». Il faut se prémunir du danger de l'élitisme à outrance. La formation en alternance vise à donner sa chance à chacun de s'insérer dans la société. Il ne faut pas forcément être une vedette pour être inspirant.

Mme Aurore D. explique que son groupe avait évoqué des modèles inspirants mais pas des célébrités.

- **M. Sadik Köksal (DéFI)** explique que son groupe n'avait pas voulu inclure cette proposition afin de rester plus large. L'esprit était de mettre en avant dans l'émission Top chef non pas les grands cuisiniers mais les participants qui ont suivi une formation en alternance et qui sont des modèles inspirants. Quant à l'émission Une brique dans le ventre, l'idée était de mettre en avant non pas les architectes mais tous les autres corps de métier et artisans (maçons, carreleurs, électriciens, plombiers, etc.) qui ont peu de visibilité.
- **M. Ahmed Mouhssin (Ecolo)** explique que faire intervenir des personnalités permet d'attirer un public jeune. Les mots « à médiatiser » traduisent une volonté de médiatiser ces personnes dans les émissions citées. Dès lors, il rejette l'amendement.

Vote de l'amendement

Vote secret et à titre consultatif des citoyens

L'amendement est rejeté par 7 voix pour, 22 voix contre et 3 abstentions.

Vote des députés à main levée

L'amendement est rejeté par 1 voix pour et 6 voix contre.

Vote de la recommandation non amendée

Vote secret et à titre consultatif des citoyens

La recommandation non amendée est adoptée à l'unanimité des 31 citoyens votants.

Vote des députés à main levée

La recommandation non amendée est adoptée à l'unanimité des 7 membres présents.

Recommandation 19

La commission délibérative recommande de valoriser la filière de la formation en alternance accessible à tout public et également aux personnes à besoins spécifiques :

- par une large campagne médiatique, tous supports confondus, en ce compris la feuille communale d'informations et les réseaux sociaux, à destination du grand public,
- par des exemples inspirants visant à mettre en avant le parcours de formation en alternance de personnalités à médiatiser.

Recommandation 20

Vote de la recommandation

Vote secret et à titre consultatif des citoyens

La recommandation est adoptée par 30 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

Vote des députés à main levée

La recommandation est adoptée à l'unanimité des 7 membres présents.

Recommandation 20

La commission délibérative recommande d'associer les acteurs de terrain de l'enseignement secondaire à la promotion de la formation en alternance, et ce avec l'aide du corps enseignant, des PMS et des fédérations de parents.

Cette valorisation implique la participation à des journées portes ouvertes, à des salons ou aux activités d'orientation prévues par le tronc commun.

6.3. Processus

M. Mohamed Ouriaghli (président) remercie les membres de la commission délibérative pour leur participation, les services du Parlement et les équipes de l'opérateur externe Particitiz.

7. RÉUNION DU MERCREDI 13 JUILLET 2022 – APPROBATION DU RAPPORT

Mme Imelda T. et M. Habibu A.S., citoyens bruxellois rapporteurs, Mme Clémentine Barzin et M. Michael Vossaert, députés rapporteurs, ont présenté le rapport en rappelant la chronologie des différentes réunions et en exposant les recommandations de façon synthétique.

Le rapport a été approuvé à l'unanimité des 37 membres votants.

Mme Magali Plovie, présidente du Parlement francophone bruxellois, a félicité les participants pour la richesse de leurs échanges et la qualité des recommandations sur un sujet *a priori* difficile à appréhender. Elle a rappelé aux citoyens que la commission délibérative ne s'arrête pas aujourd'hui puisque ces recommandations connaîtront un suivi auquel ils seront associés.

M. Bernard Clerfayt, ministre en charge de la Formation professionnelle, a tenu le discours suivant :

« Mesdames, Messieurs,

Voilà que s'achève la 4^{ème} commission délibérative. Je voudrais revenir sur le processus de participation citoyenne. On assiste depuis plusieurs années à un désamour, une défiance de la part des citoyens face au monde politique et aux hommes et femmes politiques. Alors, **quand le parlement passe en mode « citoyen », nous devons tous nous en réjouir.**

Parce que ces commissions délibératives, c'est le meilleur moyen de faire prendre conscience que la politique, la gestion de la chose publique, ne concerne pas seulement les élus mais concerne tout un chacun

lci, pas de simulacre de démocratie participative, pas un gadget supplémentaire. Les Bruxellois entrent littéralement dans le parlement bruxellois et leur voix est toute aussi entendue que celle des députés. Et j'insiste làdessus, car ces commissions délibératives n'ont de sens que si la parole est libre et que le gouvernement s'empare des travaux réalisés.

Je voudrais donc remercier tous les Bruxellois qui ont accepté de prendre part à cette commission délibérative, qui ont consacré du temps pour comprendre les enjeux, et cela dans un contexte institutionnel complexe.

Une commission délibérative consacrée à une **thématique importante**: **la formation en alternance**. Cela fait plusieurs années maintenant qu'on entend tout le monde dire que l'alternance, c'est l'avenir. **C'est la filière de formation à développer**. Et quand je dis tout le monde, c'est vraiment tout le monde puisque même le Roi nous a fait part de tout le bien qu'il pensait de l'alternance.

Moi, je suis persuadé que l'alternance est un de nos meilleurs leviers pour mettre plus de Bruxellois à l'emploi. Et ça, c'est mon job. 80 % des personnes qui sortent d'une formation en alternance trouvent un emploi ou créent leur emploi.

L'alternance, c'est aussi une réponse aux pénuries que connaissent certains secteurs. En formant leurs futurs employés directement sur le terrain, en les confrontant au monde du travail, on répond aussi à la demande de nombreux patrons. Et à chaque fois que j'en croise, j'entends toujours le même discours « Nous avons besoin de personnel formé ». Ma réponse est toujours la même : « Investissez-vous plus et mieux dans la formation en alternance. C'est votre meilleur outil pour former sur mesure votre personnel et en plus, les pouvoirs publics vous soutiennent ».

Je crois que **ceux qui parle le mieux de l'alternance, ce sont celles et ceux qui ont suivi une formation dans ce domaine.** Vous avez eu l'occasion d'en entendre certains lors des auditions/travaux.

Moi, je voudrais vous parler de Daniel. Daniel avait commencé des études à l'Université mais il s'est rendu compte que l'unif, ce n'était pas pour lui. Il s'est donc tourné vers une formation de Bartender à l'EFP. Aujourd'hui, Daniel a remporté le prix de meilleur étudiant de l'année lors de la compétition nationale de l'Union Belge Bartender.

Mais aussi de Justine, elle a 21 ans et déjà tellement de talent. Justine a suivi une formation de fleuriste à l'EFP et est aujourd'hui l'une des meilleures fleuristes du royaume. Elle vient de remporter le deuxième prix du championnat d'art floral.

Enfin, je voudrais vous parler d'Ousmane. Ousmane a quitté son pays, la Guinée, avec l'espoir d'une vie meilleure. Il a suivi une formation de plafonneur et a été sélectionné pour représenter la Belgique au championnat du monde des métiers.

Des histoires comme celles de Daniel, Justine ou Ousmane, il y en a pleins d'autres. Et je suis persuadé que d'autres jeunes (ou moins jeunes) peuvent suivre leurs traces et trouver eux aussi leur voie grâce à la formation en alternance.

Mais pour cela, il faut redonner ces lettres de noblesse à la formation en alternance. Arrêtons d'en faire une filière de relégation.

Les recommandations que vous avez faites devront nous permettre de casser l'image peu glamour de certains métiers, d'améliorer l'orientation vers les métiers de l'alternance, de moderniser cette filière de formation, de réconcilier les vocations des jeunes avec les besoins de l'alternance. Bref, de **faire enfin de l'alternance, une filière d'excellence.**

Certaines d'entre elles nécessiteront inévitablement une concertation étroite avec les autres niveaux de pouvoir. Puisque, comme vous avez pu vous en rendre compte, la paysage de l'alternance est complexe et fragmenté. Mais, soyez assurés que je compte bien m'emparer pleinement de toutes les recommandations, nées de ce processus citoyen.

Je vous remercie encore une fois toutes et tous pour le travail accompli et soyez certains que dans les mois qui viennent vous verrez les premiers résultats concrets de vos recommandations.

Merci ».

Après une pause qui a été l'occasion de réaliser quelques photos souvenirs sur la terrasse du Parlement, M. Mohamed Ouriaghli, président, a invité les participants à prendre la parole pour exprimer la façon dont ils ont vécu le processus.

- **M.** Gaël Watteeuw, garant, a tenu à remercier M. Aurélien D. pour la qualité du rapport qu'il a réalisé. Il a ensuite félicité les participants pour la qualité des débats auxquels il a pu assister. Il a exprimé son plaisir d'avoir rencontré des citoyens avant de faire référence au parcours épanouissant de son fils inscrit dans une formation en alternance.
- M. Alain H., M. Polydor-Edgar K., Mme Aurore D., Mme Anne P., M. Maxime L., M. Ben B. O. et M. Zouhair E. ont exprimé leur ressenti globalement positif. Ils ont souligné des points d'amélioration tels que davantage de temps pour appréhender les amendements et l'obligation d'une cosignature citoyen/député pour le dépôt de ceux-ci. Ils ont également donné rendez-vous au ministre dans neuf mois pour le suivi apporté aux recommandations.
- M. Jamal Ikazban, M. Kalvin Soiresse Njall, M. Ahmed Mouhssin, Mme Latifa Aït-Baala, M. Sadik Köksal ont, à leur tour, exprimé la façon dont ils ont vécu l'expérience de coconstruction avec les citoyens.
- Enfin, **M. Mohamed Ouriaghli (président)** a remercié l'ensemble des participants pour le travail réalisé, ainsi que les services pour la qualité de l'organisation. Rendez-vous est pris dans neuf mois pour discuter du suivi des recommandations.

8. ÉVALUATION DU PROCESSUS PAR LES PARTICIPANTS

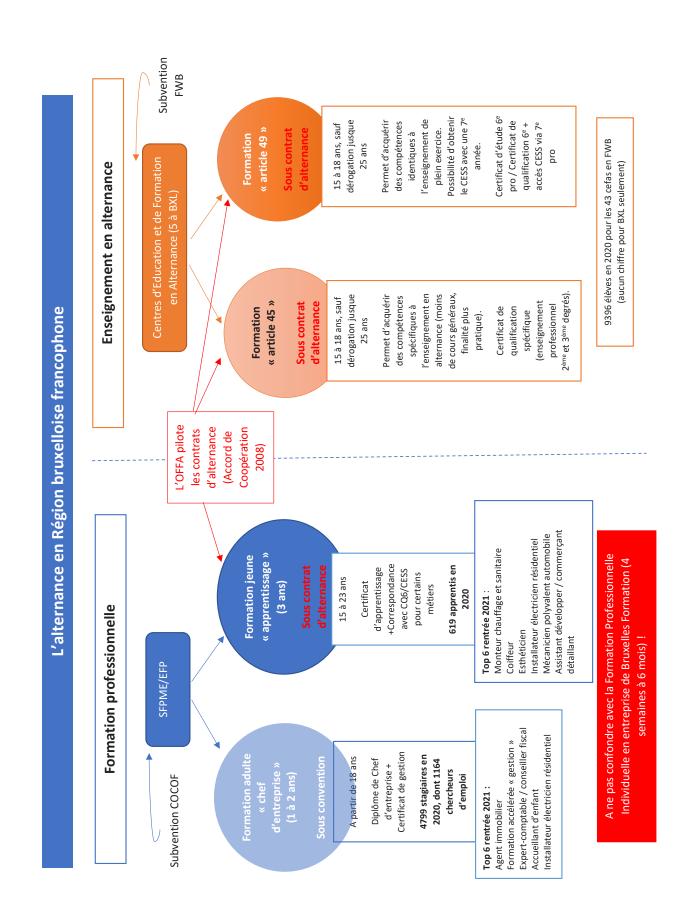
Les formulaires d'évaluation rendus par les participants ont été repris dans les tableaux qui figurent en annexe 6.

Les Rapporteurs, Le Président,

Imelda T. Habibu A. S. Clémentine BARZIN Michael VOSSAERT Mohamed OURIAGHLI

9. ANNEXES

9.1. Annexe 1 : L'alternance en Région bruxelloise francophone – contribution du cabinet du ministre Bernard Clerfayt, ministre en charge de la Formation professionnelle



COMMISSION DÉLIBÉRATIVE DU PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS : LE PAYSAGE DE LA FORMATION EN ALTERNANCE

1. Contexte général

Au sein de la Région bruxelloise francophone, la Commission communautaire française (Cocof) est, entre autres, compétente pour la formation professionnelle, et par conséquent pour la formation professionnelle des classes moyennes et des petites et moyennes entreprises (PME), caractérisée par la pédagogie de l'alternance.

L'alternance étant une pédagogie organisée également en Région wallonne <u>en formation</u> et en Communauté française (¹) <u>en enseignement</u>, il a été jugé nécessaire d'officialiser l'existence de l'alternance par l'adoption de textes de loi.

Nous retrouvons ainsi:

- L'Accord de coopération de 1995 relatif à la formation permanente pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises et la tutelle de l'Institut de formation permanente pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises, conclu entre la Commission communautaire française (Cocof) et la Région wallonne pour la formation en alternance.
- L'accord de coopération de 2008 créant l'Office Francophone de l'Alternance (OFFA), conclu entre la Commission communautaire française, la Région Wallonne et la Communauté française créant <u>un organe commun entre la formation professionnelle et l'enseignement</u>.

2. Le paysage bruxellois de la formation professionnelle

La formation en alternance s'inscrit dans le paysage de la formation professionnelle.

En Cocof/Région bruxelloise, la formation en alternance co-existe avec l'offre de formation professionnelle de Bruxelles Formation (BF) qui est le principal service public francophone pour les chercheurs d'emploi inscrits chez Actiris et en second lieu pour les travailleurs (²).

Nous retrouvons aussi les opérateurs d'insertion socio-professionnelle qui proposent des formations qualifiantes et des préformations permettant d'acquérir des compétences de base nécessaires à l'entrée d'une formation qualifiante (exemple : alphabétisation). Les OISP et les Missions locales travaillent souvent avec un public très éloigné de l'emploi et infra-qualifié.

Si ces différents opérateurs s'inscrivent dans le même paysage de la formation professionnelle, l'alternance est caractérisée quant à elle par sa pédagogie particulière et par sa durée (voir ci-dessous).

Il est important de préciser, pour éviter toute confusion, que la formation en alternance n'est pas la seule « formule » qui prévoit un stage en entreprise. Par exemple, BF propose également le dispositif « Formation Professionnelle Individuelle en entreprise » (FPIe) qui consiste en une période de stage de 4 semaines à 6 mois maximum et qui doit être suivie d'un contrat de travail, d'au moins la même durée du stage (³).

Enfin, la formation en alternance a aussi comme spécificité d'être axée sur l'entreprenariat.

⁽¹⁾ Que l'on appelle maintenant Fédération Wallonie Bruxelles.

⁽²⁾ En 2021, 20.012 chercheurs d'emploi et travailleurs ont été formés par Bruxelles Formation et ses partenaires conventionnés.

^{(3) 1.151} chercheurs d'emploi ont bénéficié d'une « Formation professionnelle individuelle en entreprise » (FPIE).

3. La formation professionnelle en alternance

3.1. Quels opérateurs ?

L'accord de coopération de 1995 identifie les opérateurs de formation PME en Belgique francophone et en précise les missions. Il y en a deux :

- l'IFAPME en Région wallonne : Institut wallon de formation en alternance, et des indépendants et petites et moyennes entreprises.
- Le SFPME : Service de la formation professionnelle PME entité de la Cocof.

Le SFPME (tout comme son homologue wallon) a pour missions d'agréer, de coordonner, de subventionner les formations organisées en centre de formation. Il a donc un rôle de tutelle financière, administrative, pédagogique et est un service de contrôle et d'appui opérationnel. En outre, le SFPME est aussi chargé d'accompagner l'apprenant durant son stage en entreprise, et veiller à ce que celui-ci se passe bien. Enfin, le SFPME représente la formation PME dans différentes instances.

À l'inverse de la Wallonie où l'on décompte 7 centres, sur le territoire bruxellois, il n'existe qu'un seul centre de formation en alternance pour PME agréé : **le Centre EFP (Espace formation PME)**. Son rôle est de gérer et d'organiser les formations en alternance, d'assurer la guidance des apprenants, d'élaborer les programmes de formation et de délivrer les attestations, certificats et diplômes, sous la tutelle du SFPME.

3.2. Quelles formations?

L'EFP propose 3 types de formation, selon les prescrits de l'accord de coopération :

- La formation de base, en apprentissage (de 15 à 23 ans), appelée aussi « formation jeune », d'une durée de 3 ans, qui débouche sur un certificat d'apprentissage;
- La formation de base, en chef d'entreprise (dès 18 ans), appelée aussi « formation adulte », d'une durée de
 1 à 2 ans, qui débouche sur un diplôme de chef d'entreprise ou un diplôme de coordination et d'encadrement;
- La formation continue : formation courte, accessible à des personnes déjà qualifiées et sans stage.

La double caractéristique de la formation en alternance est <u>sa durée et sa pédagogie</u>, puisque ce sont des formations longues combinant un apprentissage théorique (2 jours/semaine dispensés en centre) et un apprentissage pratique sous la forme d'un stage (3 jours/semaine en entreprise). Le jeune signe un **contrat d'alternance**, tandis que l'adulte signe une **convention de stage**.

Afin de faciliter la mobilité des stagiaires jeunes entre les Régions, il a été convenu que le contrat d'alternance soit identique que l'apprenant soit inscrit en formation ou dans l'enseignement. C'est l'Office francophone de l'alternance qui pilote la mise en circulation de ce contrat commun. Mais cela ne concerne bien que la formation « jeune ».

Pour la formation « Jeune », les apprenants sont majoritairement mineurs, et donc sous obligation scolaire. Le suivi des cours théoriques est obligatoire. On retrouve ainsi des cours de français/communication, de maths, de droit, d'économie, etc. Pour la formation « adulte », les cours théoriques sont des cours de gestion dans l'optique d'être capable de gérer sa propre entreprise à l'issue de la formation.

3.3. Quels débouchés ?

On estime que 80 % des personnes certifiées d'une formation PME trouvent un emploi à l'issue de leur formation.

À l'issue de sa formation en apprentissage, le jeune a plusieurs possibilités :

- Travailler comme employé dans une entreprise
- Continuer sa formation en « chef d'entreprise » (formation adulte) pour ouvrir sa propre entreprise
- Se perfectionner dans une technique propre au métier acquis.

À l'issue de sa formation en chef d'entreprise, l'adulte a plusieurs possibilités :

- Ouvrir sa propre entreprise
- Travailler comme artisan dans une entreprise
- Se perfectionner dans une technique propre au métier acquis.

3.4. Actions diverses d'orientation

- L'EFP et le SFPME sont présents à la Cité des métiers de Bruxelles pour tout individu (tout âge confondu) souhaitant obtenir plus d'information en matière d'orientation.
- Info-Jeunes Bruxelles a aussi installé une antenne sur le site de l'EFP, depuis 2016, pour informer, conseiller et aider les apprenants.
- Une dizaine de visites d'ateliers professionnels sont organisés par an dans une démarche de sensibilisation à l'alternance.
- L'EFP organise également un événement annuel, Défi des Talents, visant à sensibiliser à l'alternance et aux différents métiers des élèves du 1^{re} degré de l'enseignement secondaire. L'événement prend la forme d'un parcours de 16 défis à réaliser par école ou groupe d'écoles. En 2020, 775 élèves provenant de 39 écoles ont participé.
- L'EFP organise annuellement la semaine Entreprendre, ouverte aux publics, et propose des ateliers et conférences sur l'entreprenariat.
- L'EFP organise également différents projets destinés aux enfants.

4. L'Accord de majorité

L'accord de majorité reprend l'ensemble des mesures sur lesquelles les partis formant le Collège de la Cocof sont d'accord de travailler.

En matière d'alternance, la Cocof a accepté de : « Afin de renforcer l'efficacité des parcours de formation vers l'emploi de manière structurelle et de simplifier le paysage de la formation professionnelle francophone, le Gouvernement entend intégrer les deux services publics existants, à savoir Bruxelles Formation et le SFPME (en maintenant la cellule ISP au sein du SPFB), selon des modalités les plus efficaces à définir, qui doivent permettre de garantir la poursuite du développement de la formation PME en alternance à Bruxelles » (page 16).

Ce dossier est en cours d'analyse de faisabilité, sur les modalités opérationnelles et budgétaires de cette intégration, dans un contexte budgétaire difficile.

9.2. Annexe 2 : Contribution de Mme Olivia P'tito, directrice générale de Bruxelles Formation



Commission délibérative Formation en alternance

25 juin 2022

1.1 Contexte

- la formation professionnelle est une compétence qui en Région bruxelloise dépend de la COCOF (Commission communautaire française) pour les francophones
- Les CEFA quant à eux dépendent de la **Fédération Wallonie Bruxelles** sauf exception (Cefa de la COFOF)
- L'accord de majorité (COCOF) prévoit de « **simplifier le paysage de la formation professionnelle francophone**, le Gouvernement entend **intégrer** les deux services publics existants à savoir **Bruxelles Formation et le SFPME** (...) et garantir la poursuite du développement de la formation PME en alternance à Bruxelles »

former pour l'emploi

WILLIAM

Contexte (1), financement (2) partis pris (3) et

enjeux (4)

2.2 Financement

La Mission 26 du budget de la COCOF est dédiée à la formation professionnelle :

Soit 76,6€ Mio€ en 2022 répartis comme suit :

1/ le support général de la politique de la formation professionnelle <mark>→ 11Mio€</mark> (SFPME)

2/ Classes moyennes → <mark>12Mio€</mark> (EFP)

+ recettes (inscriptions des apprenants) avec un remboursement du manque à gagner par Bruxelles Formation pour les chercheurs d'emploi.

3/ Bruxelles Formation → 53,4Mio€ (gratuité pour les CE et paiement d'une indemnité stagiaire de 2€/heure de formation suivie + frais de déplacement)

former pour l'emploi

Bruxelles Formation : Budget 2022 des recettes par source de financement



• Cocof	 RBC activités directes 	• UE-FSE+	Région + fédéral + OIP + recettes diverses

Recettes	84.354.437
Cocof	53.465.000
RBC activités directes	15.690.389
UE - FSE+	9.383.652
Région +fédéral + OIP + Recettes diverses	2.578.563
Autres	3.236.833

//////// former pour l'emploi

1.3. Partis pris : prise de recul

Mal nommer les choses, c'est ajouter au malheur du monde. Camus.

Or, ce serait vraiment le cas en réduisant l'apprentissage en milieu de travail (se former en entreprise) à une seule formule : le contrat d'alternance.

C'est l'objectif de mon intervention :

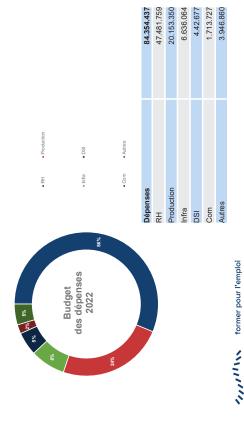
 dépasser une vision univoque d'une pédagogie qui alterne des périodes d'apprentissage en centre de formation et en entreprises

Expérience SNCB Expérience VEOLIA

- tout en souhaitant valoriser les parcours des Bruxellois.es vers l'alternance sous toutes ses formes.

former pour l'emploi

Bruxelles Formation : Budget 2022 des dépenses par support



C'est un dispositif et une modalité pédagogique qui porte l'espoir d'ouvrir les portes des entreprises, légitimé par le fait que le développement des compétences mène à l'emploi.

La diversité de notre offre opérationnelle en la matière devrait être considérée comme une richesse opérationnelle au service des usagers qu'ils soient apprenants, chercheurs d'emploi ou employeurs.

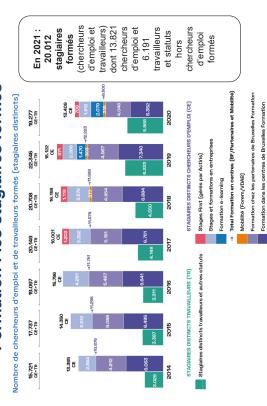
L'apprentissage en entreprise peut être est perçu comme un risque et comme un coût, sauf par ceux qui l'ont essayé ©.

1.4. Enjeux: simplicité, équité et orientation usagers

- Simplifier la vie du chercheur d'emploi bruxellois : en rendant l'offre la plus accessible possible (cadre commun de programmation de l'offre et www.dorifor.be) et en veillant à ce que le choix ne soit pas dicté en fonction de l'opérateur mais bien du choix de la pédagogie la plus adaptée aux besoins des usagers.
- Veiller à ce que toutes les personnes ayant le même statut (chercheur d'emploi) soient traitées de la même manière durant leur formation.
- Veiller à ce que les titres obtenus donnent les mêmes droits

//////// former pour l'emploi

L'offre de formation régie par Bruxelles Formation : les stagiaires formés



2. L'offre de formation régie par Bruxelles Formation et au-delà...

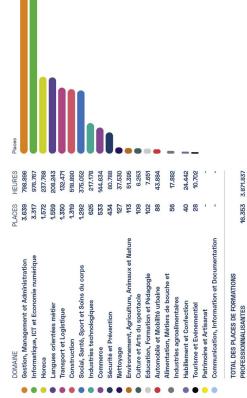


En 2022, notre capacité d'accueil est de près de 29.000 places (<u>hors</u> formations en entreprises) dont 22.600 pour des chercheurs d'emploi et près de 3.000 places en formation à distance



former pour l'emploi

L'offre 2022 par domaine de formation



Cadre commun de programmation (pp. 12-21)

//////// former pour l'emploi

PREFORMATION TECHNICIEN DE MAINTENANCE PC	dSIO	Сптесл		16	5.174					PFE Digitalcity		×	×	
PREFORMATION TECHNICIEN MAINTENANCE-HELP DESK	OISP	FLLL		4	4.136					PFE Digitalcity		×	×	
PREFORMATION WEBDESIGNER	dSIO	CEFAID		7	1.176					PFE Digitalcity		x	×	
PREFORMATION WEBDEVELOPPER	dSIO	CENTRE DE FORMATION 2000 (C.F. 2M)		18	2.646					PFE Digitalcity		×	×	
Total Préformation				158	37.569	•								
	туре		Partenaire	CE	E	Apprentls	entis	Chefs d'Entr.	d'Entr.		Cortifi.	Fonc-	Métter	Thém.
Formation qualifiante	Opera- teur	Operateur	prestataire	Places	Heures	Places	Heures	Places	Heures	PFE	cation	tion	pénurle	mune
ADMINISTRATEUR LINUX	BF	BF Digital - DigitalCity		12	6.048					PFE Digitalcity	×	×	×	
ADMINISTRATEUR RESEAUX	98	BF Digital - DigitalCity	CEFORA	24	7.594					PFE Digitalcity	×	×	×	
ADMINISTRATEUR SYSTEMES	96	BF Digital - DigitalCity	Interface 3	26	16,117					PFE Digitalotty	×	×	×	
ADMINISTRATEUR SYSTEME MS CERTIFIE	98	BF Digital - DigitalCity	CEFORA	12	6.720					PFE Digitaloffy	×	×	×	
ADMINISTRATEUR-CONSEIL RESEAUX TELEMATIQUES 2A	EFP	EFP - Classes moyennes						25	7.400	PFE Digitalofty	×	×	×	
ADMINISTRATEUR-CONSEIL RESEAUX TELEMATIQUES 1ERE ANNEE	d d	EFP - Classes moyennes						25	7.400	PFE Digitalofty		×	×	
ASSISTANT DEVELOPPEUR 1ERE ANNEE	EFP	EFP - Classes moyennes				16	4.608			PFE Digitalcity		×	×	
ASSISTANT DEVELOPPEUR ZEME ANNEE	EFF	EFP - Classes moyennes				16	1.638			PFE Digitaloffy		×	×	
COMMUNITY MANAGER	EFP	EFP - Classes moyennes						28	3.494					
CONDUCTEUR PRESSE OFFSET MULTICOULEURS	BF	BF Digital - Cepegra		10	5.040						×			
CONSEILLER TECHNIQUE PC et RESEAU	EFF	EFP - Classes moyennes						14	3.584	PFE Digitalcity		×	×	
DATA ANALYST	BF	BF Digital – DigitalCity	CEFORA	12	6.720					PFE Digitalcity		×	×	
DESIGNER UX/UI	EFP	EFP - Classes moyennes						28	8.064	PFE Digitalcity		×	×	

former pour l'emploi

Le langage commun : le cadre commun de programmation

INFORMATIQUE, ICT ET ECONOMIE NUMERIQUE

					DE MAILON									
			FORMATIONS PROFESSIONNALISANTES	IS PROF	ESSIONN	ALISAN	ES							
	Type		Partenaire	С	CE	Appre	Apprentis	Chefs d'Entr.	l'Entr.		Certifi-	Fonc-	Métier	Thém.
Détermination ciblée métier	Opéra- teur	Opérateur	prestataire	Places	Heures	Places	Heures	Places	Heures	PFE	cation	tion	pénurie	eom-
APPROCHE DES METIERS DU NUMERIQUE ET DU WEB	-B	BF Tremplin	Centre de Formation 2 Mille	24	5.376					PFE Digitalcity		×	×	
APPROCHE DES METIERS DU NUMERIQUE ET DU WEB	BF	BF Tremplin	Centre de Formation 2 Mille	32	6.144					PFE Digitalofty		×	×	
DETERMINATION CIBLEE AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES	dSIO	MISSION LOCALE JEUNES DE SAINT-GILLES		24	1.824					PFE Digitalcity		×	×	
DETERMINATION CIBLEE TECHNICIEN DE MAINTENANCE PC	OISP	MISSION LOCALE DE SAINT-JOSSE-TEN-NOODE		28	1.008					PFE Digitalcity		×	×	
DETERMINATION TECHNICIEN EN PROGRAMMATION	OISP	MISSION LOCALE DE BRUXELLES - VILLE		8	224					PFE Digitalotty		×	×	
WICH DIGIT4YOU?	dSIO	MISSION LOCALE DE MOLENBEEK		12	5.030					PFE Digitalotty		×	×	
Total Détermination ciblée métier				128	19.606									
	Type		Partenaire	0	CE	Apprentis	entis	Chefs d'Entr.	rEntr.	-	Certifi	Fonc-	Métier	Thém.
Préformation	Opéra- teur	Opérateur	prestataire	Places	Heures	Places	Heures	Places	Heures	PFE	cation	tion	pénurie	-mon
PREFORMATION ADMINISTRATEUR RESEAUX	OISP	CEFAID		7	1,176					PFE Digitalcity		×	×	
PREFORMATION PAO INFOGRAPHISTE	OISP	CENTRE DE FORMATION 2000 (C.F. 2M)		9	1.323					PFE Digitalcity		×	×	
PREFORMATION TECHNICIEN RESEAUX	dSIO	CENTRE DE FORMATION 2000 (C.F. 2M)		10	2.450					PFE Digitalcity		×	×	
PREFORMATION TECHNICIEN ET SUPPORT PC RESEAUX	OISP	COFTeN		42	7.693					PFE Digitalcity		×	×	
PREFORMATION TECHNICIEN ET SUPPORT PC RESEAUX	OISP	INTERFACE 3		15	4.515					PFE Digitalcity		×	×	
PREFORMATION TECHNICIEN DE	OISP	CffTech		20	7.280					PFE		×	×	

//////// former pour l'emploi

Cadre commun de programmation (pp. 12-21)

					ĺ	İ	Ì	ĺ			ĺ		
DEVELOPPEUR NET	B	BF Digital - DigitalCity	CEFORA	12	6.720				PFE Digitalcity	×	×	×	
DEVELP D'APPLIC WEB JAVA EN ENVIR OPEN SOURCE	18	BF Digital – DigitalCity		12	6.720				PFE Digitaletty	×	×	×	
DEVELOPPEUR D'APPLICATION- SPECIALISATION MOBILES	70	BF Digital - DigitalCity		12	5.376				PFE Digitalcity	×	×	×	
DEVELOPPER PHP	#a	BF Digital – DigitalCity		12	2.016				PFE Digitaletty		×	×	
DEVELOPPEUR WEB MOBILE	18	BF Métiers urbains	Becode	80	43.680				PFE Digitalcity		×	×	
DEVELOPPEUR WEB MOBILE	#a	BF Métiers urbains		135	64.800				PFE Digitalotty		×	×	
DEVELOPPEUR WEB MOBILE	BF	BF Métiers urbains		36	15,552				PFE Digitalofty		×	×	
DEVELOPPEUR DATA IA	BF	BF Métiers urbains	BeCode	25	19.600				PFE Digitalofty		×	×	
DEVELOPPEUR D'APPLICATIONS	dSIO	INTERFACES		15	13.692				PFE Digitalofty		×	×	
DEVELOPPEUR FRONTEND	8	EFP - Classes moyennes					72	4.032	PFE Digitalcity		×	*	
DEVELOPPEUR MOBILE APPS	er.	EFP - Classes moyennes					4	4.032	PFE Digitalcity		×	×	
FRONT END DEVELOPPER	监	BF Digital – DigitalCity		81	4.536				PFE Digitalofty	×	×	×	
FULL STACK JAVASCRIPT DEVELOPER	F	BF Digital – DigitalCity		111	6.160				PFE Digitalcity		×	×	
GESTIONNAIRE DE SITES WEB	OISP	INTERFACE 3		29	18.680				PFE Digitalcity		×	×	
INFOGRAPHISTE-GRAPHIC DESIGNER	F	BF Digital – DigitalCity		18	5.376				PFE Digitalcity	×		×	
INFOGRAPHISTE-SPECIALISATION NUMERIQUE	BF	BF Digital - DigitalCity		9	3.024				PFE Digitaloity	×		×	
INFOGRAPHISTE 1ERE ANNEE	EFP	EFP - Classes moyennes					30	9.264	PFE Digitalcity		×	×	
INFOGRAPHISTE 2EME ANNEE	EFP	EFP - Classes moyennes					30	9.264	PFE Digitalcity	×	×	×	

//////// former pour l'emploi

Cadre commun de programmation (pp. 12-21)

OPERATEN FINIT/ ENNOBLISSEMENT DES IMPRI. OFFSET	H	BF Digital - Cepegra		10	1.904								
PAO INFOGRAPHISTE	dSIO	CENTRE DE FORMATION 2000 (C.F. 2M)		18	7.718				PFE Digitalotty			×	
TECHNICIEN EN PROGRAMMATION	Sda	ECOLE DE PHOTOGRAPHIE AGNES VARDA		15	5.895				PFE Digitalcity	×	x	×	
TECHNICIEN SUPPORT PC/RESEAUX	dSIO	CEFAID		12	10.500				PFE Digitalcity	×	×	×	
TECHNICIEN SUPPORT PC/RESEAUX	OISP	CENTRE DE FORMATION 2000 (C.F. 2M)		20	7.595				PFE Digitalolty	×	×	×	
TECHNICIEN SUPPORT PC/RESEAUX	dSIO	Cfffech		30	13.986				PFE Digitalofty	×	×	×	
TECHNICIEN SUPPORT PC/RESEAUX	dSIO	COFTeN		99	28.674				PFE Digitalofty	×	x	×	
TECHNICIEN SUPPORT PC/RESEAUX	OISP	ELL		47	24.324				PFE Digitalotty		×	×	
TECHNICIEN SUPPORT PC/RESEAUX	dSIO	INTERFACE 3		15	7.203				PFE Digitalofty	×	×	×	
TECHNICIEN-REPARATEUR MINI - MICRO-ORDINATEURS 1A	EFP	EFP - Classes moyennes				20	5.760		PFE Digitalotty		×	×	
TECHNICIEN-REPARATEUR MINI -MICRO-ORDINATEURS 2A	EFF	EFP - Classes moyennes				20	4.096		PFE Digitalotty		×	×	
TECHNICIEN-REPARATEUR MINI -MICRO-ORDINATEURS 3A	EFP	EFP - Classes moyennes				20	4.096		PFE Digitalofty	×	x	×	
UX/UI DESIGNER	BF	BF Digital - DigitalCity	ULB	10	2.800				PFE Digitalotty		x	×	
WEBDESIGNER	OISP	CEFAID		14	10.633				PFE Digitaloty		×	×	
WEBDESIGNER	OISP	FLLL		30	17.535				PFE Digitaloty		x	×	
WEBDEVELOPPEUR	96	BF Digital - DigitalCity	Interface 3	28	18.816				PFE Digitalotty	×	x	×	
WEBDEVELOPPEUR	OISP	CENTRE DE FORMATION 2000 (C.F. 2M)		36	15.435				PFE Digitalotty		x	×	
WEBDEVELOPPEUR	OISP	Cfffech		12	12.768				PFE Digitalcity		x	×	
Total Formation qualifiante				870	449.956	92	20.198	208 56.534	4				

//////// former pour l'emp

Cadre commun de programmation (pp. 12-21)

			•	•			;				
LES FONDAMENTAUX DE JAVASCRIPT	78	BF Digital – DigitalCity		25	2.016		PFE Digitalotty	^	×	×	
LES FONDAMENTAUX DE LA BUSINESS INTELLIGENCE	BF	BF Digital – DigitalCity		24	1.613		PFE Digitalotty	Å	×	×	
LES FONDAMENTAUX DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE	BF	BF Digital – DigitalCity		24	1.613		PFE Digitaloity	Å	×	×	
LES FONDAMENTAUX DE PHP	BF	BF Digital – DigitalCity		24	2.016		PFE Digitalcity	^	×	×	
LES FONDAMENTAUX DE REACT NATIVE	#	BF Digital – DigitalCity		25	2.016		PFE Digitaloity	٨	×	×	
LES FONDAMENTAUX DE SQL	BF	BF Digital – DigitalCity		24	1.344		PFE Digitaloty	À	×	×	
LES FONDAMENTAUX DE UNITY 3D	BF	BF Digital – DigitalCity		12	908		PFE Digitalotty	Å	×	×	
LES FONDAMENTAUX DU SCRUM MASTER	BF	BF Digital – DigitalCity		24	1.344		PFE Digitaloity	À	×	×	
LES FONDAMENTAUX WINDOWS SERVER 2019	BF	BF Digital – DigitalCity		36	2.016		PFE Digitaloity	٨	×	×	
L'ESSENTIEL DES SYSTEMES ET RESEAUX	BF	BF Digital – DigitalCity		24	2.688		PFE Digitaloity	,	×	×	
LOGICIEL D INFOGRAPHIE	96	BF Espaces numériques	Elephorm/ ABT	98	0		PFE Digitalotty	x x	×	×	
MODULES COURTS COMPLEMENTAIRES (CE)	96	BF Digital – DigitalCity		09	3.360		PFE Digitalotty	,	×	×	
MOTION DESIGNER	BF	BF Digital – DigitalCity		7	3.097		PFE Digitalofty	٨	×	×	
PHOTO NUMERIQUE ET RETOUCHE AVEC PHOTOSHOP	18	BF Digital – DigitalCity		20	1.232		PFE Digitaloity		×	×	
PRATIQUE DU REFERENCEMENT SEO-SEA	96	BF Digital - DigitalCity		24	1.478		PFE Digitalotty				
PROGRAMMATION DEVELOP. APPLI. ORIENTES WEB	96	BF Espaces numériques	Openciass-	220	0		PFE Digitaloity		×	×	
PROGRAMMATION ET DEVELOPPEMENT ORIENTE WEB	96	BF Espaces numériques	Elephorm/ ABT	98	0		PFE Digitalotty		×	×	
PUBLIER DES PAGES WEB	96	BF Digital - DigitalCity		22	1.478		PFE Digitalotty		×	×	
PYTHON POUR LA DATA SCIENCE	96	BF Digital - DigitalCity		24	1.344		PFE		×	×	

//////// former pour l'emploi

Cadre commun de programmation (pp. 12-21)

Anthudes professionnelles	Type		Partenaire	2	SE.	Apprentis	entis	Chefs d'Entr.	d'Entr.		Cartiff.	Fonc-	Mötter	Thém.
specifiques à l'empioi	Opéra- teur	Opérateur	prestataire	Places	Heures	Places	Heures	Places	Heures	H.	cation	tion	pénurle	mume
ADMINISTRATION DE LA SECURITE DE SYSTEMES	BF	BF Digital - DigitalCity	FUJITSU	12	3.696					PFE Digitalotty		×	×	
AFTER EFFECTS-LES PRINCIPES DE L'ANIMATION	BF	BF Digital - DigitalCity		17	362					PFE Digitalolty		x	×	
APPROCHE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE	96	BF Digital – DigitalCity		12	6.048					PFE Digitalotty		×	×	
ATELIER DE CREATION NUMERIQUE	96	BF Digital - DigitalCity	Imal	15	1.176					PFE Digitalotty		×	×	
CHAINE GRAPHIQUE	BF	BF Digital - Cepegra		10	280									
COM.NUMERIQUE POUR LES SERVICES/METIERS ADMINIST	-B	BF Bureau et Services	CEFORA	24	3.457						×			
COM.NUMERIQUE POUR LES SERVICES/METIERS ADMINIST	BF	BF Bureau et Services		12	3.528						×			
COMPOSITING VFX	BF	BF Digital - DigitalCity		15	4.620					PFE Digitalofty		×	×	
CONDUITE DE PRESSE NUMERIQUE- LETTRAGE ET POSE	-B	BF Digital - Cepegra		0	2.594									
CREER SON SITE WEB AVEC WORDPRESS	BF	BF Digital - DigitalCity		24	672					PFE Digitalofty		×	×	
CYBER SECURITE: MICROSOFT OFFICE 365	96	BF Digital - DigitalCity		24	2,688					PFE Digitalofty		x	×	
DEV WEB & MOBILE EN E-LEARNING	BF	BF Espaces numériques		45	5.940					PFE Digitalotty		×	×	
DEVOPS-BASE CYBERSECURITE	BF	BF Métiers urbains	BeCode	25	20.160					PFE Digitalofty		×	×	
FRONT-END & DESIGN DEVELOPMENT	BF	BF Espaces numériques	Molengeek	24	2.918					PFE Digitalotty		×	×	
FULL STACK DEVELOPMENT	BF.	BF Espaces numériques	Eqla	00	3.110					PFE Digitalotty		×	×	
LANGAGES PROGRAMMATION ET DEVELOPPEMENT D'APP	BF	BF Espaces numériques	Elephorm	98	0					PFE Digitalofty		×	×	
LES FONDAMENTAUX D'ASPINET SCORE	BF	BF Digital - DigitalCity		24	2.016					PFE Digitalofty		x	×	
LES FONDAMENTAUX DE JAVA POUR LE WEB	BF	BF Digital - DigitalCity		24	2.016					PFE Digitalofty		x	×	

former pour l'emplo

Cadre commun de programmation (pp. 12-21)

REACT DEVELOPMENT	#	BF Espaces numériques	Wolengeek	24	2.765					PFE Digitaloity		×	×	
SALESFORCE ADMINISTRATOR	96	BF Méthers urbains	Molengeek	15	5.172					PFE Digitalcity			×	
SPECIALISTE EN DEVOPS	96	BF Digital – DigitalCity	CEFORA	24	4.838					PFE Digitalotty		×	×	
STRATEGIES E-MARKETING	#8	BF Espaces numériques	Elephorm	88										
SUITE ADOBE ILLUSTRATOR	F.	BF Espaces numériques	TOSA (ISOGRAD)	80						PFE Digitaloity	×	×	×	
SUITE ADOBE INDESIGN	BF	BF Espaces numériques	Elephorm	98						PFE Digitalotty		×	×	
SUITE ADOBE INDESIGN	#a	BF Espaces numériques	TOSA (ISOGRAD)	80						PFE Digitalotty	×	×	×	
SUITE ADOBE PHOTOSHOP	BF	BF Espaces numériques	TOSA (ISOGRAD)	80						PFE Digitalotty	×	×	×	
TECHNIQUES ET PRATIQUES DE PROGRAMMATION	BF	BF Digital – DigitalCity	Ecole 19	112	150.528					PFE Digitalotty		×	×	
TRANSFORMATION, COM ET MARKETING DIGITAL EN E-LEARNING	38	BF Espaces numériques		24	768									
VIDEO NUMERIQUE	BF	BF Digital – DigitalCity		18	1.008					PFE Digitalotty				
VIDEOS ET EFFETS SPECIAUX VFX	BF	BF Espaces numériques	Elephorm	98	•					PFE Digitalotty			×	
Total Aptitudes professionnelles spécifiques à l'empiol				1.698	1.698 260.413	1	1	1						
	Туре		Partenaire	o	CE	Appre	Apprentis	Chefs d'Entr.	d'Entr.		Certifi-	Fonc	Métier	Thém.
Perrectionnement	opera- teur	Operateur	prestataire	Places	Heures	Places	Heures	Places	Heures	Pre	cation	crittque	pénurle	mune mune
TECHNICIEN SUPPORT PC (MODULE COMPLEMENTAIRE LAN)	dSIO	ELL.		12	2.268					PFE Digitalotty		×	×	
Total Perfectionnement				12	2.268									
Total FORMATIONS PROFESSIONNALISANTES	SANTES			2.866	2.866 769.813	92	20.198	208	56.534					

/////// former pour l'emploi

Cadre commun de programmation (pp. 12-21)

		.	FORMATIONS TRANSVERSALES SPECIFIQUES	TRANSV	ERSALE	SPEC	id DES							
	Type		Dartenaire	0	CE	Appr	Apprentis	Chers d'Entr.	TEntr.		Cortifi.	Fonc-	Méttor	Thém.
Formation continue	Opera- teur	Opérateur	prestataire	Places	Heures	Places	Places Heures	Places	Heures	Ħ	cation	tion	pénurle	- wom
INITIATION A LA PROGRAMMATION	BF	BF Digital – DigitalCity		52	4.032					PFE Digitalcity		×	×	
INITIATION A LA PROGRAMMATION EPS	EPS	EPFC-ULB-CCI BRUXELLES		12	1.871					PFE Digitalcity		x	x	
INTRODUCTION A LINTELLIGENCE ARTIFICIELLE	BF	BF Digital – DigitalCity	mlc.brussels	75	1.200					PFE Digitalcity		x	×	
INITIATION HTML & CSS	BF	BF Espaces numériques		45	2.160					PFE Digitalcity		×	×	
MODULES MICROSOFT COF	96	BF Tremplin		120	2.880						×			
MODULES MICROSOFT COF	9.6	BF Tremplin	COF	200	4.800						×			
Total formation continue				476	17.943	1		٠						
Total FORMATIONS TRANSVERSALES SPECIFIQUES	SPECIFIC	ques		476	17.943	٠	•	٠	•				Ī	ı

			IDENTIFICATION DES COMPÉTENCES	ATTOND	ES COM	PÉTENCE	sa.							
·	Type		Dartenaire	0	CE	Apprents	entis	Chefs d'Entr	rEntr.		Cortific	Fonc-	Métior	Thém.
Validation des compétences	Opera- teur	Operateur	prestataire	Places		Heures Places	Heures	Places	Heures	PFE	cation	tion	pénurle	-mon
VALIDATION TECHNICIEN PC RESEAU UC1	BF	BF Digital - DigitalCity		4	13					PFE Digitalcity	×	×	×	
VALIDATION TECHNICIEN PC RESEAU UC2	JB	BF Digital – DigitalCity		24	11					PFE Digitalcity	×	×	×	
VALIDATION TECHNICIEN PC RESEAU UC3	38	BF Digital – DigitalCity		3	10					PFE Digitalcity	×	×	x	
VALIDATION TECHNICIEN PC RESEAU UC4	38	BF Digital - DigitalCity		18	58					PFE Digitalcity	×	×	×	
Total Validation des compétences				49	158	•	•							
TOTAL IDENTIFICATION DES COMPÉTENCES	ENCES			49	158	•								

//////// former pour l'emploi

Cadre commun de programmation (VDAB Brussel)

			ΔV	VDAB Brussel	ssel					
	-èno envi		Partenaire	0	CE 30		Cortifi.	Fonc-	Métter	Thém.
FORMATIONS	rateur	Operateur	prestataire	Places	Heures	PFE	cation	tion	pénurle	-mon
.NET DEVELOPER	Partneror- ganisatie	inteo Brussel				PFE Digitalotty		×	×	
GRADUAAT INFORMATICA NETWERKBEHEER	sljiwapuo	Odisee, Erasmus hogeschool				PFE Digitaloty		×	×	
GRADUAAT INFORMATICA PROGRAMMEREN	slimapuo	Odisee, Erasmus hogeschool				PFE Digitaloty		x	×	
ICT NETWERKBEHEERDER	Partneror- ganisatie	inteo Brussel				PFE Digitaloty		x	×	
ICT NETWERKEN-, SERVER EN INTERNET SECURITY SPECIALIST (WINDOWS & LINUX)	Partneror- ganisatie	Inteo Brussel				PFE Digitalotty		×	×	
ICT SYSTEEMBEHEER	Partneror- ganisatie	Inteo Brussel				PFE Digitalotty		×	×	
JAVA DEVELOPER MET SPECIALISATIE APP'S EN IOT	Partneror- ganisatie	inteo Brussel				PFE Digitalotty		×	×	
JAVA EE DEVELOPER	Partneror- ganisatie	inteo Brussel				PFE Digitaloty		x	×	
ORIËNTATIE IT	Partneror- ganisatie	intec Brussel				PFE Digitalotty		×	×	
PC- EN NETWERKTECHNICUS	Partneror- ganisatie	inteo Brussel				PFE Digitaloty		x	×	
PC-EN NETWERKTECHNICUS VOOR ANDERSTALIGEN	Partneror- ganisatie	intec Brussel				PFE Digitaloty		×	×	
WEBONTWIKKELAAR	Partneror- ganisatie	Becode Brussels				PFE Digitaloity		×	×	

Cadre commun de programmation (formation travailleurs)

			FORMATIO	NS POL	JR TRAV	FORMATIONS POUR TRAVAILLEURS					
	Туре		Dartenaire	II	II.			Cortifi.	Fonc-	Métier	Thém.
FORMATIONS	Opera- teur	Opérateur	prestataire	Places	Heures		PFE	cation	tion	pénurie	-mon
DEV WEB & MOBILE EN E-LEARNING	BF	BF Espaces numériques		9	099		PFE Digitalcity		×	×	
INITIATION HTML & CSS	BF	BF Espaces numériques		3	144		PFE Digitalotty		×	×	
LANGAGES PROGRAMMATION ET DEVELOPPEMENT D'APP	BF	BF Espaces numériques	Linkedin	10			PFE Digitalotty		×	×	
LOGICIEL D INFOGRAPHIE	BF	BF Espaces numériques	Linkedin	10					×	×	
MODULES TR -5 JOURS INTER- ENTREPRISES	BF.	BF Digital – DigitalCity	CEFORA	504	5.645		PFE Digitalotty		×	×	
MODULES TR -5 JOURS INTRA- ENTREPRISES	BF	BF Digital – DigitalCity	CEFORA	3	1,344		PFE Digitalotty		×	×	
PROGRAMMATION ET DEVELOPPEMENT ORIENTE WEB	BF	BF Espaces numériques	Linkedin	10			PFE Digitaloity		×	×	
STRATEGIES E-MARKETING	BF	BF Espaces numériques	Linkedin	10	,				×	×	
SUITE ADOBE INDESIGN	BF	BF Espaces numériques	Linkedin	10					×	×	
TRANSFORMATION, COM ET MARKETING DIGITAL EN E-LEARNING	BF	BF Espaces numériques		120	96				×	×	
VIDEOS ET EFFETS SPECIAUX VFX	BF	BF Espaces numériques	Linkedin	10	•		PFE Digitalofty			×	
Total Formations pour Travailleurs				695	7.889			Ī	Ī	Ī	

//////// former pour l'emploi



jeunes de se lancer dans un apprentissage en d'ouvrir leurs portes et les jeunes et moins 3. Comment convaincre plus d'entreprises milieu de travail?



/////// former pour l'emploi

suivi..) au bénéfice des futurs personnes formées, ce qui permettrait d'ouvrir les portes services publics (contrat clair, programme de formation, obligation des parties, référent, En rassurant les entreprises et les futurs formés par la qualité des services offerts par les des entreprises et d'avoir un langage commun.

En valorisant:

- Le modèle belge d'apprentissage en milleu de travail, modèle pluriel dans sa diversité institutionnelle et opérationnelle, et qui présente un potentiel de développement;
- Les entreprises qui ouvrent leurs portes ;
- Les métiers techniques et professionnels et les filières qui y mènent;

En responsabilisant:

- · Les entreprises et les secteurs pour qu'ils s'engagent dans une démarche de responsabilité sociétale;
- · Les opérateurs publics pour qu'ils innovent et simplifient les processus d'accueil tout en garantissant la qualité.

En simplifiant tout ce qui peut l'être, et pourquoi pas en créant un SPOC « single point of contact » de prospection entre enseignement et formation.





former pour l'emploi

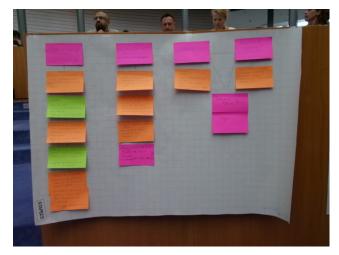
Merci pour votre attention

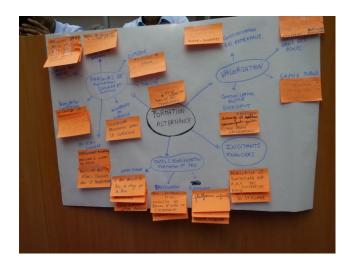




9.3. Annexe 3: Mind Maps













9.4. Annexe 4 : Tableau des amendements intégrés aux propositions de recommandation

Recommandation 1	Recommandation 1 amendée	Auteur l'amendement
La commission délibérative recommande une meilleure formation des des agents d'orientation (secteurs concernés, Actiris, PMS/acteurs des de l'enseignement et tout autre organe d'orientation) aux spécifici- de tés de l'alternance afin qu'ils orientent positivement l'individu vers la fici filière qui correspond le mieux à ses attentes.	La commission délibérative recommande une meilleure formation des agents d'orientation (secteurs concernés, Actiris, PMS/acteurs de l'enseignement et tout autre organe d'orientation) aux spécificités de l'alternance afin de mieux identifier les aptitudes du stagiaire et l'orienter positivement vers la filière qui correspond le mieux à ses attentes.	M. Antonio V.
Recommandation 2	Recommandation 2 amendée	Auteure l'amendement
La commission délibérative recommande de charger l'EFP d'assu- La rer le rôle central dans la recherche de stages et le suivi des stages ra auprès des entreprises, et ce par le recrutement d'un nombre des adapté de prospecteurs et l'assouplissement des contraintes liées pro à l'agrément du maître de stage en entreprise. Ceux-ci ont pour mission de rechercher des stages auprès des administrations publiques bruxelloises mais aussi des partenaires au pablics et privés issus des autres régions.	La commission délibérative recommande de charger l'EFP d'assurer le rôle central dans la recherche et le suivi des stages auprès des entreprises, et ce par le recrutement d'un nombre adapté de prospecteurs et l'assouplissement des contraintes liées à l'agrément du maître de stage en entreprise. Ces prospecteurs ont pour mission de rechercher des stages auprès des administrations publiques bruxelloises mais aussi des partenaires publics et privés issus des autres régions.	Mme Clémentine Barzin
Recommandation 3		
La commission délibérative recommande la mise en place de formations en alternance pour les métiers qui nécessitent un diplôme de l'enseignement supérieur, d'une part, et l'équivalence des diplômes ainsi obtenus dans l'enseignement en alternance avec ceux obtenus dans l'enseignement supérieur, d'autre part.		
Recommandation 4		
La commission délibérative recommande que la poursuite d'une formation en alternance à l'EFP permette l'obtention d'un diplôme CESS reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles, équivalent à celui obtenu à l'issue d'une formation en CEFA, et ce quel que soit l'âge de l'étudiant.		
Recommandation 5	Recommandation 5 amendée	Auteure l'amendement
La commission délibérative recommande la mise en place d'une certification des formateurs en pédagogie accélérée et la créa-certion d'incitants à destination des formateurs (rémunération plus tion attrayante, statutarisation,).	La commission délibérative recommande la mise en place d'une certification des formateurs en pédagogie accélérée et la création d'incitants à destination des formateurs (rémunération plus attrayante,).	Mme Clémentine Barzin
Recommandation 6	Recommandation 6 amendée	Auteure l'amendement
La commission délibérative recommande l'accélération de la mise efficience des états généraux et la réforme de l'alternance, la terministres de réunions d'une conférence interministérielle des ministres en charge de la formation en alternance et des ministres de de l'enseignement.	La commission délibérative recommande une gouvernance plus efficace de la formation en alternance : simplification et rationalisation des institutions, accélération de la mise en place des états généraux et réforme de l'alternance, tenue régulière de réunions d'une conférence interministérielle des ministres en charge de la formation en alternance et des ministres de l'enseignement et augmentation de la part accordée à l'alternance dans les orientations budgétaires.	Mme Clémentine Barzin

Auteure l'amendement	Mme Clémentine Barzin	Auteur l'amendement	M. Antonio V.	Auteurs l'amendement	M. Ahmed Mouhssin, M. Abdelkader M. et M. Maxime L.
Recommandation 7 amendée (1/3)	La commission délibérative recommande de renforcer les mesures d'accompagnement des apprenants en augmentant le nombre d'agents et en développant trois cellules: - la cellule « orientation et accompagnement psychosocial »; - la cellule « soutien administratif des relations entre le stagiaire et l'entreprise (référant ou délégué à la tutelle) »; - la cellule « formation ». Ces cellules doivent être composées de manière telle qu'elles puissent assurer leurs tâches de façon qualitative au bénéfice des apprenants. Le nombre d'agents composant chacune de ces cellules est fixé par arrêté après avis des organisations représentatives et des centres de formation.	Recommandation 7 amendée (2/3)	La commission délibérative recommande de renforcer les mesures d'accompagnement de l'EFP en développant trois cellules en son sein et en augmentant le nombre d'agents: - la cellule « orientation et accompagnement psychosocial »; - la cellule « soutien administratif et de suivi des relations entre le stagiaire et l'entreprise (référant ou délégué à la tutelle); - la cellule « formation ». Ces trois cellules doivent communiquer entre elles pour assurer le suivi efficace de l'apprenant dans son parcours. Ces cellules doivent être composées de manière telle qu'elles puissent assurer leurs tâches de façon qualitative au bénéfice des apprenants. Le nombre d'agents composant chacune de ces cellules est fixé par arrêté après avis des organisations représentatives et des centres de formation.	Recommandation 7 amendée (3/3)	La commission délibérative recommande de renforcer les mesures d'accompagnement de l'EFP en augmentant le nombre d'agents par apprenant pour améliorer: - l'orientation et accompagnement psychosocial; - le soutien administratif; - et la formation dans l'objectif de renforcer le suivi des relations entre le stagiaire et l'entreprise (référant ou délégué à la tutelle). Le nombre d'agents et leur affectation sont fixés par arrêté après avis des organisations représentatives et des centres de formation.
Recommandation 7	La commission délibérative recommande de renforcer les mesures d'accompagnement de l'EFP en augmentant le nombre d'agents et en développant trois cellules en son sein : - la cellule « orientation et accompagnement psychosocial »; - la cellule « soutien administratif et de suivi des relations entre le stagiaire et l'entreprise (référant ou délégué à la tutelle) »; - la cellule « formation ». Ces cellules doivent être composées de manière telle qu'elles puissent assurer leurs tâches de façon qualitative au bénéfice des apprenants. Le nombre d'agents composant chacune de ces cellules est fixé par arrêté après avis des organisations représentatives et des centres de formation.	Recommandation 7	La commission délibérative recommande de renforcer les mesures d'accompagnement de l'EFP en augmentant le nombre d'agents et en développant trois cellules en son sein : - la cellule « orientation et accompagnement psychosocial »; - la cellule « soutien administratif et de suivi des relations entre le stagiaire et l'entreprise (référant ou délégué à la tutelle); - la cellule « formation ». Ces cellules doivent être composées de manière telle qu'elles puissent assurer leurs tâches de façon qualitative au bénéfice des apprenants. Le nombre d'agents composant chacune de ces cellules est fixé par arrêté après avis des organisations représentatives et des centres de formation.	Recommandation 7	La commission délibérative recommande de renforcer les mesures d'accompagnement de l'EFP en augmentant le nombre d'agents et en développant trois cellules en son sein : - la cellule « orientation et accompagnement psychosocial »; - la cellule « soutien administratif et de suivi des relations entre le stagiaire et l'entreprise (référant ou délégué à la tutelle); - la cellule « formation ». Ces cellules doivent être composées de manière telle qu'elles puissent assurer leurs tâches de façon qualitative au bénéfice des apprenants. Le nombre d'agents composant chacune de ces cellules est fixé par arrêté après avis des organisations représentatives et des centres de formation.

		Auteure l'amendement	ormations I mise en s diversi- trées par verts par Urs d'em- uvant bé-					Auteur l'amendement	d'un test au obliga-		innent qui M. Rayane A. M. Rayane A. Aptitudes.					
		Recommandation 9 amendée	Pour permettre une meilleure inclusion dans l'accès aux formations en alternance, la commission délibérative recommande la mise en place de garderie d'enfants, en nombre suffisant, plus diversifiées et adaptées aux situations individuelles rencontrées par les stagiaires, en particulier pour les horaires non couverts par les dispositifs collectifs: - garderie à domicile, - garderie ouverte aux stagiaires qui ne sont pas chercheurs d'emploi, - nouvelles maisons d'enfants à créer par Actiris, pouvant bénéficier aux stagiaires dans l'alternance.					Recommandation 12 amendée (1/2)	La commission délibérative recommande la mise en place d'un test d'accès aux formations en alternance et d'une mise à niveau obligatoire pour les candidats stagiaires ayant échoué à ce test.	ssure l'apprentissage des essentiels, en parallèle à la f	assure l'apprentissage des essentiels, en parallèle à la formation en alternance, et aboutit à la délivrance d'un certificat d'aptitudes.	assure l'apprentissage des essentiels, en parallèle à la formation en alternance, et aboutit à la délivrance d'un certificat d'aptitudes. Il appartient aux administrations de déterminer la temporalité la plus	inser i inservantes caracterises par un accompagne issure l'apprentissage des essentiels, en parallèle à la finalternance, et aboutit à la délivrance d'un certificat d'a appartient aux administrations de déterminer la temporali déquate pour cette mise à niveau, d'une part, et de procéc	assure l'apprentissage des essentiels, en parallèle à la formation en alternance, et aboutit à la délivrance d'un certificat d'aptitudes. Il appartient aux administrations de déterminer la temporalité la plus adéquate pour cette mise à niveau, d'une part, et de procéder à l'es-	ssure l'inse a liveau est caracterises par un accompagne issure l'apprentissage des essentiels, en parallèle à la far an alternance, et aboutit à la délivrance d'un certificat d'a appartient aux administrations de déterminer la temporali déquate pour cette mise à niveau, d'une part, et de procémarion hi doéfaire di financement de cette mesure. d'aut	assure l'apprentissage des essentiels, en parallèle à la formatic en alternance, et aboutit à la délivrance d'un certificat d'aptitude ll appartient aux administrations de déterminer la temporalité la plu adéquate pour cette mise à niveau, d'une part, et de procéder à l'e timation budgétaire du financement de cette mesure, d'autre part.
Recommandation 8	La commission délibérative recommande que l'allocation mensuelle accordée aux stagiaires soit augmentée et immunisée fiscalement jusqu'au terme de la formation suivie. Elle est composée d'un montant fixe pour chaque stagiaire auquel s'ajoute un montant variable lié à la situation familiale de chaque stagiaire. Il convient de maintenir le droit aux allocations familiales jusqu'au terme de la formation suivie.	Recommandation 9	Pour permettre une meilleure inclusion dans l'accès aux formations en alternance, la commission délibérative recommande la réalisation d'un cadastre des places disponibles en garderie d'enfants afin de pouvoir obtenir en nombre suffisant des possibilités plus diversifiées et adaptées aux situations individuelles rencontrées par les stagiaires : - garderie à domicile, - élargissement des horaires d'accueil des enfants, - garderie ouverte aux stagiaires qui ne sont pas chercheurs d'em-	Recommandation 10	La commission délibérative recommande d'instaurer un partenariat structurel entre les entreprises et les administrations, en particulier l'administration de la Commission communautaire française et son service PHARE, pour permettre des aménagements raisonnables afin de faciliter l'insertion, l'apprentissage, la formation et le stage des personnes à besoins spécifiques.	Recommandation 11	La commission délibérative recommande d'encourager la formation en alternance pour les personnes en reconversion et de mettre en place des mécanismes compensatoires liés à la perte éventuelle de revenus et tenant compte de la situation personnelle (primes pour l'employeur et allocations pour le stagiaire, droits d'inscription réduits, horaires adaptés).	Recommandation 12	La commission délibérative recommande la mise en place d'un test d'accès aux formations en alternance et d'une mise à niveau obligation de les caractérisées ayant échoué à ce test.							

Auteure l'amendement	Mme Clémentine Barzin			Auteure l'amendement	Mme Clémentine Barzin	Auteurs l'amendement	Mme Aurore D., M. Amaury H., M. Ben B. O., M. Christian S. Y. et Mme Anne P.
Recommandation 12 amendée (2/2)	La commission délibérative recommande la mise en place d'un test d'accès aux formations en alternance et d'une mise à niveau obligatoire pour les candidats stagiaires ayant échoué à ce test. Cette mise à niveau est caractérisée par un accompagnement continu de l'apprentissage des essentiels et aboutit à la délivrance d'un certificat d'aptitudes. Il appartient aux administrations de déterminer la temporalité et l'opérateur adéquats pour cette mise à niveau.			Recommandation 14 amendée	La commission délibérative recommande de placer les entreprises au cœur du processus de la formation en alternance en organisant régulièrement des tables rondes rassemblant les centres de formation, les entreprises publiques et les fédérations des entreprises privées. Il convient que les fédérations d'entreprises définissent et écrivent les fiches métiers et les fiches formations, ainsi que les référentiels des cours de formation en alternance à valider par les organismes compétents.	Recommandation 15 amendée	La commission délibérative recommande de simplifier les démarches à remplir par les entreprises inscrites dans le processus de la formation en alternance, en les centralisant au sein d'un seul organisme compétent.
Recommandation 12	La commission délibérative recommande la mise en place d'un test d'accès aux formations en alternance et d'une mise à niveau obligatoire pour les candidats stagiaires ayant échoué à ce test. Cette mise à niveau est caractérisée par un accompagnement continu de l'apprentissage des essentiels et aboutit à la délivrance d'un certificat d'aptitudes. Il appartient aux administrations de déterminer la temporalité la plus adéquate pour cette mise à niveau, d'une part, et de procéder à l'estimation budgétaire du financement de cette mesure, d'autre part.	Recommandation 13	La commission délibérative recommande de renforcer les incitants aux entreprises afin de les encourager à : - développer leur offre de stages à destination des stagiaires, quel que soit leur âge (jeune ou adulte en reconversion), - embaucher dans le cadre de CDI les stagiaires qui achèvent leur formation avec succès, - permettre en leur sein la reconversion de leurs ouvriers et employés. Cette mesure s'accompagne de la mise en place d'un suivi des stagiaires pour lesquels les entreprises ont bénéficié d'incitants.	Recommandation 14	La commission délibérative recommande de placer les entreprises au cœur du processus de la formation en alternance en organisant régulièrement des tables rondes rassemblant les centres de formation, les entreprises publiques et les fédérations des entreprises privées. Il convient que les fédérations d'entreprises définissent et écrivent les fiches de formations et métiers, et les référentiels des cours de formation en alternance à valider par les organismes compétents.	Recommandation 15	La commission délibérative recommande de simplifier les démarches à remplir par les entreprises inscrites dans le processus de la formation en alternance.

Recommandation 16	Recommandation 16 amendée (4/4)	Auteur l'amendement
La commission délibérative recommande la création d'une plate- forme unique et simplifiée accessible à toutes et tous visant à assu- rer une information transparente (par exemple, les statistiques de réussite, d'accrochage, d'insertion et de création d'entreprises) sur l'offre de formations en alternance, de stages et les débouchés pro- fessionnels. Chaque usager (stagiaire et entreprise) a la possibilité d'y créer un compte personnel et d'y déposer son profil permettant de faciliter tant le recrutement par les entreprises que la recherche d'un stage par l'usager. Cette plateforme comporte également la mise en place d'un ser- vice d'assistance en ligne (numéro vert et chat humain) et un outil d'évaluation permettant aux usagers de formuler des remarques et suggestions.	La commission délibérative recommande la création d'une plate- forme unique et simplifiée accessible à toutes et tous visant à assu- rer une information transparente (par exemple, les statistiques de réussite, d'accrochage, d'insertion et de création d'entreprises) sur l'offre de formations en alternance, de stages et les débouchés pro- fessionnels. La création de cette plateforme fait l'objet d'une communica- tion à destination des pouvoirs publics francophones, néer- landophones et germanophones, en charge de la formation en alternance, notamment dans l'objectif d'échanger et partager les informations qui y sont reprises. Chaque usager (stagiaire et entreprise) a la possibilité d'y créer un compte personnel et d'y déposer son profil permettant de faciliter tant le recrutement par les entreprises que la recherche d'un stage par l'usager. Cette plateforme comporte également la mise en place d'un ser- vice d'assistance en ligne (numéro vert et chat humain) et un outil d'évaluation permettant aux usagers de formuler des remarques et suggestions.	M. Maxime L.
Recommandation 17	Recommandation 17 amendée	Auteure l'amendement
La commission délibérative recommande de généraliser la pédagogie de l'alternance à toutes les filières de l'enseignement, notamment au travers de l'immersion des élèves en entreprise (14-15 ans). À cet égard, il convient de structurer la possibilité de stages d'observation dans les entreprises pour les élèves dès la première secondaire. Il importe également d'améliorer l'information directe aux parents et élèves quant à l'offre de stages.	La commission délibérative recommande de généraliser la pédagogie de l'alternance à toutes les filières de l'enseignement, notamment au travers de l'immersion des élèves en entreprise dans les activités orientantes du tronc commun. À cet égard, il convient de structurer la possibilité de stages d'observation dans les entreprises pour les élèves dès la première secondaire. Il importe également d'améliorer l'information directe aux parents et élèves quant à l'offre de stages.	Mme Clémentine Barzin
Recommandation 18	Recommandation 18 amendée	Auteure l'amendement
La commission délibérative recommande d'offrir un label de reconnaissance aux entreprises engagées dans la formation en alternance. Quand il est accordé, ce label est visible sur le site internet de l'entreprise et affiché, le cas échéant, dans ses locaux. Il est présent sur le site internet de la Commission communautaire française et sur la plateforme unique.	La commission délibérative recommande d'offrir un label de reconnaissance aux entreprises engagées dans la formation en alternance. Quand il est accordé, ce label est visible sur le site internet de l'entreprise et affiché, le cas échéant, dans ses locaux. Il est présent sur le site internet de la Commission communautaire française et sur la plateforme unique. La commission délibérative recommande d'offrir un prix à une entreprise exemplaire partenaire de la formation en alternance, lors des « Hub Awards ».	Mme Floriane D.

Recommandation 19	Recommandation 19 amendée	Auteure l'amendement
La commission délibérative recommande de valoriser la filière de la formation en alternance accessible à tout public et également aux personnes besoins spécifiques, par une large campagne média, tous supports confondus, en ce compris la feuille communations et les réseaux sociaux et, à destination du grand public, par des exemples inspirants visant à mettre en avant le parcours de formation en alternance de personnalités à médiatiser. La commission délibérative recommande de valoriser la filière de la formation en alternance accessible à tout public et également aux personnes besoins spécifiques : - par une large campagne médiatique, tous supports confondus, en ce compris la feuille communale d'informations et les réseaux sociaux et compulic, par des exemples inspirants visant à médiatiser. - par la mise en avant d'exemples inspirants, notamment de personnalités à médiatiser (Top chef, Une brique dans le ventre,).	La commission délibérative recommande de valoriser la filière de la formation en alternance accessible à tout public et également aux personnes besoins spécifiques : - par une large campagne médiatique, tous supports confondus, en ce compris la feuille communale d'informations et les réseaux sociaux, et - par la mise en avant d'exemples inspirants, notamment de personnalités médiatisées ou à médiatiser (Top chef, Une brique dans le ventre,).	
Recommandation 20		
La commission délibérative recommande d'associer les acteurs de terrain de l'enseignement secondaire à la promotion de la formation en alternance, et ce avec l'aide du corps enseignant, des PMS et des fédérations de parents. Cette valorisation implique la participation à des journées portes ouvertes, à des salons ou aux activités d'orientation prévues par le tronc commun.		

9.5. Annexe 5 : Recommandations adoptées par la Commission délibérative

Recommandation 1

La commission délibérative recommande une meilleure formation des agents d'orientation (secteurs concernés, Actiris, PMS/acteurs de l'enseignement et tout autre organe d'orientation) aux spécificités de l'alternance afin de mieux identifier les aptitudes de la personne et l'orienter positivement vers la filière qui correspond le mieux à ses attentes.

Recommandation 2

La commission délibérative recommande de charger l'EFP d'assurer le rôle central dans la recherche et le suivi des stages auprès des entreprises, et ce par le recrutement d'un nombre adapté de prospecteurs et l'assouplissement des contraintes liées à l'agrément du maître de stage en entreprise.

Ces prospecteurs ont pour mission de rechercher des stages auprès des administrations publiques bruxelloises mais aussi des partenaires publics et privés issus des autres régions.

Recommandation 3

La commission délibérative recommande la mise en place de formations en alternance pour les métiers qui nécessitent un diplôme de l'enseignement supérieur, d'une part, et l'équivalence des diplômes ainsi obtenus dans l'enseignement en alternance avec ceux obtenus dans l'enseignement supérieur, d'autre part.

Recommandation 4

La commission délibérative recommande que la poursuite d'une formation en alternance à l'EFP permette l'obtention d'un diplôme CESS reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles, équivalent à celui obtenu à l'issue d'une formation en CEFA, et ce quel que soit l'âge de l'étudiant.

Recommandation 5

La commission délibérative recommande la mise en place d'une certification des formateurs en pédagogie accélérée et la création d'incitants à destination des formateurs (rémunération plus attrayante, statutarisation, ...).

Recommandation 6

La commission délibérative recommande l'accélération de la mise en place des états généraux et la réforme de l'alternance, la tenue régulière de réunions d'une conférence interministérielle des ministres en charge de la formation en alternance et des ministres de l'enseignement.

Recommandation 7

La commission délibérative recommande de renforcer les mesures d'accompagnement de l'EFP en augmentant le nombre d'agents par apprenant, pour améliorer :

- l'orientation et accompagnement psychosocial,
- le soutien administratif,
- et la formation,

dans l'objectif de renforcer le suivi des relations entre le stagiaire et l'entreprise (référant ou délégué à la tutelle).

Le nombre d'agents et leur affectation sont fixés par arrêté après avis des organisations représentatives et des centres de formation.

Recommandation 8

La commission délibérative recommande que l'allocation mensuelle accordée aux stagiaires soit augmentée et immunisée fiscalement jusqu'au terme de la formation suivie.

Elle est composée d'un montant fixe pour chaque stagiaire auquel s'ajoute un montant variable lié à la situation familiale de chaque stagiaire.

Il convient de maintenir le droit aux allocations familiales jusqu'au terme de la formation suivie.

Recommandation 9

Pour permettre une meilleure inclusion dans l'accès aux formations en alternance, la commission délibérative recommande la réalisation d'un cadastre des places disponibles en garderie d'enfants afin de pouvoir obtenir en nombre suffisant des possibilités plus diversifiées et adaptées aux situations individuelles rencontrées par les stagiaires :

- garderie à domicile,
- élargissement des horaires d'accueil des enfants,
- garderie ouverte aux stagiaires qui ne sont pas chercheurs d'emploi.

Recommandation 10

La commission délibérative recommande d'instaurer un partenariat structurel entre les entreprises et les administrations, en particulier l'administration de la Commission communautaire française et son service PHARE, pour permettre des aménagements raisonnables afin de faciliter l'insertion, l'apprentissage, la formation et le stage des personnes à besoins spécifiques.

Recommandation 11

La commission délibérative recommande d'encourager la formation en alternance pour les personnes en reconversion et de mettre en place des mécanismes compensatoires liés à la perte éventuelle de revenus et tenant compte de la situation personnelle (primes pour l'employeur et allocations pour le stagiaire, droits d'inscription réduits, horaires adaptés).

Recommandation 12

La commission délibérative recommande la mise en place d'un test d'accès aux formations en alternance et d'une mise à niveau obligatoire pour les candidats stagiaires ayant échoué à ce test.

Cette mise à niveau est caractérisée par un accompagnement qui assure l'apprentissage des essentiels, en parallèle à la formation en alternance, et aboutit à la délivrance d'un certificat d'aptitudes.

Il appartient aux administrations de déterminer la temporalité et l'opérateur adéquats pour cette mise à niveau.

Recommandation 13

La commission délibérative recommande de renforcer les incitants aux entreprises afin de les encourager à :

- développer leur offre de stages à destination des stagiaires, quel que soit leur âge (jeune ou adulte en reconversion),
- embaucher dans le cadre de CDI les stagiaires qui achèvent leur formation avec succès,
- permettre en leur sein la reconversion de leurs ouvriers et employés.

Cette mesure s'accompagne de la mise en place d'un suivi des stagiaires pour lesquels les entreprises ont bénéficié d'incitants.

Recommandation 14

La commission délibérative recommande de placer les entreprises au cœur du processus de la formation en alternance en organisant régulièrement des tables rondes rassemblant les centres de formation, les entreprises publiques et les fédérations des entreprises privées.

Il convient que les fédérations d'entreprises définissent et écrivent les fiches métiers et les fiches formations, ainsi que les référentiels des cours de formation en alternance à valider par les organismes compétents.

Recommandation 15

La commission délibérative recommande de simplifier les démarches à remplir par les entreprises inscrites dans le processus de la formation en alternance.

Recommandation 16

La commission délibérative recommande la création d'une plateforme unique et simplifiée accessible à toutes et tous visant à assurer une information sur l'offre de formations en alternance, de stages et les débouchés professionnels, avec, en toute transparence, par exemple, les statistiques de réussite, d'accrochage, d'insertion professionnelle et de création d'entreprises.

Chaque utilisateur (stagiaire et entreprise) a la possibilité d'y créer un compte personnel et d'y déposer son profil permettant de faciliter tant le recrutement par les entreprises que la recherche d'un stage par l'usager.

Cette plateforme indique les démarches administratives pour les utilisateurs et comporte également la mise en place d'un service d'assistance en ligne (numéro vert et chat humain) ainsi qu'un un outil d'évaluation permettant aux utilisateurs de formuler des remarques et suggestions.

Recommandation 17

La commission délibérative recommande de généraliser la pédagogie de l'alternance à toutes les filières de l'enseignement, notamment au travers de l'immersion des élèves en entreprise dans les activités orientantes du tronc commun.

À cet égard, il convient de structurer la possibilité de stages d'observation dans les entreprises pour les élèves dès la première secondaire.

Il importe également d'améliorer l'information directe aux parents et élèves quant à l'offre de stages.

Recommandation 18

La commission délibérative recommande d'offrir un label de reconnaissance aux entreprises engagées dans la formation en alternance.

Quand il est accordé, ce label est visible sur le site internet de l'entreprise et affiché, le cas échéant, dans ses locaux.

Il est présent sur le site internet de la Commission communautaire française et sur la plateforme unique.

La commission délibérative recommande d'offrir un prix à une entreprise exemplaire partenaire de la formation en alternance, lors des « Hub Awards ».

Recommandation 19

La commission délibérative recommande de valoriser la filière de la formation en alternance accessible à tout public et également aux personnes à besoins spécifiques :

- par une large campagne médiatique, tous supports confondus, en ce compris la feuille communale d'informations et les réseaux sociaux, à destination du grand public,
- par des exemples inspirants visant à mettre en avant le parcours de formation en alternance de personnalités à médiatiser.

Recommandation 20

La commission délibérative recommande d'associer les acteurs de terrain de l'enseignement secondaire à la promotion de la formation en alternance, et ce avec l'aide du corps enseignant, des PMS et des fédérations de parents.

Cette valorisation implique la participation à des journées portes ouvertes, à des salons ou aux activités d'orientation prévues par le tronc commun.

9.6. Annexe 6 : Évaluation du processus par les participants

									Nombre de	Nombre de réponses								
Citoyens	Pas du	Pas du tout d'accord	cord	P	Pas d'accord	р	Ni pas d'	Ni pas d'accord ni d'accord	d'accord		D'accord		Tout 8	Tout à fait d'accord	ord	Pas	Pas de réponse	9
	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL
						ō	ganisation	Organisation des délibérations	érations									
J'ai bien compris dès le départ l'objectif global du processus.		-	-			0	7	-	ю	4	2	0	12	ω	20			0
Je comprenais bien ce qui m'était demandé à chaque étape des dif- férentes journées.			0			0			0	ω	7	15	10	∞	18			0
						۵	śroulemen	Déroulement des discussions	ussions									
J'ai eu suffisamment d'occasions d'exprimer mon avis au cours de la discussion.			0	-		-	2		2	7	5	12	8	10	18			0
De manière générale, je trouve que de bons arguments ont été formulés au cours de la discussion.			0			0	2	3	5	o o	5	14	7	7	14			0
Les autres participant·e·s ont tenu compte de l'intérêt général.			0		_		2	_	г	6	4	13	7	6	16			0
Chacun·e faisait de son mieux pour aboutir à des décisions.			0			0	3		3	8	10	18	7	5	12			0
De manière générale, chacun·e a fait preuve de respect envers les autres lors de la discussion.			0			0	←		_	8	2	10	6	13	22			0
Nous n'avons pas pu discuter suffi- samment de certains thèmes.			0	4	2	9	2	4	9	6	9	15	8	8	9			0
Les avis des autres participant·e·s au débat en groupe étaient très dif- férents de mes propres opinions.			0	4	1	15	9	-	7	9	3	6	2		2			0
J'ai parfois eu l'impression d'être limité e dans ma participation à cause de la langue que je parle.	12	10	22	2	2	4	-		_	ဇ	2	2			0		-	-
J'ai l'impression d'avoir été ca- pable de m'exprimer de manière convaincante.			0		-	—	2	-	3	6	80	17	7	4	11		-	-
La présence de parlementaires a permis de nourrir le contenu des discussions : ils ont apporté de bonnes idées, de l'expertise, de bons arguments sur le sujet.			0			0	2	2	4	-	4	75	ω	ω	6		-	-

-	0	0		0	0	0	0		0	0	0
-											
13	21	17		20	14	10	ις O		6	15	12
9	o	∞		∞	9	φ	m		9	∞	7
7	12	o		12	80	4	2		es es	7	2
13	12	15			10	22	13		21	15	4
2	9	7		5	2	ω	9		6	9	ರ
80	· Θ	∞		9	2	4	_		12	6	თ
9	0	-	apporté	2	6	~	12	Informations et personnes-ressources	က	5	9
			ous a a					nes-res			
8			snssa	2	4	-	Ω	person		-	2
က		-	Ce que le processus vous a		2		~	tions et	ဧ	-	4
0	0	0	Ce dn	0	0	0	es es	Informa	0	_	-
							-				<u></u>
							8			-	
0	0	0		0	0	0	0		0	0	0
w 8	(A (A A) \(\)	w c			- B	w c w ≡ ' ' w	c 1 5 m 1 m		Ι φ	w w :	w # w
ntaires a	citoyen·ne·s mis de nour- cussions : ils es idées, de rguments sur	citoyen·ne·s ribué au bon ussions.		la forma t amélio ticipatior	nation er uite à ma	d'autres nation er manière eur outi ss à l'em ofession te de me	lation er ure ma meilleu l'accès è n profes angé à la		d'informa- les autres	nu de la ccessible s débats	lu de la quilibré e its points
parleme déroule	de cito a permis s discuss bonnes i	de cito contribu discussi		ses sur l s se son ma par	la form nenté su	iprendre r la form neilleure in meill t, d'accè t, d'accè iation pr à la sui	la form i meille aire un ement, c rientatio les a chi		ment d	e conter n était ar ation de	e conter n était éc différen t.
nce de au bon ns.	présence c s:s au sort a contenu des apporté de b ertise, de bor ijet.	présence c s·s au sort a u ulement des c		naissand ternande suite de	rêt pour e a augr on.	s à corr vue su e et la r faire u issemen réorient uxelles,	nion sur e et la ur en f anouissa t de réo à Bruxel		suffisamment ur discuter ave nt·e·s.	e que le formation a prépar	e que le formation bien les ir le suje
La présence de parlementaires a contribué au bon déroulement des discussions.	La présence de citoyen·ne·s tiré·e·s au sort a permis de nour-rir le contenu des discussions : ils ont apporté de bonnes idées, de l'expertise, de bons arguments sur le sujet.	La présence de citoyen·ne·s tiré·e·s au sort a contribué au bon déroulement des discussions.		Mes connaissances sur la forma- tion en alternance se sont amélio- rées à la suite de ma participation au débat.	Mon intérêt pour la formation en alternance a augmenté suite à ma participation.	J'ai appris à comprendre d'autres points de vue sur la formation en alternance et la meilleure manière pour en faire un meilleur outil d'épanouissement, d'accès à l'emploi et de réorientation professionnelle à Bruxelles, à la suite de ma participation.	Mon opinion sur la formation en alternance et la meilleure manière pour en faire un meilleur outil d'épanouissement, d'accès à l'emploi et de réorientation professionnelle à Bruxelles a changé à la suite de ma participation.		J'avais suffisamment d'informa- tions pour discuter avec les autres participant·e·s.	Je trouve que le contenu de la fiche d'information était accessible et utile à la préparation des débats.	Je trouve que le contenu de la fiche d'information était équilibré et exposait bien les différents points de vue sur le sujet.
Q C L	 	D # D		Z = = 0	∠ a d				⊃	¬ = 0	ס י די ס

			T								
0	0	0		0	0	0		0	-	-	-
									1	1	-
13	7	19		21	19	18		1-	10	12	10
8	ю	10		0	10	11		4	2	7	2
ري د	4	6		12	6	7		7	5	5	5
17	10	12		11	12	12		1-1	19	19	18
7	м	4		5	ε	2		9	10	2	7
10	2	8		9	6	10		Ω	6	12	1
ဧ	-	2	s	0	_	2	sns	ω	ဇ	-	ε
	ro	-	Facilitateur. rice.s		1	2	Incidence du processus	4		1	2
ε	Q	-	Facilita				Incidence	4	3		-
0	4	0		-	-	-		ဇ	0	0	-
	4			-	-			-			-
						1		2			
0	-	0		0	0	0		0	0	0	0
	-										
Les personnes-ressources m'ont aidé.e à comprendre les différents aspects de la formation en alternance.	Les personnes-ressources m'ont fait changer d'avis au sujet de la formation en alternance et la meilleure manière pour en faire un meilleur outil d'épanouissement, d'accès à l'emploi et de réorientation professionnelle à Bruxelles.	Les personnes-ressources utilisaient un langage compréhensible.		Je trouve que les facilitateur-rice·s ont contribué à créer une bonne atmosphère dans les groupes.	Je trouve que les facilitateur-rice·s ont contribué à l'expression égale de chacun·e.	Je trouve que les facilitateur-rice·s ont contribué à aboutir à l'objectif des journées de manière efficace.		Je suis convaincu·e que nous retrouverons les recommandations en matière de formation en alternance dont nous avons discuté dans de futures décisions politiques bruxelloises.	Ce qui allait advenir de ma contri- bution à ce débat en groupe était clair.	Je pense qu'une grande partie des citoyen·ne·s bruxellois·e·s peut se retrouver dans les recommandations discutées.	Je pense qu'une grande par- tie des responsables politiques bruxellois·e·s peut se retrouver dans les recommandations discu- tées.

	0 0 8 2 10 13 23 0	0 3 1 4 15 14 29 0	1 1 1 3 2 5 3 5 8 10 8 18 0	0 3 1 4 7 3 10 8 11 19 0
0	0	0	-	0
Il est positif que des citoyen·ne·s tiré·e·s au sort aient pu débattre de questions importantes pour Bruxelles avec des responsables politiques.	De manière générale, ma participation à la commission délibérative fut :	J'aimerais participer à nouveau à de telles commissions délibéra-tives à l'avenir.	Mon intérêt pour la politique a augmenté à la suite de ma participa-tion.	Ma participation m'a permis de mieux comprendre comment fonctionne le système politique.

(*) Concernant la question suivant : « De manière générale, ma participation à la commission délibérative fut », les citoyennes et citoyens ont eu le choix entre les propositions suivantes : tout à fait négative plutôt négative ni positive, ni négative plutôt positive tout à fait positive tout à fait positive

Ma participation à ce processus a transformé ma vision des éléments suivants (0 = de manière tout à fait négative; 5 = n'a pas changé; 10 = de manière tout à fait positive)

	0	_	2	ო	4	ß	9	7	8	6	10	TOTAL
Parlementaire						-	4	5	5	4	10	29
Citoyens					_	က	8	2	4	5	13	31
Démocratie						3	3	5	5	5	10	31
Parlement						2	_	8	4	4	12	31

Remarques et/ou suggestions des citoyens afin d'améliorer le fonctionnement des futures commissions délibératives

Plus de temps pour la création des recommandations et pendant les modifications et les débats.

La participation très utile. J'ai récolté beaucoup d'informations sur l'alternance et ouvert des pistes pour l'emploi.

Sur les commissions délibérative, pas vraiment. Sur son but, peut-être : je pense que de telles initiatives sont pertinentes mais devraient être complétées par des élections directes et autres formes de démocratie participative.

Le pouvoir au peuple! À bas les Présidents de partis! Viva la révolution!

Suite aux votes de ce jour, il y a manifestement une procédure à revoir. Il ne devrait pas y avoir, à nouveau, des débats qui sont plus ou moins stériles. Les recommandations devraient toujours rester autour des citoyens.

Rien à changer.

Plus de temps à consacrer aux discussions à l'intérieur du groupe.

Beaucoup plus de temps pour soulever des questions si importantes qui touchent, de près ou de loin, l'avenir de tout un chacun et d'y apporter une réponse efficace.

S'assurer que certains citoyens soient capable de s'exprimer de manière compréhensible. Et un minimum de réflexion et de sens critique.

Non, juste merci à vous. Cela m'a donné une nouvelle vision sur la politique et le gouvernement, une image positive. Je me dis, pourquoi pas me lancer dedans ? À réfléchir.

La seule chose que je peux ajouter, c'est que j'aurais pu apporter beaucoup plus en participant a une commission délibérative sur « l'insécurité, la police et la justice ». N'empêche que la commission à laquelle j'ai participé m'a beaucoup appris.

Peut-être fournir un peu plus d'informations préalables sur le sujet aux citoyens. Exemple : une étude sur les modèles de réussite par excellence sur la formation en alternance en Europe (l'Allemagne et la Suisse) aiderait beaucoup à créer une image plus claire de la raison pour laquelle ces pays connaissent ce type de succès. Ou second exemple, un tableau comparatif entre Bruxelles, la Flandre et la Wallonie serait également utile pour comprendre les différences régionales. Personnellement, je les ai trouvé sur le site européen du CEDEFOP, et j'ai pu contribuer lors des travaux dans les sous-groupes thématiques mais si je les avais fourni plus tôt, elles auraient eu plus de valeur pour tous les citoyens.

Une suggestion optionnelle, au niveau protocolaire, peut-être serait-il préférable que lorsque les citoyens arrivent le premier jour, les accueillants puissent présenter directement les parlementaires et le personnel du Parlement, avant le début de la séance plénière.

Merci pour cette expérience inoubliable!

								ž	ombre de	Nombre de réponses								
Parlementaires	Pas du tout d'accord	ut d'acc	ord	Pas	Pas d'accord		Ni pas d'a	Ni pas d'accord ni d'accord	accord		D'accord		Tout	Tout à fait d'accord	ord	Pas de réponse	esuode	
	Hommes Fe	Femmes	TOTAL	Hommes F	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes Femmes	nes TOTAL	TAL
	-			-	-	Org	Organisation des délibérations	des délibé	rations				-			-	-	
J'ai bien compris dès le départ l'objectif global du processus.			0			0			0	2		2	~	_	2		0	
Je comprenais bien ce qui m'était demandé à chaque étape des dif- férentes journées.			0			0			0	2		2	_	-	2		0	
						Dé	Déroulement des discussions	des discu	ssions									
J'ai eu suffisamment d'occasions d'exprimer mon avis au cours de la discussion.			0			0			0	-		-	2	-	3		0	
De manière générale, je trouve que de bons arguments ont été formulés au cours de la discussion.			0			0			0	8	-	4			0		0	
Les autres participant·e·s ont tenu compte de l'intérêt général.			0	1					0	2	1	3			0		0	
Chacun·e faisait de son mieux pour aboutir à des décisions.			0			0			0	2	1	3	-		1		0	
De manière générale, chacun·e a fait preuve de respect envers les autres lors de la discussion.			0			0			0	-	-	2	2		2		0	
Nous n'avons pas pu discuter suffi- samment de certains thèmes.			0			0	-		-	2	1	8			0		0	
Les avis des autres participant ers au débat en groupe étaient très dif- férents de mes propres opinions.			0			0	2	~	3	-		-			0		0	
J'ai parfois eu l'impression d'être limité·e dans ma participation à cause de la langue que je parle.	-	_	2	F		1			0	1					0		0	
J'ai l'impression d'avoir été ca- pable de m'exprimer de manière convaincante.	~		F			0			0	2	۲	က			0		0	
La présence de parlementaires a permis de nourrir le contenu des discussions : ils ont apporté de bonnes idées, de l'expertise, de bons arguments sur le sujet.			0			0			0	က	-	4			0		0	
La présence de parlementaires a contribué au bon déroulement des discussions.			0			0	~	-	2	2		2			0		0	

	1				1					
0	0		0	0	0	-		-	0	0
						-		-		
-	-		0	0	0	0		0	0	0
-	-									
m	က		2	-	2	-		-	က	င
-	-		-	-	-				-	-
2	2		-		-	-	Se	-	2	2
0	0	a apporté	-	2	-	-	ressource	-	0	0
		snox snss					ersonnes			
		Ce que le processus vous	-	2	-	-	Informations et personnes-ressources	-		
0	0	Ce dn	0	0	0	0	Informa	0	0	0
0	0		0	0	0	0		0	0	0
La présence de citoyen·ne·s tiré·e·s au sort a permis de nour-rir le contenu des discussions : ils ont apporté de bonnes idées, de l'expertise, de bons arguments sur le sujet.	La présence de citoyen·ne·s tiré·e·s au sort a contribué au bon déroulement des discussions.		Mes connaissances sur la formation en alternance se sont améliorées à la suite de ma participation au débat.	Mon intérêt pour la formation en alternance a augmenté suite à ma participation.	J'ai appris à comprendre d'autres points de vue sur la formation en alternance et la meilleure manière pour en faire un meilleur outil d'épanouissement, d'accès à l'emploi et de réorientation professionnelle à Bruxelles, à la suite de ma participation.	Mon opinion sur la formation en alternance et la meilleure manière pour en faire un meilleur outil d'épanouissement, d'accès à l'emploi et de réorientation professionnelle à Bruxelles a changé à la suite de ma participation.		J'avais suffisamment d'informations pour discuter avec les autres participant·e·s.	Je trouve que le contenu de la fiche d'information était accessible et utile à la préparation des débats.	Je trouve que le contenu de la fiche d'information était équilibré et exposait bien les différents points de vue sur le sujet.

0	0	0		0	0	0		0	0	0	0
0	0	0		-	←	7		0	0	0	0
				-	-	-					
						-					
-	~	3		2	2	-		е	2	3	ε
-		-						-	7	_	-
	-	2		2	2	-		5	-	2	5
2	0	0	s:	0	0	0	snss	0	~	0	0
	-		Facilitateur. rice.s				Incidence du processus				
2	~		Facilit				Incidence		-		
0	0	0		0	0	0		0	0	0	0
0	0	0		0	0	0		0	0	0	0
Les personnes-ressources m'ont aidé.e à comprendre les différents aspects de la formation en alternance.	Les personnes-ressources m'ont fait changer d'avis au sujet de la formation en alternance et la meilleure manière pour en faire un meilleur outil d'épanouissement, d'accès à l'emploi et de réorientation professionnelle à Bruxelles.	Les personnes-ressources utilisaient un langage compréhensible.		Je trouve que les facilitateur-rice-s ont contribué à créer une bonne atmosphère dans les groupes.	Je trouve que les facilitateur-rice-s ont contribué à l'expression égale de chacun-e.	Je trouve que les facilitateur rice s ont contribué à aboutir à l'objectif des journées de manière efficace.		Je suis convaincu-e que nous retrouverons les recommandations en matière de formation en alternance dont nous avons discuté dans de futures décisions politiques bruxelloises.	Ce qui allait advenir de ma contribution à ce débat en groupe était clair.	Je pense qu'une grande partie des citoyen·ne·s bruxellois·e·s peut se retrouver dans les recommandations discutées.	Je pense qu'une grande par- tie des responsables politiques bruxellois·e·s peut se retrouver dans les recommandations discu- tées.

0	0	0	0	0
-	0	0	0	0
-				
2	3	2	0	0
-	-	-		
-	2	←		
0	0	1	2	2
			←	-
		F	-	-
0	0	0	-	-
			1	1
0	0	0	0	0
est positif que des citoyen·ne·s ·é·e·s au sort aient pu débattre e questions importantes pour ruxelles avec des responsables plitiques.	e manière générale, ma particiation à la commission délibéra-	aimerais participer à nouveau à e telles commissions délibéra- res à l'avenir.	ion intérêt pour la politique a aug- enté à la suite de ma participa- on.	Ma participation m'a permis de mieux comprendre comment fonctionne le système politique.
	0 0 1		itif que des citoyennes are stonated between the st	

(*) Concernant la question suivant : « De manière générale, ma participation à la commission délibérative fut », les parlementaires ont eu le choix entre les propositions suivantes : tout à fait négative plutôt négative ni positive, ni négative plutôt positive tout à fait positive tout à fait positive

Ma participation à ce processus a transformé ma vision des éléments suivants (0 = de manière tout à fait négative; 5 = n'a pas changé; 10 = de manière tout à fait positive)

	0	_	2	က	4	2	9	7	æ	တ	10	TOTAL
Parlementaire						4						4
Citoyens						2		1	1			4
Démocratie						1		3				4
Parlement						2		2				4

Remarques et/ou suggestions des parlementaires afin d'améliorer le fonctionnement des futures commissions délibératives

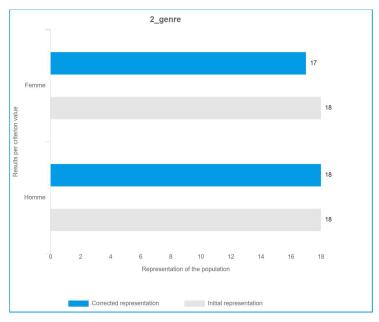
Il faudrait davantage de temps d'échanges avec les experts et les acteurs.

Il faudrait accorder plus d'espace pour les citoyens.

Trop d'amendements de certains députés.

9.7. Annexe 7 : Composition de la commission délibérative

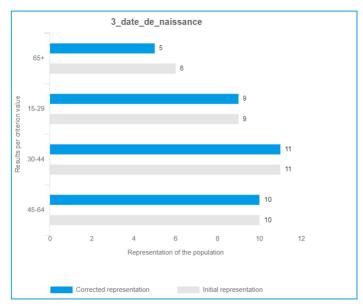
REPRÉSENTATION DE LA RÉPARTITION PAR GENRE (1)







Représentation de la répartition par groupe d'âge

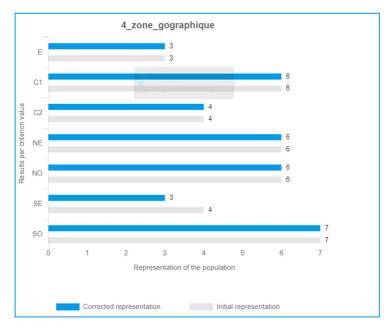






⁽¹⁾ Le deuxième tirage au sort a dégagé un échantillon de 35 citoyens effectifs. Cet échantillon a donc été complété par le recours à un citoyen suppléant.

Représentation de la répartition par zone géographique







Représentation de la répartition par niveau d'études

